★ Année 1949. — N° 95 A. N. Le Numéro : 5 francs. Vendredi 28 Octobre 1949. ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 700 fr. ; ÉTRANGER : 2.550 fr.
(*Compte chèque postal :* 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

1re LÉGISLATURE

SESSION DE 1949 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 203e SÉANCE

Séance du Jeudi 27 Octobre 1949.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Excuses et congés.
3. — Communication de M. le Président de la République.
4. — Débat sur l'investiture de M. le président du conseil désigné.
M. Georges Bidault, président du conseil désigné.
Sur la déclaration de M. le président du conseil désigné : MM. Barrachin, Chaban-Delmas, Paul Reynaud, Jacques Duclos, Daniel Mayer, Félix, Dreyfus-Schmidt, Frédéric-Dupont, Mutter, Sourbet, Bentaieb, Pierre Chevallier, Pierre Courant, Xavier Bouvier.
Suspension et reprise de la séance.
5. — Excuses.
6. — Débat sur l'investiture de M. le président du conseil désigné (*suite*).
Sur la déclaration de M. le président du conseil désigné : MM. Jean Meunier, Georges Bidault, président du conseil désigné.
Explications de vote : MM. Chaban-Delmas, Lécrivain-Servoz, Mme François, MM. Patinaud, Hamani Diori, Delcos, Mokhtari, Apithy.
Scrutin sur la motion d'investiture. — Pointage.
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation du scrutin vérifié sur la motion d'investiture de M. le président du conseil désigné.
7. — Inscription d'office d'une affaire à l'ordre du jour.
8. — Règlement de l'ordre du jour.
9. — Renvois pour avis.
10. — Dépôt de propositions de loi.
11. — Dépôt de propositions de résolution.
12. — Dépôt d'un rapport.
13. — Dépôt d'un avis.

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à seize heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 25 octobre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSES ET CONGES

M. le président. MM. Pierre Montel et Hénault s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demandent des congés.

Le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la communication suivante :

« Paris, le 26 octobre 1949.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. René Mayer m'a informé qu'il ne lui semblait pas possible de poursuivre la mission que je lui avais confiée de constituer le cabinet.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« VINCENT AURIOL. »

Acte est donné de cette communication.

— 4 —

DEBAT SUR L'INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE

M. le président. J'ai reçu de M. le Président de la République la lettre suivante:

« Paris, le 26 octobre 1949.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution de la République française, je désigne M. Georges Bidault comme président du conseil.

« Je vous prie de bien vouloir en informer l'Assemblée nationale.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« VINCENT AURIOL. »

En outre, j'ai reçu de M. Georges Bidault, président du conseil désigné, la lettre suivante:

« Paris, le 26 octobre 1949.

« Monsieur le président,

« M. le Président de la République m'ayant désigné pour constituer le Gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir en informer l'Assemblée.

« Je pourrai me présenter devant elle à partir du jeudi 27 octobre, à seize heures, pour lui soumettre le programme et la politique du cabinet que je me propose de constituer et lui demander sa confiance.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de haute considération.

« GEORGES BIDAULT. »

Dès réception de ces communications, je me suis empressé de convoquer l'Assemblée.

La parole est à M. le président du conseil désigné pour soumettre à l'Assemblée nationale, conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution, le programme et la politique du cabinet qu'il se propose de constituer. (*Applaudissements au centre.*)

M. Georges Bidault, *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs, devant la gravité et l'urgence des problèmes qui se posent dans le monde d'aujourd'hui, il n'est pas possible de ne pas dire, avant tout, que l'intérêt majeur du pays commande, après trois semaines d'incertitude et de vacance du pouvoir, qu'un gouvernement existe qui ait qualité pour parler et agir au nom de la France.

Ce sont assurément de lourdes responsabilités que celles qu'entraîne à cette heure l'exigence de pourvoir aux nécessités d'Etat et à l'attente des Français.

La tranquillité de l'opinion publique, témoignage persistant, au cours de cette longue crise, du sérieux et du civisme de notre peuple, doit être enregistrée, non comme une acceptation générale de délais inattendus, mais comme un motif supplémentaire de décision.

Successivement, deux hommes de haute valeur ont obtenu, sur leurs déclarations, l'approbation de la majorité constitutionnelle. Cependant, il ne leur a pas été possible de constituer un gouvernement.

C'est alors que j'ai été, à mon tour, appelé à tenter de faire cesser un état de fait si gravement préjudiciable à l'intérêt national.

J'assume cette responsabilité d'un cœur résolu, sans l'avoir recherchée mais ne m'étant pas cru le droit de la refuser.

C'est demain que s'ouvre la Conférence d'organisation européenne de coopération économique. Votre Assemblée doit discuter et voter le budget. Chaque jour perdu risque d'entamer l'efficacité de votre examen et même de compromettre les conditions de l'équilibre budgétaire.

Chaque jour, des discussions interviennent sur le plan international et des décisions doivent être prises.

Il n'est pas concevable que la presse des deux mondes — et pas seulement la presse — s'interroge journellement sur la situation de la France et sur sa possibilité d'intervenir avec autorité dans les affaires où elle est elle-même partie.

Je crois que notre devoir est de faire que le monde sache que nous sommes en mesure de nous prononcer avant que la prolongation d'une absence nuisible pour notre pays ne devienne, en outre, gravement préjudiciable à la cause solidaire des peuples libres. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Le précédent gouvernement, sous une direction qui avait sagesse et courage, avait valu à notre pays un retour d'audience, des moyens plus assurés de défendre, avec ses propres intérêts, ceux de la paix et de la justice dans le concert des peuples.

L'ébranlement universel qui a suivi les décisions monétaires du cabinet britannique a entraîné, en ses remous, la rupture d'une cohésion qui avait jusqu'alors survécu à toutes les épreuves.

Cette cohésion républicaine n'a pu encore être ressaisie. J'entends à mon tour y faire appel, sans exclusive pour personne, estimant que, pour assurer le salut de chaque jour et s'efforcer de parer à la difficulté du lendemain, il n'y a d'autre majorité que celle des hommes disposés à prouver qu'ils acceptent, en effet, chaque jour et tout de suite, quelles que soient leurs différences d'origine ou de tendance, de veiller ensemble au salut du pays. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Aucun problème ne se pose plus exclusivement sur le plan particulier d'une seule nation. Si le devoir et la nécessité, l'idéal comme les faits, nous imposent de faire l'Europe, encore faut-il que la France puisse y parler avec l'autorité qui lui revient; cela dépend de sa capacité à faire valoir ses titres par la présence et par la stabilité. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'instabilité gouvernementale et plus encore la lenteur à réunir les conditions d'un gouvernement signifient de graves difficultés dans la défense de nos positions essentielles.

Des tâches nous sollicitent au-dedans du pays, nombreuses et difficiles. Au point où nous voici parvenus, j'ai refusé de considérer que la lourdeur des responsabilités fût une raison de les décliner.

L'Assemblée nationale a successivement approuvé deux déclarations ministérielles. Il n'y a pas entre elles d'autres différences que de nuances. Les idéologies, les pensées à long terme peuvent assurément différer. Nous savons que les Français sont de plusieurs traditions. Mais quant au présent, sur ce qu'il importe de faire dans l'immédiat, les épisodes récents démontrent une concordance, fille de la nécessité, que j'enregistre et que je maintiens.

L'esprit d'aventure ne peut être que tenté par une situation que n'ont certes pas améliorée plusieurs semaines de crise.

Il s'agit ici du sort même des institutions libres (*Applaudissements au centre et à gauche*), regardées d'un œil critique et, ce qui est pire peut-être, d'un œil indifférent par une nation lassée.

Il s'agit de notre rôle dans le monde.

Il s'agit de pouvoir soulager des détresses douloureuses, compte tenu de la détresse de l'Etat lui-même, en somme, d'essayer d'aboutir au minimum d'austérité dans le maximum de justice. (*Applaudissements au centre.*)

Convaincu de ces impératifs nationaux, fort de l'accord sur des données de base par deux fois acceptées, j'ai déjà fait appel aux hommes les plus aptes à être devant vous et devant le pays garants d'une entreprise qui, au service de la nation, requiert le concours de tous les républicains de bonne volonté. J'espère que pourront être ainsi surmontées les difficultés qui ont suivi les deux précédentes investitures.

Il appartiendra alors au Gouvernement d'appliquer, aussi rapidement que possible, les solutions efficaces aux problèmes majeurs dont la stagnation risquerait de corrompre la paix sociale. Il est remarquable que le diagnostic soit le même pour les maux principaux: disparité entre prix et salaires, entre prix agricoles et prix industriels, entre importations et exportations. Une autre recherche d'équilibre est impérieuse: celle qui doit permettre la répartition la plus équitable possible des charges de la défense nationale, de la reconstruction et de l'équipement.

Les améliorations au sort des travailleurs qui peuvent être envisagées là où l'accroissement de la production, le taux de la productivité permettent d'y parvenir, sans porter atteinte à l'effort que je veux exercer sur les prix, supposent le retour à la libre discussion des conventions collectives, lesquelles exigent la mise en vigueur d'un système de conciliation et d'arbitrage.

Néanmoins, on ne peut se dissimuler l'évidence d'un certain délai dans la conclusion de cette procédure.

Comme remède provisoire aux difficultés actuelles d'une grande fraction de la nation, j'ai donné, comme l'avaient fait mes prédécesseurs à cette tribune, mon accord à l'attribution immédiate aux plus déshérités parmi les travailleurs et, d'une manière privilégiée, aux travailleurs chargés de famille, d'une prime exceptionnelle, une seule fois versée, exempte de prélèvements pour la sécurité et à l'abri des abattements de zones, donc totalement différente de toutes formes de salaires et d'acomptes.

Le plus grand nombre de ceux des Français qui n'ont pas à l'heure actuelle des moyens décents d'existence le doivent à une insuffisance d'heures de travail par semaine. Il faut organiser d'urgence une lutte efficace contre le chômage partiel, en assurant un large marché intérieur français, en maintenant au plus haut niveau possible les achats de produits industriels dans les campagnes et en réalisant la décentralisation des programmes d'équipement.

La situation des marchés de produits agricoles est un des problèmes les plus urgents de l'heure, car les variations brutales des prix dues à l'irrégularité des climats ou à d'autres facteurs sont aussi préjudiciables aux producteurs qu'aux consommateurs. Garanties de prix pour les produits agricoles de base, développement des moyens de stockage, rationalisation des marchés, encouragement aux exportations, doivent rendre à l'agriculture sécurité et confiance. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Après l'effort essentiel accompli depuis la Libération pour l'équipement du sec-

teur de base nationalisé, le moment est venu de transférer une partie des moyens de financement aux industries de transformation dans les diverses régions et de développer les travaux entrepris sur le plan local.

Le Gouvernement que je formerai, si vous y consentez, s'attachera systématiquement au développement des exportations. C'est de la place que nous nous assurerons en définitive sur le marché international que dépendront, pour une large part, notre indépendance réelle et le niveau de vie des masses laborieuses.

L'opposition aux mouvements spéculatifs doit s'exercer sur les prix industriels, mais aussi sur les prix à la consommation; il s'agit, sans contrainte inutile, de mettre un terme au désordre des circuits de distribution. (*Applaudissements au centre.*)

La stabilité monétaire réclame la réduction des dépenses publiques au minimum compatible avec la vie d'un grand Etat moderne.

Certaines économies restent possibles immédiatement, avant même une réforme administrative à laquelle il faut se décider en s'attaquant d'abord, sans doute, à des services circonstantiels dont l'utilité n'était pas contestable dans les jours qui ont suivi notre délivrance, mais qui, devenus parasitaires, doivent complètement disparaître. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Les économies ainsi réalisées permettront, notamment, de tenir la promesse faite aux agents des services publics dont tout gouvernement républicain a le devoir de défendre la dignité de vie.

Cette politique doit être poursuivie également dans les entreprises nationalisées qui doivent, sans tarder, être pourvues d'un statut permettant leur assainissement financier et établissant la distinction entre les services publics proprement dits et ceux qui, en raison de la nature de leur activité, auront à se soumettre aux lois normales de la concurrence. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Ce plan de réformes comporte une réglementation du droit de grève. Le droit de grève est inscrit dans la Constitution comme dans le droit naturel. Il appartient aux seuls régimes totalitaires de le contester ou de l'interdire. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Mais c'est aussi défendre une liberté que de lui donner un cadre légal, comme la Constitution nous y engage. La loi ne doit pas permettre l'abandon de poste des agents dépositaires de l'autorité de l'Etat, ni de ceux dont le devoir concerne la sécurité des citoyens. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

D'autres éléments, d'ailleurs très différents de nature et de caractère, et qui importent à la paix morale, préoccupent, dans le temps présent, tous les esprits de bonne volonté.

S'agissant de l'enseignement, l'Assemblée a accueilli avec faveur la déclaration de M. Jules Moch, puis celle de M. René Mayer. Dans le même espoir, je souhaite et j'appelle une solution du problème scolaire définitivement acceptée dans le respect de la liberté de toutes les consciences et de l'impartialité de l'Etat. (*Applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à droite.*)

Un second élément est la clémence: je n'ai pas été le dernier à annoncer que le temps en est venu. Il n'y a plus, pour la nation, intérêt à ajouter aux délais pour fixer ce qui peut être oublié et l'oublier. Ce qui ne saurait être oublié, nous n'avons pas le pouvoir de l'absoudre.

Il importe de constituer, dès que possible, le Haut Conseil de l'Union française, de continuer à bâtir cette Union, jour après jour, avec le concours de son Assemblée; on ne peut négliger l'urgence particulière des problèmes de l'équipement et de l'outillage des territoires d'outre-mer.

Mais l'Union française est affaire de confiance et d'amitié. La loi peut fonder la société, elle ne suffit pas à l'animer. (*Applaudissements au centre.*)

Notre croyance fondamentale en la dignité de l'homme, notre fidélité à une morale dont les principes sont valables sous tous les parallèles, notre devoir de gratitude envers des peuples qui nous sont restés fidèles dans la pire adversité, la sollicitude de la République pour tous ceux qui méritent un sort moins douloureux, telles doivent être les données fondamentales de l'Union française.

Telles sont aussi les justifications de la France pour l'Indochine.

Soldats français et soldats vietnamiens se battent désormais côte à côte pour préserver l'indépendance du Viet Nam dont l'Union française est la seule garantie.

Je salue les nobles victimes d'un combat que nous n'avons pas voulu et j'adresse à ceux qui sont tombés sous les plis du drapeau l'expression de la fierté et de la reconnaissance de la patrie. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

En servant une cause étrangère à celle du peuple vietnamien, l'agresseur entrave l'application pacifique des accords conclus. Mais cette obstination ne détournera la France ni de sa voie, que les traités librement négociés ont tracée une fois pour toutes, ni de son but constant, c'est-à-dire le rétablissement de la paix auquel nous travaillerons de plein cœur, en saisissant et en suscitant toutes les occasions.

La continuité de notre politique extérieure procède du principe qui l'a toujours guidée: mettre notre patrie au service permanent de la paix.

Pour servir la paix, nous nous sommes acharnés à préserver la communauté des vainqueurs.

Pour servir la paix, nous nous sommes employés à élaborer, avec le pacte Atlantique, un système purement défensif visant à décourager toute agression.

Pour servir la paix, nous sommes déterminés à transformer l'Europe démocratique, hier communauté d'inquiétude, aujourd'hui communauté de défense, en une vraie communauté de vie. Il ne dépend que de l'Allemagne d'y mériter sa place: il lui appartient de faire qu'une voie nouvelle lui ouvre un destin nouveau.

Enfin, pour servir la paix, nous sommes résolus à ne pas désespérer d'elle. Je disais naguère: « Nous ne nous résignerons jamais à une Europe réduite. » Je veux, malgré tout, dire plus encore aujourd'hui: « Nous ne nous résignerons jamais à un monde réduit, où l'humanité s'épuise à se diviser contre elle-même. » C'est à l'heure des plus grands périls que la France a coutume de convier les peuples aux plus grandes espérances.

Et maintenant, c'est à l'Assemblée que j'adresse un appel qui se contentera d'être simple et sincère. Il faut surmonter les reproches réciproques que les fluctuations des jours derniers ont pu susciter. Il faut mettre fin aux discussions qui s'épuisent autour de problèmes dont les seules solutions possibles sont connues. Il faut tirer la nation de son incertitude. Il faut savoir mettre fin à une crise, pourvoir au présent afin de préserver l'avenir.

Nous sommes comptables de ce qui est patrimoine de la nation et de chaque citoyen: la liberté, la justice sociale, les principes fondamentaux de la République, le destin dans le monde d'une France digne et écoutée.

C'est au nom de ces biens sacrés que, la conscience en paix, je vous demande de décider. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. Sur la déclaration de M. le président du conseil désigné, la parole est à M. Barrachin. (*Applaudissements à droite.*)

M. Edmond Barrachin. Monsieur le président du conseil désigné, je veux, dans les circonstances présentes, vous reconnaître un mérite: celui d'avoir voulu aller vite dans un temps où la France ne peut plus attendre et, pour aboutir, d'avoir marqué votre initiative d'un style nouveau, en vous détournant de l'application jusqu'ici faite de l'article 45 de la Constitution.

Cet article, qui fixe les conditions de l'investiture du président du conseil désigné, m'apparaît, en réalité, comme le grand vaincu de cette crise, la plus longue des IIIe et IVe Républiques.

Personne ne me contredira si je dis que la nation attend de savoir ce qui va sortir de ces manifestations parlementaires auxquelles elle ne comprend pas grand'chose, si ce n'est que la majorité, une fois de plus, n'est pas d'accord.

Mais ce que le pays comprend, ce que, aujourd'hui, l'immense majorité de nos concitoyens voient bien, c'est que le grand responsable de la confusion politique actuelle, ce qui rend impossible une majorité de se dessiner dans cette Assemblée, c'est la loi électorale en vigueur. (*Applaudissements a droite et sur certains bancs à gauche. — Exclamations au centre et à l'extrême gauche.*)

Le pays veut la réforme électorale. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche. — Exclamations au centre, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Marcel Poimbœuf. Le « pays réel », probablement ?

M. Edouard Depreux. Ayez un peu d'indulgence pour le général de Gaulle!

M. Edmond Barrachin. De cela, monsieur le président du conseil désigné, vous n'avez même pas parlé. Vos prédécesseurs à ce banc avaient, tout au moins, donné un coup de chapeau à la réforme électorale. En ce qui vous concerne, nous attendons des éclaircissements.

Et pourtant le pays a raison. Mes amis et moi, nous considérons qu'une réforme électorale est absolument indispensable pour clarifier la situation politique de ce pays. Je sais que ce n'est pas l'avis de la majorité de l'Assemblée, mais je crois que c'est le problème crucial.

C'est un fait que les crises qui se sont produites au cours de cette législature n'ont pas été provoquées par les votes du corps législatif, mais par la division des partis au pouvoir.

Il est peut-être bon de rappeler aujourd'hui dans quelles conditions sont tombés les différents gouvernements.

Un seul, le deuxième cabinet Schuman, a été renversé par l'opposition.

Le ministère Ramadier fut démissionnaire sans débat, par suite de dislocations intérieures.

M. Robert Schuman fut renversé par l'abstention des socialistes dans le vote sur les crédits militaires. M. André Marie fut renversé sans débat par les socialistes qui réclamaient le déblocage des salaires. Le deuxième ministère Schuman, c'est l'exception que j'ai signalée, fut renversé par une majorité.

Enfin, M. Queuille donna sa démission dans des circonstances qui sont présentes au souvenir de tous.

Les deux leçons de cette période de la République parlementaire sont, d'une part que la séance d'investiture est désormais vide de sens, d'autre part que les gouvernements, sauf exception, ne sont point renversés, mais qu'ils éclatent de l'intérieur.

J'ajoute que, s'ils n'éclatent pas, ils sont contraints, pour durer, de pratiquer une politique d'immobilisme — vous savez que le mot n'est pas de moi.

M. Queuille a duré, mais à quel prix ? D'abord, il faut bien le dire, en raison de sa bonhomie souriante, mais aussi parce qu'il a pratiqué une politique de compromis dans tous les domaines.

En ce qui concerne la politique économique et financière, je voudrais citer quelques mots de M. Paul Reynaud, que je trouve particulièrement saisissants, extraits d'une allocution qu'il a prononcée il y a quelques mois.

« Il est temps » — disait-il — « de penser aux problèmes fondamentaux, et notamment de développer à tout prix nos exportations. Nous avons deux grands voisins, l'Italie qui fait une politique libérale et qui est en pleine renaissance économique, réussissant à équilibrer ses exportations et ses importations, et la Grande-Bretagne, qui fait du dirigisme et vient de battre tous ses records antérieurs en matière d'exportation. Tandis que nous, en France, faisant une politique à cinquante pour cent, nous perdons sur tous les tableaux. »

Pas de solution chez nous aux problèmes des nationalisations et de la sécurité sociale, et vous savez que la réforme fiscale est en panne.

Tout à l'heure, la majorité applaudissait M. le président du conseil désigné lorsqu'il parlait de la nécessité de réglementer le droit de grève. Eh bien ! monsieur le président du conseil désigné, je vous mets au défi de faire voter, par la même majorité qui tout à l'heure vous applaudissait, une réglementation du droit de grève !

Compromis aussi dans notre politique de défense nationale. Nous sommes toujours sous le régime des douzièmes provisoires. Politique de compromis en Indochine ; dans un instant, M. Frédéric-Dupont, qui revient de là-bas, pourra vous dire ce qu'il en pense.

Personne n'est d'accord sur le problème de l'amnistie. Quant aux écoles, comme le disait M. Queuille, mieux vaut n'en pas parler et remettre la question à plus tard.

Oui, le prix de la cohésion, c'est l'immobilisme, parce que l'on n'est d'accord sur rien et qu'on est condamné à vivre ensemble.

Pourtant, mesdames, messieurs, nombreux sont ceux qui souhaitent le relèvement de l'Etat. Nous pensons, nous, que la première étape du relèvement de l'Etat est la réforme électorale. (*Rires à l'extrême gauche et au centre.*)

Je sais que ce n'est pas votre avis ; c'est le mien que j'exprime.

On m'objectera qu'en certains pays, l'Italie, la Suède, la Norvège, le Danemark, d'autres encore, l'Etat s'accommode fort bien de la représentation proportionnelle. Je répondrai que, dans ces pays, il n'existe que deux ou trois grands partis.

Mais qu'arrive-t-il en Belgique, dont la physionomie politique est à peu près semblable à celle de notre pays ? Les difficultés sont grandes et vous savez qu'elles ont failli provoquer la dissolution au lendemain des dernières élections générales.

Le moment semble donc venu de discuter cette question. M. Jules Moch, alors qu'il était président du conseil désigné, répondait, au moment de ses consultations, à ses visiteurs qui lui parlaient de la réforme électorale, qu'il appartenait à l'Assemblée de prendre des initiatives en pareille matière.

Cependant, est-il besoin de vous rappeler que le Gouvernement ne s'est nullement gêné en d'autre temps, et il a eu raison, pour déposer des projets de loi ? Ce furent : le 12 juin 1947, un projet de loi pour les élections municipales ; le 8 juin 1948, un projet de loi pour les élections au Conseil de la République ; le 4 août 1948, un projet de loi pour les élections cantonales.

Les membres de l'Assemblée nationale ont, de leur côté, déposé des propositions de résolution sur lesquelles je me permets d'attirer votre attention.

C'est d'abord la proposition n° 259 de M. Joseph Denais, qui concilie le libre choix des élus avec la représentation proportionnelle ; c'est ensuite la proposition n° 5500 de MM. Coty, Roclore et Lalle, qui permettrait peut-être aux proportionnalistes et aux majoritaires de se mettre d'accord ; c'est celle encore de notre regretté collègue Gabriel Cudenet, qui prône le retour au scrutin d'arrondissement à deux tours ; c'est celle, enfin, de M. Jacques Bardoux, qui souhaite de son côté le scrutin de liste majoritaire dans le cadre du département.

Vous voyez qu'il y en a pour tous les goûts. (*Sourires.*)

Il serait parfaitement loisible à l'Assemblée nationale de se pencher sur cet important problème.

Même si les élections générales ne devaient avoir lieu que dans deux ans, j'ai la conviction absolue que le pays trouverait un grand soulagement, un grand réconfort, à savoir que l'Assemblée nationale, dès maintenant, examine cet important problème de la réforme électorale. (*Mouvements divers.*)

Bien sûr, on me dira que j'ai changé d'opinion, que j'étais autrefois proportionnaliste et que je suis aujourd'hui majoritaire. Mesdames, messieurs, j'ai toujours dit que les modes de scrutin devaient être défendus en fonction des circonstances. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche, à gauche et au centre.*)

Mais parfaitement ! Et je vais faire appel à deux témoignages éclatants. Le premier, celui de M. Jacques Duclos, qui, vous le savez, est un partisan convaincu du système de la représentation proportionnelle dans toutes les élections, sauf quand il s'agit de l'élection des délégués des mineurs, pour lesquels il souhaite le système majoritaire. (*Rires sur de nombreux bancs. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

Et puis, nous avons en la matière un autre professeur, et ce rappel, j'en suis persuadé, soulèvera beaucoup moins de ricanements, puisqu'il s'agit de M. Léon Blum.

Or, M. Léon Blum a démontré lui-même, dans des articles retentissants du *Populaire*, qu'il fallait savoir, dans l'intérêt du pays, procéder à certaines conversions.

Ecoutez ce qu'écrivait M. Léon Blum dans *Le Populaire* du jeudi 30 juin 1949, en parlant de la représentation proportionnelle :

« Scrutin irrationnel, scrutin passionnel, scrutin de jeu, scrutin inapte aux propagandes des doctrines et aux confrontations de doctrines ; scrutin incapable de fournir l'image fidèle, sérieuse, véridique et juste de la configuration politique du pays, voilà ma raison maîtresse et le fond de ma conviction. »

Et M. Léon Blum écrivait encore, dans *Le Populaire* du 29 juin 1949 :

« Or, l'expérience m'a convaincu que certains modes électoraux entravaient l'activité vitale des partis démocratiques ; que d'autres, au contraire, ceux qui cantonnent la propagande dans des cadres plus étroits et multiplient les contacts directs, personnels, des candidats et des élus avec les électeurs, favorisaient cette activité.

« Ma solution est donc de revenir à ces modes électoraux favorables en leur apportant les corrections nécessaires pour garantir un minimum d'équité distributive et pour assurer aux partis politiques le maximum de cohésion doctrinale et d'indépendance. »

Dans le même article — et ceci se passait au lendemain d'un congrès du mouvement républicain populaire — M. Léon Blum écrivait :

« Le mouvement républicain populaire, à ce que j'ai vu, entend demeurer constant avec lui-même. C'est toujours l'attitude la plus noble, mais c'est parfois aussi la plus facile.

« M. Georges Bidault s'en est tenu à des adages si vagues et si banaux qu'ils désarment la réplique. » (*Rires à droite.*)

Je ne terminerai pas la citation, mais je vous déclare, monsieur le président du conseil désigné, que, puisque vous êtes encore le président du mouvement républicain populaire et que vous serez peut-être ce soir ou demain le chef du Gouvernement, nous pensons, mes amis et moi, que vous avez une très grosse responsabilité. Il s'agit peut-être d'un acte de courage. Alors, nous avons confiance, car en d'autres circonstances, plus tragiques, celles-là, vous avez montré ce qu'était le courage. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Chaban-Delmas.

M. Jacques Chaban-Delmas. Monsieur Georges Bidault, selon toutes probabilités, vous serez, dans quelques heures, passé de la qualité de président du conseil désigné à celle de président du conseil investi. Pour ma part, et en compagnie de quelques amis, j'en éprouverais la plus grande joie si je ne craignais qu'à une crise artificielle n'ait été apportée une solution également artificielle.

Nous nous trouvons, en effet, en présence des mêmes formules, des mêmes méthodes, de la même majorité.

Pendant un an, à quel spectacle avons-nous assisté ? A celui des efforts d'un homme, M. le président Queuille, qui a empêché ou retardé la catastrophe à force d'ingéniosité, de ténacité et d'habileté, qui a permis par son action persévérante un redressement économique incontestable, malgré quelques ralentissements récents. (*Mouvements divers.*)

M. Robert Bichet. Grâce à votre soutien constant ! (*Rires.*)

M. Henri Teitgen. Vous avez toujours voté contre lui.

M. Jacques Chaban-Delmas. Ainsi, il m'est permis de présenter à cette tribune le côté positif de l'action du gouvernement du président Queuille, mais je pense qu'aucun de vous, messieurs, ne considérera qu'il est interdit, lorsqu'on est appelé à parler d'une expérience, de dire tout ce qu'on en pense et pas seulement ce qui est défavorable. (*Interruptions au centre.*)

Tant d'habileté déployée s'est finalement brisée à la tâche. Pourquoi donc le ministère Queuille s'est-il disloqué ? Pourquoi MM. Moch et René Mayer, successivement investis, ont-ils successivement échoué ?

Ce n'est pas pour des considérations superficielles, ce n'est même pas pour des questions d'hommes, quoi qu'il ait pu apparaître; c'est parce qu'il existe au sein de la majorité des divergences profondes, non pas sur les buts, qui sont communs à la plupart des hommes siégeant sur ces bancs, même beaucoup de ceux qui ne sont pas de la majorité, mais sur les moyens.

En effet, on a bien abouti à un accord verbal sur l'Indochine, mais cet accord verbal recouvre un désaccord profond. En matière de salaires, la prime unique exceptionnelle représente, certes, une transaction, mais assurément pas une solution.

Il est vrai, monsieur le président du conseil désigné, que la population ne comprend rien à cette crise et qu'elle s'en désintéresse, ce qui est pire, car ce n'est un secret pour personne ici que la démocratie n'est jamais tant menacée que par l'indifférence du peuple à son égard.

Mais que signifie donc cette crise ? Où mène-t-elle le pays, malgré son dénouement prochain ?

Il semble que la France doive choisir entre son standard de vie et sa sécurité, entre la paix sociale et son influence dans le monde, entre des réformes récentes et un redressement durable.

Ainsi, malgré tant d'efforts, tant d'habileté, malgré la clémence des éléments, malgré de bonnes récoltes, malgré le travail de tout un peuple et ses sacrifices, malgré aussi l'aide américaine, si importante et si exceptionnelle...

M. Virgile Barel. Surtout à cause d'elle!

M. Jacques Chaban-Delmas. ...il semble que la France ne puisse s'assurer à la fois la sécurité sociale et sa reconstruction, des secteurs nationalisés et une défense nationale véritable, son appareil administratif et la stabilité des finances publiques.

Ce dernier problème, celui des finances publiques, offre un exemple qui illustre et résume cette pénible conjoncture. Nous savons que le budget ordinaire de l'exercice 1950 sera difficilement équilibré. Nous savons que celui des investissements fait apparaître un déficit béant, dont l'estimation varie de 200 à 500 milliards de francs, selon l'optimisme ou le pessimisme de ceux qui l'étudient.

A cela, il n'y a pas de solution technique. En effet, les contribuables sont dans l'impossibilité de supporter de nouveaux impôts.

On a parlé de porter l'impôt sur les salaires à la charge des employeurs de 5 p. 100 à 7 p. 100. D'une part, cette charge serait très lourde pour les entreprises, surtout en période de resserrement de crédits; d'autre part, le rendement en serait dérisoire pour le Trésor.

On a parlé de taxer les superbénéfices des sociétés, d'augmenter le nombre des décimes. Ce qui est certain, c'est qu'à tout le moins le nombre des décimes sera maintenu.

Ce sont des solutions que l'on peut envisager des tréteaux d'une tribune électorale, mais qui sont, à coup sûr, antidémocratiques.

C'est au surplus aller — et cet argument paraît décisif — contre la politique de baisse des prix à laquelle nous sommes tous ici fermement attachés.

D'autre part, les épargnants ne veulent pas souscrire aux emprunts de l'Etat. Ils ont subi trop de déceptions; en particulier, le 5 p. 100 1949 coté aux environs de 81 francs a mis le comble à leur déconvenue.

D'ailleurs, l'Etat le sait, car il n'émet plus qu'à court terme des bons du Trésor, ou alors, dans des conditions très spéciales, très avantageuses, comme, par exemple, les bons d'électricité, qui n'ont fourni aujourd'hui qu'une douzaine de milliards.

Reste la troisième: l'inflation.

Jusqu'à présent, on s'est à peu près gardé de l'utiliser, et j'espère, monsieur le président du conseil désigné, que, comme vos prédécesseurs, vous vous efforcerez de ne pas vous engager sur un chemin dont on sait qu'il est facile à son début, mais dont on sait également qu'il se termine par la ruine de l'ensemble du pays.

Par conséquent, vous allez vous trouver sans possibilité d'emprunt et vous ne voudrez pas recourir à l'inflation.

Que vous restera-t-il ? La solution coercitive; il vous restera l'impôt.

Ainsi, de nouvelles charges vont s'abattre sur les contribuables de ce pays. L'impôt ne se dévorera pas lui-même, il dévorera, nous le savons tous, la substance même de la nation.

Mais comme le recours à l'impôt vous apparaîtra difficile, vous serez amené à réduire les marges déficitaires, c'est-à-dire les investissements. Vous serez amené à faire moins de maisons, moins de barrages, à freiner l'électrification; en fait, à réduire le nombre des chantiers, avec en moins des réalisations d'équipement en plus du chômage et aussi, ce qui est peut-être le plus grave, la réduction des chances de la France d'être, lors de l'échéance de 1951, équipée de telle manière qu'elle puisse courir sa chance dans les compétitions internationales.

Certes, monsieur le président du conseil désigné, le recours à l'impôt imminent, immédiat pourrait-on dire, va vous réserver bien des impopularités. Vous répondrez sans doute, et je n'en serai pas surpris, vous connaissant, que cela vous est égal.

Et il est exact, en effet, que dans certaines circonstances le devoir d'un homme d'Etat soit de braver l'impopularité.

Mais ce qui m'inquiète, je dirai ce qui m'angoisse en l'espèce, ce sont les déceptions que cette voie va réserver pour plus tard à la France, car c'est la voie, en définitive, de la restriction, de l'amenuisement, de l'amoindrissement national, c'est la voie du désastre en fin de compte, c'est la voie d'un pays qui abdique, non pas même sa grandeur, mais ses raisons d'existence.

Alors, dira-t-on, tout est-il perdu puisqu'il n'existe aucune solution technique capable de résoudre le problème posé ? Non, et c'est moi, maintenant, monsieur le président du conseil désigné, qui interroge.

Tel que je vous connais, en effet, je ne pense pas que vous soyez entré dans cette salle en acceptant de laisser à la porte toute espérance.

Il existe en effet une solution technique acceptable et c'est même la seule qui le soit: l'emprunt.

Si elle est impossible, c'est uniquement parce que font défaut certaines conditions psychologiques, surtout celle que M. Poincaré avait réussi à créer: la confiance.

A cet égard, les temps n'ont guère changé depuis le président Poincaré.

Que faut-il donc pour inspirer cette confiance ?

Il faut un Etat fort et stable. Il faut une constitution remaniée, un exécutif renforcé, un véritable gouvernement s'appuyant sur une véritable majorité. Et celle-ci, vous le savez, ne sera possible que par une réforme de la loi électorale.

Il faut que l'opinion publique soit assurée de la continuité de l'effort et de la présence des pouvoirs publics.

Ces conditions réalisées, automatiquement, cette solution technique de l'emprunt, inconcevable dans les conditions actuelles, vous le savez, mes chers collègues, redevient possible et réalisable.

Elle devient réalisable à l'intérieur, car il existe des billets cachés, et il existe encore beaucoup plus d'or. Elle devient possible aussi à l'extérieur.

Au surplus, c'est la seule solution normale. Les investissements doivent être, en effet, financés par l'épargne et non pas par l'impôt. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

Parallèlement, la réforme de l'Etat permet la vraie réforme de l'impôt. Elle permet de dégager l'impôt sur le revenu de son cadre trop étroit, d'en abaisser le taux, d'en relever le plafond et de stimuler l'initiative.

Enfin, l'inflation elle-même, dangereuse en période d'instabilité et d'insécurité politique, peut n'être pas malsaine si un tel gouvernement en use dans la mesure où la production se développe. L'augmentation de la circulation ne peut être un sujet d'inquiétude véritable si elle finance l'essor d'une économie saine.

Un gouvernement stable peut faire comprendre cette évidence aussi bien à l'opinion publique française qu'à l'opinion publique étrangère.

Ainsi, monsieur le président du conseil désigné, il apparaît que le véritable problème est d'ordre politique et qu'il est possible, non pas de choisir et de retrancher, mais d'ajouter.

On peut opérer une réorganisation de la sécurité sociale qui, sans diminuer les prestations, mais grâce à des économies de gestion et aussi en supprimant la tentation permanente offerte actuellement aux assurés et au corps médical, permette au système de peser moins lourdement sur la nation. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

On peut y ajouter une réforme des entreprises nationalisées, de telle manière que celles-ci cessent d'être des chancres dévorant au flanc du pays pour redevenir des entreprises prospères et rentables, non plus comme avant la guerre pour les seuls intérêts privés, mais pour l'ensemble de la nation.

On peut ajouter aussi la rénovation d'un appareil administratif qui, actuellement, pèse deux fois sur la France: une première fois par le poids des charges financières qu'il comporte et une deuxième fois par les entraves qu'apporte quotidiennement au travail des Français une administration alourdie. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

En même temps, on peut, en Indochine, rechercher la fin de la guerre, souhaitable à tous égards, mais dans le respect des intérêts essentiels de la France.

On peut tout à la fois rétablir une véritable défense nationale, relever nos ruines, édifier nos écoles et permettre à l'économie française non seulement de s'adapter aux compétitions internationales pour l'avenir, mais de faire vivre décemment, dès à présent, tous les travailleurs de ce pays.

Mais rien de cela ne sera possible, monsieur le président du conseil désigné — et je sais bien que je ne me ferai pas un succès ici, aussi bien je ne le cherche pas — avec la majorité que peut vous offrir notre Assemblée.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, parler de réforme électorale, de réforme

constitutionnelle ou même de dissolution, c'est, dans un pareil débat, traiter le véritable sujet. (*Mouvements divers.*)

Je sais bien, monsieur le président du conseil désigné, que le mouvement républicain populaire est nettement hostile à la réforme de la loi électorale.

Je sais également que vous êtes vous-même, comme l'on dit, proportionnaliste.

Mais je sais aussi que vous n'êtes pas homme à laisser prévaloir indéfiniment les préférences et même les avantages de parti sur les exigences de l'intérêt national.

J'ajoute que le principe majoritaire semble rallier de plus en plus les préférences de l'opinion publique.

Pour la réforme constitutionnelle, vos efforts devraient rencontrer moins d'obstacles, monsieur le président du conseil désigné.

N'est-ce pas le groupe du mouvement républicain populaire lui-même qui, lors du vote de la Constitution, rappelait solennellement que ce texte serait en tout état de cause amendable, et indiquait, par cela même, que la voie de la revision était ouverte ?

M. Jean-Louis Tinaud. C'est évident.

M. Jacques Chaban-Delmas. Sur ce point, d'ailleurs, comme sur celui de la réforme électorale, je dois dire que le climat a bien changé, même dans cette Assemblée. Il a bien changé dans le pays et jusque dans la presse qui était le plus hostile à ce qu'on abordât seulement ces problèmes.

C'est ainsi que certains organes, qui ne sont pas suspects d'hostilité envers votre personne, monsieur le président du conseil désigné, ni suspects d'antipathie vis-à-vis de la majorité que peut fournir cette Assemblée, envisagent maintenant très sérieusement ces problèmes et veulent bien les considérer comme actuels.

Il est permis d'espérer que cette presse amie n'exprime pas des sentiments diamétralement opposés à vos sentiments profonds.

Reste la dissolution. Je vous l'abandonne. Elle est impossible et il est préférable de n'en plus parler. (*Rires au centre et à gauche.*)

En effet, les conditions de la dissolution ne sont pas réunies, et il est à penser qu'elles ne le seront pas de longtemps.

Mais ce qui est possible, c'est la séparation de l'Assemblée, par sa propre volonté. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Vous y songiez sans doute, monsieur le président du conseil désigné, il y a quelques mois, lorsque vous avez pensé à un rapprochement qui suscitait tant d'avis contraires parmi vos propres amis.

Vous y songiez encore lorsque, non content d'y penser, et toujours contre tant d'avis contraires, vous avez fait un premier pas vers ce rapprochement.

Je ne peux parvenir à croire que vous n'y songez plus, en dépit de votre silence sur ce point.

De par votre passé, monsieur le président du conseil désigné — et, permettez-moi de le dire avec émotion, notre commun passé — vous êtes parmi les hommes les plus qualifiés pour jeter le pont entre un présent sans espoir et un avenir acceptable. Qui, d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, serait plus qualifié que l'ancien président du Conseil national de la résistance ? (*Très bien! très bien! sur certains bancs à gauche et à droite.*)

En dépit de nos divergences récentes et de celles de nos amis, bien épisodiques au regard des valeurs en cause, je conserve ma confiance d'homme dans l'homme que j'ai connu à un des moments les plus pénibles et les plus graves de notre histoire, que j'ai vu, à ce moment-là, exprimer, par sa résistance, l'opinion profonde de notre peuple, opinion qui n'était à l'époque qu'un murmure affaibli par un bâillon.

Non! monsieur le président du conseil désigné; non! permettez-moi de le dire, mon cher ancien camarade de résistance, je ne peux pas croire que vous soyez résigné complètement, dans votre for intérieur, à vous fermer la voie du salut, celle qui nous permettra de ne pas renoncer à avoir, enfin, des lendemains qui chantent. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Reynaud.

M. Paul Reynaud. Mesdames, messieurs, il y a trois semaines, la démission d'un gouvernement a ouvert la crise.

Nous aurons un gouvernement ce soir. Sera-ce la fin de la crise ? C'est la question que je voudrais très rapidement poser à l'Assemblée.

M. Georges Bidault, chef du parti le plus important de la majorité, prend le pouvoir. C'est normal.

On vient de rappeler qu'il a été le chef du Conseil national de la résistance, ce qui lui vaut notre sympathie à tous.

Mais la gêne qui règne dans cette Assemblée prendra-t-elle fin parce qu'un nouveau gouvernement a été constitué ?

N'est-il pas un autre problème plus difficile à résoudre que celui d'établir une liste ministérielle ?

Je voudrais essayer de démontrer que, tant que les groupes de la majorité ne se seront pas mis d'accord sur un programme minimum, un vrai programme touchant le fond des débats, aucun gouvernement, quel qu'en soit le chef, si éminent soit-il, ne pourra faire autre chose que d'expédier les affaires courantes.

M. Paul Giacobbi. Très bien!

M. Paul Reynaud. Ils ne pourront être unanimes que dans l'inaction. Ce ne seront peut-être plus les mêmes qui parleront d'immobilisme, mais l'immobilisme continuera. (*Rires et applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Pendant quelques mois, nous avons bénéficié d'une augmentation générale de la production. Je dis « générale », parce qu'elle s'est produite aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest du rideau de fer. D'où la stabilité des prix et la paix sociale, sous la conduite d'ailleurs du chef éminent du gouvernement de l'époque.

Mais n'oublions pas — et il semble que beaucoup l'aient oublié — que nous marchons avec les béquilles du plan Marshall.

Or, ce matin, vous avez lu dans la presse des télégrammes de Washington nous annonçant que, après les conversations qu'il vient d'avoir avec le président Truman, M. Paul Hoffman, administrateur du plan Marshall, a fait savoir que si les pays d'Europe occidentale ne se décidaient pas à passer aux actes et à constituer des entités économiques qui pourraient être régionales — et il indique à titre d'exemple: France, Allemagne et Italie — il est probable que l'an prochain le Congrès refuserait de voter les crédits du plan Marshall.

Et le président de la commission des affaires étrangères du Sénat, M. Tom Connally, a apporté cette précision qu'à son avis ce serait au minimum une réduction d'un milliard de dollars.

Si vous voulez bien vous rappeler, mesdames, messieurs, les pleurs et les grincements de dents du mois d'août dernier, au château de la Muette, lors d'une première réduction du plan Marshall, vous mesurerez ce que signifie cette menace.

Je parle simplement de celle du président de la commission des affaires étrangères, d'une réduction de plus d'un milliard de dollars.

Dès lors, nous avons un choix à faire, car nous sommes libres.

Nous pouvons renoncer aux dollars du plan Marshall, ce qui entraînerait, vous le savez, le chômage faute de matières premières payables en dollars.

Ou bien nous pouvons procéder à cette unification de l'Europe, même partielle, que nous demandent les Etats-Unis, dans notre intérêt à nous et dans leur intérêt à eux, car ils ne veulent pas — et ce désir est parfaitement légitime — être considérés comme un bureau de bienfaisance ouvert à perpétuité.

Nous avons donc le choix. Que désirons-nous ? Quelle branche de cette alternative allons-nous saisir ?

Je crois que, dans sa grande majorité, cette Assemblée est en faveur de la création d'une Europe, ce qui l'incitera sans doute à s'incliner vers l'unité économique.

Mais l'unité économique signifie que nous serons en état de lutter contre nos concurrents allemands, contres nos concurrents italiens, puisqu'il est question, non seulement de supprimer les contingentements, mais encore d'abaisser les barrières douanières.

Sommes-nous en état de lutter, dans le moment présent ? Les prix français ne sont-ils pas les plus chers d'Europe, en dehors de la Suisse ? Et s'il faut abaisser les prix français pour choisir cette branche de l'alternative, à savoir faire une Europe ou un début d'Europe, par quels moyens y arriverons-nous ?

Sur ce point, je dois dire que la déclaration ministérielle, comme d'ailleurs les précédentes, ne m'a pas paru comporter de développements très poussés ni très clairs.

Mais regardons, de l'autre côté de la Manche, ce que font nos amis britanniques, qui se trouvent, eux aussi, dans une situation grave, plus grave que la nôtre à certains égards parce qu'ils ont une superficie plus faible; moins grave que la nôtre à d'autres égards, car ils ont infiniment mieux réussi que nous dans leur magnifique effort d'exportation. N'oubliez pas en effet que, dans la zone dollar, ils sont arrivés dès à présent à réduire leur déficit commercial à 68 p. 100, tandis que le nôtre est toujours de 90 p. 100; j'ai déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, mais c'est un fait si important que je me permets de le répéter.

Les britanniques ont d'abord dévalué.

Et il est curieux que la dévaluation française semble être considérée ici comme un accident imputable à nos voisins et qu'on leur reproche. On dirait en vérité qu'il n'y avait pas pour nous de problème des prix; que si nous avons dévalué, c'est qu'il a plu un jour à Sir Stafford Cripps de dévaluer, mais qu'en cette matière il n'y avait pas de pensée française.

Les Anglais ont donc dévalué, et dévalué plus que nous. Le lendemain de la dévaluation, le chancelier de l'Echiquier s'est adressé au peuple anglais en ces termes: Oui, le pain va être plus cher, puisqu'il faut payer le blé en dollars, et quoique le pain doive être plus cher, les salaires ne doivent pas augmenter.

Huit jours plus tard, il s'est adressé de nouveau à son peuple et lui a déclaré: Le prix de la vie monte et montera. Cependant, il faut absolument que vous économisiez la même quantité d'argent, ce qui veut dire qu'il faut réduire encore votre niveau de vie.

Le gouvernement britannique a eu aussi le courage de diminuer les dépenses publiques.

L'opposition, à la Chambre des communes, a dit: « Trop peu et trop tard! »

Mais le chancelier a répondu : Nous ferons mieux quand nous établirons notre budget.

J'avoue que, pour ma part, je suis dès à présent plein de respect devant une décision qui tend à réaliser l'équivalent de 280 milliards d'économies dans le budget, 280 milliards de moins qui pèseront sur les charges de la production britannique.

Enfin, le premier ministre, M. Attlee, qui avait soulevé, dans son discours à la Chambre des communes, la question brûlante d'un effort de la classe ouvrière britannique, en a reparlé sans embages dans le discours qu'il a adressé par la radio au peuple britannique.

Après avoir critiqué avec beaucoup de raison les patrons qui se laissent vivre et qui ne font pas effort pour améliorer le rendement — je vous ai récemment parlé de la possibilité d'augmenter considérablement le niveau des masses françaises par un effort dans cet ordre d'idées — ce chef socialiste a ajouté: Il y a des ouvriers qui en font le moins possible, qui s'en moquent et qui font de l'absentéisme parce qu'ils savent qu'on ne peut pas se passer d'eux.

Et il a donné l'exemple des ouvriers de certaines grandes usines métallurgiques du Lancashire qui ont décidé de travailler plus longtemps dans l'intérêt national.

Mesdames, messieurs, quelle différence de programme et quelle différence d'accent avec les déclarations ministérielles que nous entendons périodiquement ! Deux cent quatre-vingt milliards d'économies!

M. Lucien Coffin. Me permettez-vous de vous poser une question ?

M. Paul Reynaud. Je vous en prie.

M. Lucien Coffin. Vous venez de rendre à l'effort des travaillistes britanniques un hommage auquel nous sommes sensibles. Mais seriez-vous décidé à vous associer à un effort de justice fiscale analogue à celui qui a été fait par sir Stafford Cripps? (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

M. Paul Reynaud. Je vais vous donner une réponse claire. Je serai d'autant plus décidé à cet effort que j'ai pris en 1939 la première grande décision utile, je crois, pour le contrôle fiscal, en libérant les contrôleurs de tous les travaux accessoires qui absorbaient leur temps afin de leur permettre d'exercer leurs fonctions. Je pense que ma réponse est claire. (*Mouvements divers.*)

Mesdames, messieurs, vous paraissez surpris que, dans un pays comme l'Angleterre, qui a mis sur pied, il y a plus d'un siècle, un régime fiscal s'appliquant à un peuple dont vous savez le sens civique élevé, le rendement soit supérieur.

Il y a, en France, des contribuables honnêtes. Je ne dis pas que ce soit l'énorme majorité, mais il y en a heureusement beaucoup. Je puis vous assurer que le contribuable honnête, qui paye intégralement ses impôts, va à la limite de sa capacité contributive et que, si vous voulez augmenter la charge qui pèse sur lui, le résultat sera simplement que vous supprimerez l'esprit d'entreprise dans ce pays. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. Maurice Deixonne. Ce qui nous a surpris, c'est que M. Attlee fasse la politique de M. Paul Reynaud. Cela, nous l'ignorions!

M. Paul Reynaud. La vérité, quand on se trouve en présence d'un programme comme celui qui vient d'être établi par le gouvernement britannique, c'est que l'on constate que nos amis anglais ont mesuré le problème et proportionné les solutions à son ampleur.

En avons-nous fait autant ?

L'un de vos prédécesseurs à ce banc, monsieur le président du conseil désigné, à la séance habituelle du jeudi (*Sourires*), déclarait: « Il faut peu de chose pour rétablir l'équilibre économique et social. » Si c'était vrai, comme on comprendrait l'irritation de la plupart des Français, comme on comprendrait qu'ils soient mécontents, car il sont mécontents, au lieu d'être angoissés. C'est là ce qui rend si difficile la solution du problème actuel.

Avons-nous, depuis la Libération, agi comme nous aurions dû le faire ? Ecoutons un jeune économiste que M. Léon Blum présentait récemment aux lecteurs du *Populaire* avec de grands éloges, M. Fourastié. Voici ce qu'il écrit:

« De 1944 à 1948, on a élevé de quelque 10 p. 100 le niveau de vie des Français. Mais il est facile de calculer que, si l'on avait fait le sacrifice de la moitié seulement de ces 10 p. 100, l'équipement importé à la place de biens périssables aurait, dès 1949... » — cette année — « ... permis d'accroître la production française, donc le niveau de vie des Français, de quelque 20 p. 100.

« Quatre années de facilité ont irrémédiablement compromis notre proche avenir. Nous en sommes venus à vivre, même en année prospère, du pain de la mendicité. »

Vous voyez que le propos est vif, mais la pensée ferme.

Ce que nous n'avons pas pu faire jusqu'à présent, saurons-nous le faire rapidement afin de sauver tout ce qui peut être sauvé ?

Au fond, nous sommes tous d'accord. Nous savons très bien que les années qui viennent seront des années dures, non seulement pour la France, mais pour l'Europe. Nous savons très bien que nous sommes menacés d'un abaissement du niveau de vie si nous ne nous lançons pas dans cette réforme industrielle dont je parlais il y a quinze jours.

Les chefs parlementaires anglais, qu'ils soient travaillistes ou qu'ils soient dans l'opposition, ont eu le courage de le dire à leur peuple. Est-ce que nous allons feindre de l'ignorer? Est-ce que nous allons vivre au jour le jour, en faisant semblant d'ignorer au mois d'octobre les problèmes qui se poseront au mois de novembre ?

Ne sommes-nous pas capables de mesurer l'ensemble des sacrifices qu'il faut demander à la nation française ? Et si nous les mesurons d'avance, ne sommes-nous pas capables de les équilibrer ? Car il faut les équilibrer.

Tout cela, mesdames, messieurs, demande un effort immense de lucidité et de courage.

Est-ce une utopie de croire possible que les partis de la majorité républicaine soient capables, tout en réservant d'autres sujets de querelle par lesquels s'exprime l'individualité française, de se rencontrer autour d'une table pour élaborer un programme de salut public dans l'ordre économique ? Voilà la question que je pose.

Une Assemblée qui est à un an de la campagne électorale acceptera-t-elle de prendre des mesures impopulaires dont l'effet salutaire ne se produira que plus tard ? C'est ce que je souhaite, car c'est l'honneur d'une assemblée ou d'un homme politique que d'accepter l'impopularité.

Si, au contraire, la majorité s'y refusait, alors il faut prendre un autre risque, il faut prendre le risque d'aller chercher dans le pays une majorité nouvelle.

L'autre jour, M. Jules Moch, évoquant le souvenir de notre captivité commune que je n'ai pas plus oubliée que lui, me demandait: Comment pouvez-vous, vous qui avez lutté pour la République, envisager la dissolution ?

Ma réponse est la suivante. Je ne souhaite pas la dissolution. Quand nous disons dissolution, c'est pour simplifier, car il n'est pas question de dissolution, il est question d'abréger notre mandat. Je ne souhaite pas cette mesure. Je souhaite qu'elle soit évitée. J'ai dit à quelles conditions.

Mais je crois que le vrai péril pour la République, ce serait de laisser « pourrir » cette législature dans l'inaction, ce serait que ce régime apparût comme apte seulement, pendant d'interminables crises, à établir un équilibre savant entre des ambitions assouvies. Voilà le vrai péril pour la République. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Si la majorité se refusait à l'action, son devoir serait de voter une loi d'une ligne pour fixer au 30 novembre prochain la fin de notre mandat, avec ou sans réforme électorale.

Personnellement, je serais partisan d'une réforme électorale, mais j'observe qu'après tout, sur l'ensemble du continent européen, le régime français est en vigueur et je ne sache pas que les résultats en aient été récemment si catastrophiques. Si bien, mesdames, messieurs, que ce qui est capital, si nous ne voulons pas prendre le problème à bras-le-corps, si nous ne voulons pas nous lancer avec courage dans la lutte pour sauver ce pays sur le plan économique, ce n'est pas la question du mode de scrutin, relativement secondaire à mes yeux. Ce qu'il faut à tout prix, car tel est le problème fondamental, c'est amener ici 320 députés capables de travailler ensemble, si nous ne sommes pas capables de le faire.

En sommes-nous vraiment incapables ? La réponse, mesdames, messieurs, dépendra de vous. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Duclos. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration de M. le président du conseil désigné, mais je dois dire qu'à notre point de vue, il semble avoir attaché davantage d'importance à la tenue littéraire de ce document qu'à son contenu politique.

M. Georges Bidault nous a dit qu'il faut faire vite parce que la crise dure depuis longtemps. C'est vrai. Nous en sommes, en effet, au vingt-troisième jour de crise et nous en sommes à la troisième investiture.

Après MM. Jules Moch et René Mayer, voici maintenant M. Georges Bidault, président du conseil désigné. Je n'insisterai pas sur les discussions, les compétitions les exclusives qui ont illustré l'échec des deux prédécesseurs de M. Georges Bidault. Mais ces querelles secondaires ne sauraient dissimuler, à notre avis, l'accord de fond sur un même programme dont nous savons ce qu'il vaut.

Les travailleurs sont fixés sur ce qu'on leur réserve et, en tout cas, je peux bien constater que, dans *Le Populaire* du 24 octobre, M. Léon Blum exprimait dans les termes suivants son point de vue sur le

double problème de la majorité et du programme:

« La question de majorité se règle donc d'elle-même; la question de programme est réglée d'avance. »

Que s'est-il donc passé ? Que se passe-t-il donc pour que les partis ayant voté les deux investitures, étant d'accord sur la majorité et sur le programme, n'aient pas réussi à former un gouvernement ?

En vérité, la politique que les partis de la majorité entendent poursuivre est condamnée par le peuple. La classe ouvrière, qui était hostile au refus de MM. Queuille et Petsche de faire droit à ses revendications légitimes, n'est nullement satisfaite des mesures insuffisantes préconisées par M. Jules Moch, reprises hier par M. René Mayer et aujourd'hui par M. Georges Bidault. Il ne s'agit pas de croire qu'une prime pour les salariés percevant moins de 15.000 francs par mois, prime dégressive, versée seulement pour un mois, est susceptible de donner satisfaction aux travailleurs. Les décisions prises par les diverses organisations syndicales en sont la démonstration éclatante.

Les fédérations C. G. T. et C. F. T. C. de la métallurgie ont signé tout récemment un protocole d'accord qui exprime leur volonté d'union et la volonté de lutte des masses ouvrières. Ces deux fédérations sont d'accord pour exiger: premièrement le retour à la libre discussion des salaires dans le cadre des conventions collectives et un salaire minimum garanti à chaque échelon de la hiérarchie; deuxièmement, la garantie d'un pouvoir d'achat stable par l'application de l'échelle mobile; troisièmement, le respect du droit syndical.

Le journal *L'Aube*, que M. le président du conseil désigné connaît bien, publiait, dans son numéro du 21 octobre, un article de M. Locardel, dans lequel on pouvait lire, à propos de ce protocole d'accord des deux fédérations, les lignes suivantes:

« Il est certain que les circonstances politiques de la publication de ce protocole lui donnent la valeur d'un avertissement dépourvu de toute équivoque. En premier lieu, les deux fédérations, considérant que leurs revendications ne peuvent être obtenues dans le cadre de la politique économique jusqu'à présent suivie et dont la faillite apparaît clairement, demandent le renversement de cette politique qui ne peut qu'augmenter le chômage actuel et qu'aggraver la situation des travailleurs. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« Et pour prouver qu'elles n'entendent pas, en particulier, laisser retarder indéfiniment la libre discussion des salaires dans le cadre des conventions collectives, ni l'application d'une politique fiscale plus juste, elles font savoir qu'il ne faut pas compter sur la division des forces ouvrières et réalisent l'unité d'action sur un programme précis. »

Et les moyens d'action préconisés par les deux fédérations C. G. T. et C. F. T. C. sont les suivants:

« La convention collective et le programme revendicatif commun seront largement popularisés par voie d'affiches et de tracts communs; des réunions d'information communes pourront être organisées dans les usines, localités ou régions, après accord des organisations locales.

« Le futur gouvernement... » — c'est à vous que cela s'adresse, monsieur le président du conseil désigné — « ... le futur gouvernement est donc prévenu, il devra agir sans louvoyer, sans remettre au lendemain les problèmes, notamment celui du pouvoir d'achat des salariés. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est en termes très précis que ces choses ont été écrites dans *l'Aube*, qui est le journal du parti de M. le président du conseil désigné.

Dans son article, M. Locardel précise que, ce faisant, la fédération C. F. T. C. de la métallurgie reste dans le cadre de la ligne tactique concernant l'unité d'action définie au dernier congrès national et confirmée par le comité national de samedi et dimanche derniers. Dans l'immédiat, ces deux fédérations maintiennent les revendications communes suivantes:

« Premièrement, octroi immédiat d'une indemnité provisionnelle de 15 p. 100 sur les salaires de base, y compris les indemnités horaires de 10 francs et de 7 francs, avec un minimum de 3.000 francs par mois;

« Deuxièmement, lutte contre le chômage et les licenciements, notamment par l'arrêt des importations dans les secteurs touchés ou menacés par le chômage ou subissant une réduction d'activité;

« Troisièmement, rajustement des compléments familiaux, pensions et retraites de la sécurité sociale;

« Quatrièmement, réforme de la fiscalité qui, actuellement, pèse très lourdement sur les salariés. »

La C. G. T. et la C. F. T. C. ne sont pas seules à adopter une telle position. Les dirigeants de Force ouvrière sont, eux aussi, amenés à formuler des revendications semblables. Et demain, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.T.C. et de F.O., 75.000 métallos de la région de Valenciennes, du bassin de la Sambre et de la région de Lille vont faire grève pendant deux heures pour exiger que leurs revendications soient satisfaites. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant aux organisations de fonctionnaires, elles exigent que les crédits nécessaires au reclassement soient intégralement versés.

Enfin, on ne nous dit pas, mais cependant c'est à l'ordre du jour, qu'il est question d'augmenter les impôts. Or, les classes moyennes des villes et des campagnes, les commerçants, les artisans, les paysans, déjà accablés sous le poids de charges fiscales trop lourdes, sont hostiles à tout relèvement d'impôts.

Les consommateurs sont dans un état d'esprit identique et le peuple voit que, si sa situation est faite de misère, si on le contraint à vivre avec des salaires insuffisants et en plein marasme économique, en proie à des difficultés que provoquent la crise de mévente, le développement du chômage, l'arrêt ou la paralysie quasi-générale de la reconstruction, c'est parce qu'on dépense trop pour la guerre. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cela, monsieur le président du conseil désigné, met en cause votre politique extérieure.

Vous avez été le signataire, avec M. Bevin, du traité de Dunkerque du 4 mars 1947. J'ai fait la démonstration l'autre jour, lors du débat sur l'investiture sollicitée par M. Jules Moch, que ce traité a été violé. Il prévoyait, dans son article 4, des consultations sur toutes les questions économiques. Il n'en a pas été tenu compte par l'Angleterre au moment de la dévaluation de la livre sterling.

Vous, signataire de ce traité, vous n'avez rien dit. Vous auriez dû monter à cette tribune pour indiquer que l'on avait violé l'esprit et la lettre du traité que vous aviez signé au nom de la France le 4 mars 1947. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin, quand vous êtes allé à Moscou, en mars 1947, vous auriez dû penser à ce que vous aviez dit le 21 décembre 1944 à l'Assemblée consultative.

Vous avez dit, ce jour-là:

« A Stalingrad, où nous sommes passés, nous avons vu, rayonnant au milieu des décombres, quelque chose de plus grand peut-être que l'héroïsme et qui s'appelle la volonté: la volonté de vivre, la volonté de lutter jusqu'au triomphe.

« Je vous assure qu'il ne s'agit pas de mots plus ou moins marqués d'emphase. Quand on a vu cela, sur des visages, au milieu du chaos engendré par la guerre, quand on a vu un peuple entier mutilé, atteint dans sa chair, mais sublime de courage et d'abnégation, sacrifier confort et douceur de vivre pour être sûr de revivre... »

M. Edouard Depreux vous a alors interrompu en disant: « Très bien! » et vous avez continué:

« ...on comprend et on sent que la France, dans cette affaire, a fait autre chose qu'un mariage de raison.

« Une entente entre deux gouvernements, c'est quelque chose. Mais une alliance, une fraternité entre deux peuples dont les gouvernements interprètent les volontés, voilà ce qui est solide, ce qui contient les promesses de la grandeur et de la durée.

« Le maquis, chez nous, les partisans chez eux, tous nos morts à nous deux, la forêt de Smolensk et le plateau du Vercors, Bir-Hakeim et Stalingrad, voilà ce qui scelle l'alliance signée d'un sang sacré par tous les héros que, tous deux, nous avons perdus et qui, de l'occident à l'Oural et du désert aux barricades, sont tombés du même cœur pour une même cause. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Permettez-moi de vous dire, monsieur le président du conseil désigné, qu'après avoir mené pendant un certain temps une politique extérieure guidée à la fois par le souci des intérêts de la France et des intérêts de la paix, vous avez, à la conférence de Moscou de mars 1947, donné une orientation nouvelle à la politique du quai d'Orsay.

Sur le problème des réparations, sur le problème fondamental de l'Allemagne, vous avez placé la France à la remorque des puissances anglo-saxonnes et ces puissances préparaient, dès ce moment, l'utilisation de l'Allemagne de l'Ouest pour la guerre antisoviétique à laquelle elles pensaient déjà.

A ce moment-là, le plan Marshall était en gestation, mais il fallait, avant d'en parler ouvertement, écarter les communistes du gouvernement.

Quant à vous, après avoir adopté une attitude inamicale vis-à-vis de notre alliée l'Union soviétique, vous n'avez rien dit quand eurent lieu les provocations misérables contre le camp de Beauregard, en novembre 1947.

Le 17 mars 1948, votre politique aboutissait à la signature d'un traité d'alliance militaire à Bruxelles, traité dirigé non pas contre l'Allemagne, mais contre un pays allié.

La logique de cette politique devait aboutir à la signature des accords de Londres, relatifs à l'Allemagne. L'émotion fut grande quand ces accords furent connus. L'ordre du jour acceptant les recommandations des accords de Londres ne fut accepté ici même que par 297 voix contre 289.

Enfin, vous avez à votre actif, monsieur le président du conseil désigné, la signature de l'accord bilatéral franco-américain, qui enchaînait notre pays aux Etats-Unis.

La servilité des pays d'occident vis-à-vis des Etats-Unis amène parfois certains protagonistes de cette servilité à exprimer leur amertume et, dans une certaine mesure, leur inquiétude.

C'est ainsi que, dans le journal *l'Aube* du 30 août dernier, M. Albert Blanchoin, ayant interviewé un Belge disposant d'une situation importante dans les affaires, relatait comme suit les déclarations de son interlocuteur.

C'est le Belge qui parle:

« Toute cette prospérité qui vous frappe, toutes ces autos rutilantes, longues et larges comme des pulman, sont un peu le signe de notre domestication. Et il y a des secteurs où le chômage est apparu parce que la concurrence américaine se faisait trop active! »

Voilà ce que dit un Belge, c'est-à-dire un citoyen d'un pays marshallisé comme le nôtre!

M. Fernand Bouxom. Il n'avait pas vu l'auto de Thorez!

M. Jacques Duclos. Voilà qui met au point la prétendue philanthropie des impérialistes américains!

Et M. Georges Bidault ne pourra tout de même pas récuser ce témoignage de son propre journal, que je viens de citer à cette tribune.

Je dis que cette politique de soumission aux volontés des impérialistes américains est contraire aux intérêts français.

Cette politique a abouti à la création de l'Etat de l'Allemagne de l'Ouest, d'un Etat militariste et revanchard, qui met en péril la sécurité de notre pays et liquide pratiquement les droits de la France aux réparations. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Par contre, il faut bien reconnaître que la République démocratique allemande a une tout autre attitude. Et le journal *l'Aube* d'hier publiait un communiqué du parti socialiste unifié d'Allemagne, communiqué qui témoigne d'un état d'esprit différent.

Que lit-on dans ce communiqué que je cite d'après *l'Aube*?

« Les relations entre la République démocratique allemande et ses voisins seront fondées sur le respect de l'indépendance et de la sécurité nationale des pays intéressés, ... » — écoutez bien! — « ... sur la reconnaissance des crimes de guerre commis par l'Allemagne nazie dans les pays voisins et sur le désir impérieux de les réparer ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce ne sont pas les Adenauer ni les Schumacher qui tiennent un langage comme celui-là!

Ceux-là contestent notre droit aux réparations. Ils contestent la responsabilité de l'Allemagne dans tout ce qui a été fait depuis 1939. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi donc, la politique extérieure dont M. Bidault a été l'initiateur apparaît dans toute sa nocivité. C'est en application de cette politique que, l'autre jour, les représentants du Quai d'Orsay ont voté pour les délégués de Tito au Conseil de sécurité (*Interruptions au centre*) et cela contre la Tchécoslovaquie qui fut lâchement sacrifiée à Munich par le gouvernement français. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

Enfin, monsieur le président du conseil désigné, après de laborieuses négociations, vous êtes devant nous. Vous nous demandez votre investiture, et il semble que la lettre adressée hier par M. Daniel Mayer au comité directeur du parti socialiste ait joué un certain rôle dans le dénouement de la situation.

M. Daniel Mayer, à lire le journal de son parti, et à lire même les autres journaux, semblait avoir fait sienne la fameuse formule du poète: « Et s'il n'en reste qu'un je serai celui-là ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Daniel Mayer. Monsieur Duclos, me permettez-vous de vous interrompre?

M. Jacques Duclos. Je vous en prie.

M. Daniel Mayer. Monsieur Duclos, puisque votre sollicitude me met ainsi en cause, je voudrais simplement vous faire une observation.

Il est exact — cela a été de notoriété publique et j'aurais mauvaise grâce à le nier — qu'un certain nombre de problèmes m'ont opposé à une fraction de la majorité; c'était, en particulier, pour l'attribution d'un versement exceptionnel aux salariés et pour le retour immédiat aux conventions collectives.

Depuis, ces deux problèmes ont été réglés puisque, d'abord par 311 voix, ensuite par 342 voix, l'ensemble des républicains ont accepté ces deux formules.

Mais, en tout état de cause, je tiens à vous dire que, quelles que soient les divisions qu'il peut y avoir au sein de la majorité républicaine, nous ferons en sorte que ce ne soit jamais vous qui en soyez l'arbitre. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A l'extrême gauche. C'est à voir.

M. Jacques Duclos. Permettez-moi, monsieur Daniel Mayer, de constater que vous n'allez pas très loin dans vos revendications.

On aurait pu croire, à lire certains journaux, que vous ne vous contentiez pas de demander cette prime dégressive pour les salariés gagnant moins de 15.000 francs. On laissait entendre que ce n'était là qu'une amorce et que vous iriez beaucoup plus loin. Voici que, maintenant, je vous ai fourni l'occasion de faire l'aveu que vous n'entendez pas demander davantage. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Daniel Mayer. Vous avez voté même contre cela.

M. Jacques Duclos. Finalement, vous avez abandonné la partie, hier, en déclarant que vous abandonniez le ministère du travail. Pour un combattant, il n'est pas recommandé de fuir le combat au moment décisif. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Daniel Mayer. Il y a des précédents illustres dans votre parti.

M. Fernand Bouxom. Dire cela n'est pas gentil pour Maurice Thorez, monsieur Duclos!

M. Jacques Duclos. A la vérité, mesdames, messieurs, je répète que cette indemnité versée pour une fois ne règle et ne peut pas régler le problème de l'augmentation des salaires.

D'ailleurs les salaires des travailleurs sont dans de très nombreux cas anormalement bas. Vous le savez bien, monsieur le président du conseil désigné, puisque ce sont vos directeurs de conscience eux-mêmes qui viennent de le déclarer dans un recent message officiel. (*Sourires.*)

Par conséquent, lorsque vous nous proposez, comme l'avaient fait avant vous MM. Moch et René Mayer, une prime exceptionnelle pour un mois, vous ne réglez en rien le problème des salaires qui est posé devant le pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je dois constater que, dans votre déclaration, rien n'est prévu pour mettre un terme à la politique inhumaine du grand patronat français, à cette politique égoïste, et j'ajouterai criminelle. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cependant qu'une affreuse misère pèse sur les masses ouvrières, de scandaleux profits sont réalisés.

L'autre jour, M. Eugène Rigal, que je remercie d'avoir bien voulu échanger son tour de parole avec le mien (*Sourires et mouvements divers au centre*) — vous n'allez tout de même pas me reprocher, mes chers collègues, ce geste de courtoisie (*Sourires et applaudissements au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche*) — M. Eugène Rigal indiquait que les grosses sociétés ayant déclaré en 1948 un bénéfice imposable de 124 milliards de francs — on sait ce que signifie le bénéfice imposable, qui ne correspond que d'assez loin au bénéfice réel — enregistraient cette année 381 milliards de bénéfices, c'est-à-dire trois fois plus.

Nous avons le droit et le devoir de mettre en parallèle la misère des masses laborieuses et les profits scandaleux réalisés par ces sociétés. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est dans ces conditions que la misère des uns fait la richesse des autres. Et M. Georges Bidault, qui est professeur d'histoire, ne peut pas ne pas savoir que de telles injustices ne sauraient durer éternellement. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Eugène Rigal. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue?

M. Jacques Duclos. Vous aurez l'occasion de vous expliquer dans quelques instants, monsieur Rigal. (*Exclamations au centre.*)

En outre, nous sommes en présence de profits scandaleux que la loi devrait frapper. Mais la loi est souvent utilisée à sens unique.

Il y a eu, vous le savez bien, mes chers collègues, un scandale du vin qui n'est toujours pas réglé. Voici que l'on parle maintenant d'un deuxième scandale du vin.

M. Paul Theetten. Vraiment?

M. Jacques Duclos. Mais oui!

Dans un journal qui n'est pas communiste, je lis:

« Il est beaucoup question, ces jours-ci, des importations de vins étrangers, qui, contrairement à ce qui avait été communiqué il y a quelques semaines, ont continué à entrer et représentent maintenant un total de beaucoup supérieur aux 300.000 hectolitres qui avaient été indiqués par les pouvoirs publics.

« En réalité ce total approchait, il y a quelques jours, 2 millions d'hectolitres et avait absorbé 3.600 millions de francs de devises. »

Cela fait ressortir un prix de revient de 36 francs par litre de vin, revendu environ 70 francs par le Gouvernement.

« Il est difficile de préciser où en est cette question de l'importation, qui intéresse plusieurs administrations agissant chacune pour son propre compte et dont on assure qu'elle est fertile en incidents savoureux.

« Des vins auraient changé de nationalité au cours de leurs pérégrinations. D'autres, réalisant à rebours le miracle des noces de Cana (*Rires au centre*), auraient perdu plusieurs degrés au passage de la frontière espagnole, etc.

« Le certain, c'est que ces importations contribuent à entretenir le marasme sur nos marchés méridionaux, dont les mercuriales ne peuvent être établies faute d'affaires. »

Eh bien! monsieur le président du conseil désigné, vous n'avez rien dit de

toutes ces choses-là. (*Exclamations au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez jeté une sorte de manteau de Noé (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche*) sur toutes ces manifestations de corruption. Ce silence, pour nous, n'est pas rassurant.

Mais, en outre, permettez-moi de souligner, monsieur le président du conseil désigné, certaines anomalies de votre déclaration.

Vous avez parlé de la disparité entre les prix et les salaires. Très bien! Mais vous n'avez pas dit ce que vous vouliez faire pour changer cette situation.

Vous avez parlé de l'extension de nos exportations, mais vous n'avez rien dit des conditions dans lesquelles se pose ce problème.

L'année dernière, M. Paul Reynaud nous tenait le même langage et, lorsqu'on lui demandait des précisions, il nous parlait du marché de l'Inde qui pourrait s'ouvrir à la France. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Vous avez été encore plus vague que M. Paul Reynaud. Vous avez parlé de la nécessité de tenir les promesses faites aux fonctionnaires. C'est bien. Mais vous n'avez pas précisé si vous alliez maintenir les crédits nécessaires, tous les crédits nécessaires au reclassement des travailleurs de la fonction publique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez parlé de combattre le chômage en élargissant le marché intérieur. C'est bien. Mais cela signifierait le relèvement général des salaires. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Or, vous êtes opposé à ce relèvement

Vous avez parlé de la disparité entre les prix industriels et les prix agricoles, mais vous n'avez rien dit de ce qu'il faudrait pour provoquer la baisse des prix industriels, à savoir la réduction du profit capitaliste. Et vous n'avez rien dit non plus des taxes qui sont un facteur de hausse des prix à la consommation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En bref, les promesses que vous avez faites, monsieur le président du conseil désigné, sont vagues. Elles ne sont pas assorties de dispositions concrètes susceptibles d'en laisser prévoir la réalisation. Et tous vos silences nous donnent à penser ce que va être votre politique.

Néanmoins, il n'est pas inutile, pensons-nous, de vous amener à fournir certaines précisions. C'est dans ces conditions que je voudrais me permettre de vous poser quelques questions.

Allez-vous prendre l'engagement d'accorder à tous les salariés la prime d'attente de 3.000 francs par mois et de procéder à un relèvement général des salaires et traitements ?

Allez-vous prendre l'engagement de lutter contre le chômage en arrêtant les importations dans les secteurs touchés ou menacés ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Allez-vous prendre l'engagement de n'augmenter ni les impôts de consommation, ni les impôts des petits et moyens contribuables des villes et des campagnes ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez-vous prendre l'engagement d'établir un impôt sur les superbénéfices des grosses sociétés ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez-vous prendre l'engagement d'accorder les crédits nécessaires au reclassement des fonctionnaires ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Allez-vous prendre l'engagement de ne pas mettre en cause le droit de grève des travailleurs de la fonction publique ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Allez-vous prendre l'engagement de porter la retraite des vieux travailleurs à 55.000 francs ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez-vous prendre l'engagement de relever l'allocation des économiquement faibles et de la porter à 36.000 francs ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez-vous prendre l'engagement d'accorder la gratuité complète des soins et des remèdes aux assurés sociaux, en imposant un relèvement de la cotisation patronale ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez-vous prendre l'engagement de payer aux anciens prisonniers le pécule qui leur est dû et de leur donner la carte du combattant ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez-vous prendre l'engagement de consacrer à la reconstruction, à l'indemnisation des sinistrés, un nombre suffisant de milliards, qu'il vaudrait mieux affecter à des œuvres de vie qu'à des œuvres de mort ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Philippe Farine. Vous voterez donc le budget ?

M. Jacques Duclos. Allez-vous prendre l'engagement de réaliser la péréquation des retraites et pensions ? C'est ce que des milliers de vieux travailleurs de l'Etat attendent.

Allez-vous prendre l'engagement de rajuster les pensions des victimes de la guerre, pensions qui sont scandaleusement insuffisantes ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Allez-vous prendre l'engagement de revaloriser la retraite du combattant ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Mouvements divers.*)

Allez-vous prendre l'engagement de faire cesser immédiatement la guerre au Viet Nam ? (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Allez-vous prendre l'engagement de réduire au moins de moitié les crédits militaires ? (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Interruptions au centre et à droite.*)

M. Fernand Bouxom. De moitié seulement! Pourquoi ? (*Sourires au centre.*)

M. Jacques Duclos. Allez-vous enfin nous dire la vérité sur la situation budgétaire pour 1949 et sur les prévisions pour 1950, au lieu de cacher obstinément la réalité du déficit budgétaire, que certains chiffrent à plusieurs centaines de milliards ?

Allez-vous prendre l'engagement, monsieur le président du conseil désigné, de rappeler à la décence les journaux qui ont osé comparer von Choltitz à Joffre et Gallieni, sans parler de Sainte-Geneviève (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers*), ces journaux qui présentent ce général nazi comme le sauveur de Paris ? Allez-vous prendre l'engagement de faire poursuivre ce von Choltitz comme responsable du massacre du Bois de Boulogne et de la rue Leroux, qui coûta la vie à quarante-deux patriotes? (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Allez-vous prendre l'engagement de ne pas amnistier les traîtres de Vichy et de vous opposer à tout vote en ce sens ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Telles sont quelques-unes des questions que je voulais vous poser, monsieur le président du conseil désigné. (*Exclamations au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Plusieurs voix au centre. Encore! encore!

M. Robert Montillot. Ce n'est pas assez!

MM. Fernand Bouxom et Paul Theetten. Et la suppression des impôts ? (*Sourires.*)

M. Jacques Duclos. Je pourrais aussi vous demander, monsieur le président du conseil désigné, quels sont vos projets en matière électorale. (*Exclamations au centre.*)

Nous avons vu des partis comme le parti radical et le parti socialiste, l'un fidèle à ses traditions, l'autre reniant les siennes, demander la réforme électorale. On a présenté ce problème comme étant des plus urgents, au moment où, cependant, des problèmes infiniment plus décisifs pour l'avenir de la France se posent devant nous. On songe, en définitive, à truquer les résultats de la consultation du suffrage universel pour priver la classe ouvrière de sa représentation légitime. Mais si vous en arrivez à truquer le scrutin, de telle manière que des millions de travailleurs n'auront plus de représentants, vous ferez vous-mêmes la preuve du mensonge de votre démocratie, avec tout ce que cela comportera de changements dans la conscience des masses laborieuses. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Vous avez bien senti, monsieur le président du conseil désigné, que tous les problèmes de caractère revendicatif que je viens d'évoquer rappellent un programme, un programme que vous avez bien connu et qui semble figurer, pour vous, parmi les objets abandonnés. Je veux parler du programme du Conseil national de la résistance. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est vieux, peut-être, pour vous, mais c'est toujours actuel pour nous.

Monsieur le président du conseil désigné, vous prétendez être, en quelque sorte, l'homme de la fidélité, puisque vous êtes le président d'un parti qu'on a appelé le parti de la fidélité. Eh bien ! êtes-vous fidèle à ce programme que vous avez approuvé, qui a été élaboré sous votre présidence, dans la nuit de l'occupation ? C'est ce que nous allons voir.

Le programme du C. N. R. proclamait la volonté de ses signataires de « rester unis afin de veiller au châtiment des traîtres, à l'éviction, dans le domaine de l'administration et de la vie professionnelle, de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique du gouvernement de collaboration ».

Où en sommes-nous ?

Les anciens ministres de Pétain sont libres, des traîtres notoires ont été graciés. On a plus de pitié pour les traîtres que pour les familles de ceux qui sont tombés pour la libération de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Enfin, qu'il me soit permis de rappeler que, depuis deux ans, vous gardez en prison un homme condamné à mort, Jean Kabascinski, mineur polonais, domicilié à Montceau-les-Mines. Cet homme, qui fut soldat F. F. I., est accusé d'avoir exécuté l'inspecteur Duvernois qui faisait la chasse aux terroristes. Duvernois était un de ces misérables à qui M. Maurice Schumann réservait les pires châtiments, quand il parlait au micro de Londres. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Pendant huit mois, Kabascinski est resté aux fers. Il est toujours en prison, malade, tuberculeux, sans que soient émus certains humanistes professionnels. (*Applaudissements à l'extrême gauche*) pour qui l'homme n'est intéressant que s'il appartient aux classes possédantes.

Le programme du C. N. R. prévoyait la confiscation des biens des traîtres et des

trafiquants du marché noir, l'établissement de l'impôt progressif sur les bénéfices de guerre et, plus généralement, sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation pendant la période d'occupation. Or, 100 milliards de profits illicites ne sont pas rentrés dans les caisses de l'Etat. J'en ai fait la démonstration ici même, l'année dernière, lorsque j'ai défendu un contre-projet communiste contre un projet de MM. Queuille et Petsche.

Vous n'avez pas dit un mot de ces profits illicites qu'il faudrait faire rentrer dans les caisses de l'Etat, ce qui signifie que vous entendez en faire cadeau aux trafiquants qui se sont enrichis au détriment de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le programme du C. N. R. se prononçait en faveur de mesures tendant à assurer la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères. Or, comme avant la guerre, des puissance d'argent inspirent et financent une certaine presse, et les journaux de la trahison reparaissent maintenant au grand jour. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le programme du C. N. R. affirmait la nécessité de promouvoir l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie. On est tout de suite fixé sur le degré d'application de ce point du programme quand on voit le rôle joué par les potentats du grand capital dans la vie de notre pays ! Quand on voit ce que font les de Wendel, les Lazard, les Mirabaud, les Rothschild, les Boussac et autres chevaliers de banque et d'industrie, on a la certitude que ces messieurs tirent les ficelles de la politique française. Les deux cents familles sont toujours là. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le programme du C. N. R. proclamait le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail. Or, quand des ouvriers sont en chômage, vous leur appliquez la législation de Vichy, vous empêchez leur inscription aux fonds de chômage. Cependant, parmi les chômeurs, nombreux sont ceux qui se sont battus pour libérer la France; ils sont pauvres, malheureux, alors que des traîtres sont riches à millions ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais, pour M. Bidault, c'est dans l'ordre. L'ordre capitaliste, bien entendu! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le programme du C. N. R. prévoyait la garantie du pouvoir d'achat national par une politique tendant à la stabilité de la monnaie. Or, le pouvoir d'achat des travailleurs, depuis un an, de l'aveu même d'anticommunistes notoires, a été réduit de plus de 20 p. 100; et en fait de stabilité monétaire, depuis la dévaluation de M. René Mayer, en passant par les deux dévaluations de M. Queuille et celle de M. Petsche, la valeur du dollar a monté de 119 à 350 francs!

Le programme du C. N. R. exigeait un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau des salaires et des traitements qui assure à chaque travailleur et à chaque famille securité et dignité, et la possibilité d'une vie pleinement humaine. Ce point du programme du C. N. R. est toujours d'actualité, mais M. Bidault refuse le relèvement général des salaires et traitements.

Vous parlez toujours des familles, mais vous les contraignez à vivre dans une misère honteuse et indigne d'une société civilisée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Telle est la sombre réalité que tente de cacher l'humanitarisme grandiloquent et creux de certains personnages.

J'arrive à ma conclusion.

Monsieur le président du conseil désigné, votre gouvernement, si vous parvenez à le constituer, ressemblera comme un frère à celui de M. Queuille et à ceux que se proposaient de constituer MM. Jules Moch et René Mayer. Ce n'est pas cela qu'attend la France.

La France est fatiguée de voir défiler devant elle, en une sorte de carrousel gouvernemental, des politiciens de rechange qui font toujours la même besogne contraire aux intérêts du pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est pourquoi nous sommes sûrs que l'idée d'un gouvernement d'union démocratique fait et fera de grands progrès dans l'esprit des masses. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur de nombreux bancs.*)

Nous savons trop où vous allez pour vous accorder notre confiance. Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le président du conseil désigné, qu'un jour, dans l'euphorie de la libération, vous avez dit, avec peut-être plus de chaleur que de précision politique: « Nous voulons faire la révolution par la loi ».

Comme tout cela est loin! Aujourd'hui, vous naviguez dans les eaux boueuses de la réaction. (*Mouvements divers.*) Mais laissez-moi encore évoquer ces paroles que vous prononciez le 7 octobre 1944, au Vélodrome d'Hiver, au cours d'un meeting du C. N. R.: « Les hommes qui comptent, ce sont les hommes d'espérance ».

L'idée était juste; la formule était heureuse. Mais vous n'êtes pas de ces hommes!

Vous voulez essayer de sauver de monstrueux privilèges en faisant, comme d'autres l'ont fait avant vous, de l'anticommunisme. Mais n'oubliez jamais, monsieur le professeur d'histoire Georges Bidault, que les hommes du passé sont toujours vaincus par ceux de l'avenir. (*Vifs applaudissements prolongés à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Bouxom. Vous aurez la prime exceptionnelle! (*Rires au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Félix.

M. Félix. Monsieur le président du conseil désigné, comme M. Jacques Duclos vient de le laisser entendre, l'une des plus grandes difficultés auxquelles vous allez vous heurter est le problème des salaires.

L'octroi d'une prime exceptionnelle n'est qu'un palliatif qui, par définition, ne permet pas de régler le problème et, vous le savez, ce palliatif n'est pas sans présenter des inconvénients graves.

Le retour, plus ou moins proche, aux conventions collectives ne changera pas le fond de la question, à savoir que, dans le revenu national, une certaine masse est affectée à la rémunération des salariés, mais qu'en réalité cette masse est très peu élastique.

Dans la conjoncture économique actuelle, où exporter — on l'a suffisamment répété — devient chaque jour pour nous un impératif plus catégorique, il est impossible, sans vouer à la mort notre commerce extérieur, de grever de nouvelles charges l'ensemble de nos entreprises, dont certaines ne parviennent plus que difficilement à subsister et ont déjà mis une partie de leur personnel en chômage, ce qui va exactement à l'encontre du but que vous voulez atteindre.

Il est non moins évident que toute mesure qui tendrait à augmenter les prix de revient provoquerait une hausse immédiate du coût de la vie, nous conduirait directement à l'inflation et entraînerait plus complètement la ruine des classes moyennes qui ont déjà tant souffert des crises monétaires que nous avons traversées.

Seule une productivité plus grande permettra de trouver le moyen de procurer à la nation une amélioration véritable et durable de sa condition.

Il n'en reste pas moins vrai que, dans l'immédiat, la situation d'un certain nombre d'ouvriers est difficile, que la menace du chômage se précise de plus en plus et que, dans toute la mesure possible, il est nécessaire d'augmenter le pouvoir d'achat des classes laborieuses. Or, une seule voie semble s'offrir si l'on veut, d'une part, apporter dans l'immédiat un soulagement aux travailleurs et, d'autre part, éviter au franc de nouvelles aventures. M. René Mayer y a fait allusion dans sa déclaration d'investiture, quand il a parlé de la sécurité sociale, dont il n'est pas question de discuter le principe. « Nos institutions sociales se sont développées plus vite que notre relèvement national n'a suivi », a-t-il dit.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls dans ce cas. Sans apporter pratiquement aucune contrepartie, le gouvernement travailliste d'Angleterre ne vient-il pas de se trouver contraint de réduire les avantages jusqu'ici accordés aux bénéficiaires de la sécurité sociale ?

Nous ne demandons pas cela.

Nous demandons que le salaire différé que comporte la sécurité sociale soit partiellement transformé en salaire immédiat, étant donné qu'avant de trouver le paradis dans le futur il faut bien pouvoir vivre dans le présent. Sous une forme concrète, nous demandons que soit supprimée la retenue de 6 p. 100 effectuée sur le salaire de l'ouvrier au titre de sa cotisation. Il appartiendra à la sécurité sociale, dans le cadre de son organisation, de procéder, soit à des compressions possibles et nécessaires, soit à la réduction de certains avantages comme il vient d'être fait en Angleterre.

Il ne saurait être question de toucher aux avantages dont bénéficient les vieux ou les économiquement faibles, mais à ceux accordés à la population active qui, en contre-partie, toucherait des salaires de 6 p. 100 plus élevés.

Il ne résulterait de cette mesure aucune augmentation du coût de la vie, aucune difficulté nouvelle pour nos entreprises, aucun risque d'aggravation du chômage, aucun risque nouveau pour notre monnaie.

Si une telle mesure n'est pas adoptée, ou bien il vous sera impossible de décider une augmentation quelconque des salaires sans écraser la nation sous de nouvelles charges qu'elle n'est plus à même de supporter — et vous supprimerez toute vente de nos produits à l'extérieur — ou bien votre gouvernement s'engagera fatalement sur la pente néfaste de l'inflation.

Si vous ne partagez pas ces vues, j'aimerais, monsieur le président du conseil désigné, savoir les mesures pratiques que vous comptez prendre pour résoudre le problème que je viens d'évoquer.

Enfin, monsieur le président du conseil désigné, j'espère que vous saurez apporter, au règlement de la question des affaires de presse, une solution équitable. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Mesdames, messieurs, le moins qu'on puisse dire de cette crise c'est qu'elle aura été longue, plus même qu'on ne le souligne généralement, car si sa phase aiguë remonte au début d'octobre, elle est effective depuis quatre mois.

Depuis le mois de juin, le cabinet Queuille a été prolongé, d'abord de mois en mois, puis de semaine en semaine, puis de jour en jour. La responsabilité du Parlement dans cette crise, il faut le dire, se limite aux toutes dernières semaines.

On a déjà souligné à cette tribune l'indifférence apparente du pays devant cet événement. Nos compatriotes se disent peut-être que le fait d'être gouvernés par les bureaux, qu'il y ait des ministres ou point, ne change pas grand-chose à l'affaire et ils peuvent y voir l'avantage de ne risquer en ce moment ni impôt nouveau ni dévaluation nouvelle.

Que M. le président du conseil désigné obtienne l'investiture ou qu'elle ne lui soit pas accordée, qu'il y ait demain, constitué par lui, un gouvernement ou qu'il n'y en ait pas, cette crise continuera, aiguë ou latente, si l'on s'obstine à mal poser le problème.

Et pourtant, de la phase aiguë de la crise, je pense que nous pouvons tirer quelques enseignements quant aux hommes et quant aux partis.

M. Moch a su se rendre compte que quels que soient les gages donnés à la droite, quels que soient les encouragements et les félicitations qu'elle peut à certains moments prodiguer, il y a des étiquettes, qu'elle ne pardonne pas et devant lesquelles elle ne désarme pas.

M. Reynaud nous a apporté des enseignements sur les événements et aussi sur sa personne. Nous l'avons entendu dire, il y a quinze jours, que la condition pour lui de l'optimisme, c'était qu'il soit président du conseil, ce qui à l'époque que nous vivons n'est pas un mince mérite.

Quant à M. René Mayer, il vient de s'apercevoir que certain prélèvement ne pèse pas seulement sur ceux qui l'ont subi, mais aussi, et lourdement, sur la popularité de celui qui en fut le promoteur. Comme M. Jules Moch, plus encore, puisque sa majorité avait été plus importante, il doit méditer sur cette vérité parlementaire aujourd'hui démontrée: ceux qui votent l'investiture d'un candidat à la présidence du conseil ne souhaitent pas, pour autant, le voir ensuite constituer un gouvernement.

M. le président du conseil désigné a, par profession, l'habitude des examens. Il affronte celui-ci en sachant que le diplôme qu'il obtiendra peut rester sans lendemain. On dit cependant qu'il pense, non sans ambition, avoir préparé ces lendemains. Nous demandons à voir si cette ambition est justifiée.

Il y a également — je voudrais le faire rapidement aussi — des leçons à tirer de cette crise en ce qui concerne les partis.

Nous trouvons d'abord la droite classique si modeste à la Libération.

M. Henri Bouvier-O'Cottereau. Pourquoi « modeste » ? Elle fait son devoir comme les autres.

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Qu'elle soit P. R. L., paysanne ou indépendante, cette droite, dont M. Flandin est le prophète, M. Reynaud le grand prêtre et M. Joseph Denais, dans cette Assemblée, la figure la plus représentative.

M. Charles Schauffler. ...et honorable.

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. ...joue son jeu classique, qui est de diviser la gauche et d'accentuer sur elle sa pression progressivement, afin de lui imposer ses vues.

Le mouvement républicain populaire apparaît, sauf sur une question, comme le plus divisé des groupes de cette Assemblée.

M. Alfred Coste-Floret. Nous verrons au moment du vote.

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Il y a en lui une fraction ouvrière qui remonte à l'ancien parti démocrate populaire.

On y rencontre aussi des gens qui, à un moment déterminé, ont profité de l'étiquette la plus commode pour se faire élire à droite.

Tous, ou presque tous, ont voté pour M. Moch sans enthousiasme. Les premiers lui reprochaient son attitude répressive lors des grèves, mais voulaient à tout prix éviter M. René Mayer; ils le cachaient à peine. Les autres lui reprochaient son étiquette, mais votaient pour lui, précisément en raison de son attitude répressive.

Tous, ou presque tous, ont accordé leurs suffrages à M. René Mayer, pour des raisons également contradictoires.

Pour M. Bidault, M. Coste-Floret nous disait tout à l'heure: « Nous verrons au moment du vote ». On sait bien que le vote ne signifie rien. (*Exclamations au centre.*)

M. le président du conseil désigné. Alors, votez pour moi! (*Sourires.*)

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. L'unanimité semble s'être faite au sein de son parti, on ne sait pas exactement, d'ailleurs, dans quel sens et, je le répète, ce n'est pas le vote qui nous éclairera.

M. Maurice Lucas. C'est pauvre, monsieur Dreyfus-Schmidt. Vous n'aurez pas droit au diplôme.

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Je me passe de votre appréciation. Je ne vous donne pas la mienne quand vous parlez et c'est heureux.

Au parti radical, où j'ai de vieux amis (*Mouvements divers*), on a pensé, de façon assez curieuse, que cette crise économique et financière ne pouvait être résolue que si on lui accordait la présidence du conseil ou si on lui attribuait simultanément l'un de ces deux portefeuilles éminemment techniques que sont le portefeuille de l'intérieur et celui de l'information.

En vérité, je crois que seul un ministère radical homogène pourrait satisfaire tout entier ce groupe qui compte tant d'hommes de valeur et qui en ont conscience. (*Sourires.*)

Jadis, les présidents du conseil radicaux voyaient se dresser devant eux ce que l'on appelait alors — vous vous en souvenez — « le mur d'argent ». Nous n'avons pas pu éprouver la même crainte quand M. René Mayer était président du conseil désigné. Il est vrai que, depuis, le mur d'argent a changé de nom; on l'appelle maintenant « le rempart de la liberté ». (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quant à nos collègues socialistes, ils subissent et ils acceptent la pression de plus en plus forte de la droite.

M. Jean Binot. Quelle pression subissez-vous vous-même ?

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Aucune, mon cher collègue, et je vous le démontrerai.

M. Jean Binot. Voire.

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Déjà, l'année dernière, M. Pineau, désigné pour le poste de ministre des finances, ayant voulu se présenter avec le même programme que M. Paul Reynaud, j'avais souligné à nos collègues socialistes que, bien que le programme fût le même, M. Pineau n'avait pas paru mériter, de la part de la droite, la confiance accordée à M. Paul Reynaud.

Aujourd'hui, on en est aux exclusives contre les hommes. Demain, soyez-en certains, il y en aura d'autres. Le parti socialiste paraît être condamné à faire aujourd'hui la politique que lui imposera la droite.

Tels sont les éléments qui doivent collaborer, en toute cordialité, au sein de ce que l'on est convenu d'appeler la majorité républicaine. On l'appelle ainsi sans doute parce qu'en raison de certaines de ses composantes, elle ne fut jamais républicaine et parce que les événements de ces dernières semaines nous prouvent qu'elle est de moins en moins, qu'elle n'est plus une majorité.

Il est vrai, on l'a souvent rappelé, que M. Queuille a dit un jour que ces partis étaient « condamnés à rester ensemble ». Cette condamnation paraît plus difficile à supporter qu'on aurait pu le croire si l'on ajoute foi à ce que l'on a dit ces derniers jours, et la question se pose de savoir si elle est sans appel.

Le vrai problème a été posé il y a trois jours — dans un journal qui n'est pas de gauche et qu'on cite souvent à cette tribune — par M. Duverger qui a écrit dans *Le Monde*: « Le problème n'est pas dans les rivalités parlementaires, mais dans la division permanente de l'opinion publique ».

L'exemple le plus immédiat, c'est celui des salaires et des prix. Depuis plus d'un an, on dit aux salariés: Ne demandez pas d'augmentation de salaire. Si l'on augmente les salaires, les prix monteront et votre pouvoir d'achat sera finalement diminué.

Cela est faux et M. Paul Reynaud en a fait la démonstration à cette tribune en déclarant que l'augmentation de la productivité permettait d'augmenter les salaires sans augmenter pour autant les prix.

Il est incontestable que, depuis la libération, l'outillage a été amélioré et que la productivité a été augmentée dans notre pays. Or, à toutes les augmentations de salaire ont correspondu des hausses de prix. Il n'y a pas d'augmentation de salaire qui ait correspondu à l'augmentation de la productivité.

Ceux qui, avec une patience digne d'un meilleur sort, ont cru longtemps à l'amélioration du pouvoir d'achat par la baisse des prix, n'y croient plus maintenant. Ils voient bien que les salaires sont bloqués, mais ils constatent que les prix sont en hausse et que la dévaluation, quoi qu'on en dise, ne peut qu'amener de nouvelles augmentations de prix; elles sont déjà, d'ailleurs, inscrites dans les statistiques.

Et l'on ne peut qu'enregistrer un accord entre les centrales syndicales les plus opposées les unes aux autres, les plus opposées à l'unité d'action, sinon sur cette unité d'action, du moins sur des revendications qui sont exactement les mêmes.

Or, il y a ici une majorité qui les approuve; cette majorité va de l'extrême gauche au milieu des travées du mouvement républicain populaire. C'est la vieille délimitation entre les forces de progrès et le conservatisme social, entre la gauche et la droite, entre républicains et réactionnaires.

On ne veut même pas envisager d'avoir recours à cette majorité, et M. Duverger pouvait aussi écrire dans *Le Monde*:

« Par crainte du communisme, la S. F. I. O. et les républicains populaires acceptent de faire une politique de plus en plus réactionnaire et de se laisser enchaîner

comme otages au char de la droite triomphante ».

M. Jean Binot. Il faudrait lire l'article jusqu'au bout!

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Je sais très bien ce qu'il y a au bout.

Je connais l'opinion de M. Duverger et je ne pense pas qu'il soit progressiste. Il n'en reste pas moins que l'analyse de la situation qu'il a faite, si nous sommes en désaccord sur les remèdes, est exacte et que personne ne peut le nier.

Ce n'était là, mesdames, messieurs, qu'un exemple, le plus typique, mais il vaut à peu près pour toutes les questions. D'ailleurs, au cours de la deuxième séance d'investiture, M. Lussy et M. de Menthon ont énuméré les points sur lesquels la majorité semble en désaccord et sur lesquels il existe une autre majorité, en réclamant à M. René Mayer tout ce qu'aurait dû faire normalement le gouvernement de M. Queuille.

La critique était sévère pour ce gouvernement et pour cette majorité, dont ils étaient. L'énumération n'en est pas moins valable.

Sur les questions sociales, qu'il s'agisse de la sécurité sociale ou des économiquement faibles, il est évident que la majorité réelle de l'Assemblée n'a rien de commun avec la prétendue majorité républicaine.

Sur la presse, la loi du 11 mai, il n'est pas besoin de longues explications, n'est-il pas vrai ? pour démontrer qu'il en est de même.

Et sur la politique économique, pensez-vous que la majorité actuelle de l'Assemblée est pour l'exécution ou pour la liquidation du plan Monnet ?

Le plan Monnet était un plan de production dans le cadre de l'économie française. Il avait pour but l'indépendance économique de ce pays, il appelait à la production. Il voulait satisfaire, au maximum, les besoins du marché national, permettre au pays d'exporter le maximum de produits et, surtout, de dépenser le moins possible de devises.

Or, c'est au moment où il produit ses effets, au moment où la production s'accroît, qu'on libère les contingents à l'importation, c'est-à-dire que l'on expose à la ruine l'industrie et l'agriculture de ce pays, que l'on condamne les travailleurs au chômage, dont les premiers symptômes sont déjà apparus, et qu'on nous voue à la servitude économique.

Je pense que, pour la réalisation du plan Monnet contre le plan, disons: de « libération des contingents d'importation », il peut et doit se former une majorité différente de celle qu'on sollicite.

En matière financière, je voudrais vous rappeler très brièvement, mes chers collègues, qu'il y a deux sortes d'inflations: celle que l'on fait pour éviter de créer des impôts nouveaux et celle qui est due au fait que les impôts ne rentrent pas, soit en raison d'une situation de dépression économique, soit à cause de la superfiscalité.

Sans aller, comme l'avaient fait à un certain moment M. Pleven et le général de Gaulle, jusqu'à un budget comportant un déficit avoué d'un tiers, je pense qu'il y aura ici une majorité pour penser que le mode d'inflation de M. Petsche n'est pas meilleur et qu'il n'a pas permis au demeurant d'éviter la dévaluation.

Quant aux économies dont on nous parlait à chaque crise, jusqu'à maintenant, on n'essaie même plus de les évoquer aujourd'hui. Il y a celles dont on a parlé, que l'on n'a jamais faites et qu'on pouvait faire. Puis il y a celles dont beaucoup de nos collègues ne veulent pas parler, mais dont chacun sait qu'elles sont possibles et nécessaires.

En matière de politique extérieure, je pense aussi qu'il pourrait y avoir ici une majorité pour estimer que les intérêts de notre pays ne doivent être subordonnés ni à une nation étrangère, ni à une puissance internationale, qu'elle soit temporelle, spirituelle ou financière. Lorsque nous nous sommes présentés devant les électeurs, la majorité d'entre nous a dit: « Il faut que les Français ne soient ni dans un bloc ni dans un autre. » Je demande à certains de nos collègues de mesurer le chemin parcouru et, faisant retour sur eux-mêmes, de voir s'ils sont restés fidèles aux promesses qu'alors ils ont faites à leurs électeurs. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

Je pense qu'il doit y avoir ici une majorité pour estimer que, si l'on pouvait essayer de faire confiance à la République de Weimar — j'avoue qu'au lendemain de l'autre guerre j'étais de ceux-là — il n'est pas possible de collaborer avec une Allemagne non dénazifiée, et chacun sait qu'elle ne l'est pas. Chacun sait aussi que l'on ne peut laisser l'Allemagne retrouver son potentiel de guerre à la cadence actuelle sans être exposé à connaître à nouveau, et dans un avenir proche, une menace dont nous avons eu trop souvent à souffrir dans le passé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il doit y avoir ici également une majorité pour dire que, si une Europe unie est souhaitable, cette Europe ne doit être ni celle dont Hitler et sa propagande nous ont rebattu les oreilles, ni une Europe divisée en deux, car une Europe divisée en deux, c'est un système d'alliances, c'est le vieux système de l'équilibre européen, qui, toujours, dans le passé, nous a conduits à la guerre et vous savez que si, par malheur, celle-ci venait à éclater, la France en serait à nouveau la première victime. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Mais c'est sur le problème de l'Union française que s'est peut-être le plus clairement manifesté le désaccord entre les partis qui composent la majorité dite républicaine, notamment à propos de l'indochine.

Quand on compare les sacrifices qui ont été consentis en vies humaines et en milliards aux résultats obtenus et aux perspectives d'avenir, on constate que de lourdes responsabilités ont été prises et que chaque jour qui passe aggrave ces responsabilités. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a plus de deux ans, M. Pierre Cot vous avait dit à cette tribune: « On ne peut faire la paix qu'avec ceux qui détiennent le pouvoir effectif. On ne peut signer la paix qu'avec ceux qui, hier, étaient des ennemis. »

La nation a maintenant compris, instruite par une cruelle expérience. A chaque départ d'une classe nouvelle — vous le savez par les démarches que l'on fait auprès de vous — une inquiétude se manifeste chez les chefs de famille qui voient leurs enfants partir pour ce théâtre d'opérations si mystérieux et si meurtrier.

Il est maintenant évident, à mesure que se prolonge la guerre, que les chances de sauver là-bas l'Union française s'amoindrissent. Cela aussi la majorité de cette Assemblée devrait l'avoir compris. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je dirai enfin quelques mots des victimes de la guerre. Les prisonniers de guerre, les anciens combattants, les déportés, toutes les victimes de la guerre, ont le sentiment, disons-le crûment, que l'on se moque d'eux et que les gouvernements qui se sont succédé ces dernières années ont méprisé toutes leurs revendications, s'ils en jugent non seulement par l'accueil fait à ces revendications, mais par celui qui a été réservé à leurs manifestations.

Ils s'en rendent compte aussi lorsqu'ils comparent la proportion du budget qui leur était réservée en 1939 à celle qui leur est affectée aujourd'hui.

Mes chers collègues, on parle d'obstacle financier. C'est l'éternel argument qui a été opposé aux victimes de la guerre. Je prétends ne pas être un démagogue, je ne suis pas antimilitariste, mais je pense que sur bientôt près de deux mille milliards de francs que nous aurons dépensés pour ne pas avoir d'armée, on aurait pu en trouver quelques-uns pour donner satisfaction aux victimes de la guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Là aussi, il y avait une majorité facile à réaliser.

Il y a donc, sur la plupart des problèmes, une majorité différente de celle qui se trouve représentée au Gouvernement, d'où les marchandages, d'où les compromis, d'où les manœuvres de couloirs, d'où l'immobilisme dont parlait M. Pleven, d'où la crise latente et perpétuelle que nous vivons depuis plusieurs mois.

La vraie majorité s'était affirmée dans la résistance. Elle s'était confirmée au début de cette législature, et par la composition du Gouvernement et par l'élection du Président de la République. Elle avait été élue sur un programme commun, celui du C. N. R.

Le programme du C. N. R., il est plus actuel qu'on ne le dit. Je crois en avoir fait la démonstration.

Ce programme reste inappliqué parce que les républicains sont divisés. Je dois vous dire l'angoisse d'un républicain, d'un genre peut-être un peu périmé, je m'en excuse, lorsqu'il voit chaque jour se creuser plus profondément le fossé entre les partis de gauche, fossé où risquent d'être ensevelies, dans un avenir très proche, et les institutions et les libertés républicaines.

Monsieur le président du conseil désigné, vous auriez dû, respectant la Constitution, vous souvenir que vous aviez une part de paternité dans le programme du Conseil national de la résistance.

M. André Tourné. Très bien!

M. Pierre Dreyfus-Schmidt. Vous auriez pu venir dire ici que vous entendiez vous conformer à ce programme. Alors se serait peut-être dégagée une vraie majorité, la seule qui pouvait réellement dénouer cette crise. Vous n'avez pas voulu le faire. Vous avez préféré avoir recours aux mêmes opérations savantes auxquelles s'étaient livrés vos prédécesseurs.

C'est pourquoi le groupe de l'union républicaine progressiste, dont, je le répète, la raison d'être est d'unir les républicains et de maintenir l'esprit de la Résistance, ce groupe dont le programme est le reflet fidèle de celui du C. N. R., ce groupe qui, vous le savez, compte des hommes qui ont été vos collègues au sein du Conseil national de la résistance, et qui sont restés vos amis, ne pourra pas vous accorder ses suffrages. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Frédéric-Dupont. Monsieur le président du conseil désigné, vous avez défini la politique française en Indochine par

des formules plus heureuses que tel de vos prédécesseurs. Je doute néanmoins, en raison de leur caractère vague, qu'elles suffisent à dissiper en Indochine le malaise profond provoqué par nos derniers débats.

M'exprimant en toute objectivité sur un sujet aussi grave qui préoccupe si légitimement tant d'hommes dans ce pays et pesant mes paroles, je puis vous affirmer, mesdames, messieurs, que les déclarations qui ont été faites ici, en ce qui concerne la trêve notamment, ont eu les mêmes conséquences qu'une défaite grave qu'aurait subie notre armée dans ce pays.

Voulez-vous des exemples ? Il est possible d'ailleurs de faire une enquête sur les faits que je vais vous rapporter.

Des négociations avaient été entamées, il y a quelques semaines, avec d'importants groupements de soldats adverses. Au lendemain même des déclarations sur la trêve faites au cours de nos débats et par suite de la publicité qui leur a été donnée chez ces peuples asiatiques particulièrement sensibles à toutes les nouvelles et qui sont au courant, soyez-en sûrs, des moindres réflexes de nos assemblées, ces hommes ont refusé de poursuivre les négociations, affirmant qu'ils pensaient que désormais la France voulait traiter avec Ho Chi Minh et que, dès lors, ils n'étaient plus suffisamment assurés de leur sécurité.

Interrogez des planteurs, ils vous diront que des centaines d'hommes qui avaient quitté le maquis, qui avaient repris confiance dans la politique de la France, qui s'étaient ralliés à Bao Daï et étaient revenus travailler dans les plantations, sur nos chantiers, pour la prospérité française, sont repartis au lendemain de nos débats.

Les rapports de sûreté établissent qu'ils sont repartis parce qu'ils pensaient que, devant traiter avec Ho Chi Minh, nous étions à la veille de les livrer à l'homme qu'ils venaient d'abandonner.

Nos soldats, soyez-en sûrs, ont été aussi bien troublés par ces débats. Il faut que vous sachiez qu'un grand malaise était déjà résulté dans notre armée du fait des imprudences qui ont accompagné la divulgation du rapport Revers. Il faut que vous sachiez également que les chefs militaires responsables de notre armée en Indochine ont connu les conclusions du rapport Revers par la radio d'Ho Chi Minh.

Vous pensez bien, mesdames, messieurs, que de telles collusions, de telles faiblesses, de telles légèretés, avaient déjà pu donner à nos soldats l'impression que, pendant qu'ils se battaient, des hommes, derrière eux, entretenaient des relations coupables, ou au moins imprudentes, avec leurs assassins.

Au lendemain même de ces révélations, ils ont vu que les mêmes hommes, auteurs de tant d'imprudences, revenaient à la charge pour imposer de nouvelles négociations avec Ho Chi Minh. Ils ont eu, alors, l'impression d'être encore victimes de l'incertitude des équipes gouvernementales et du désaccord qui existe au sein des conseils de ministres de notre pays.

Allez-vous, monsieur le président du conseil désigné, donner à ces hommes le matériel, notamment les avions et les moyens fluviaux, dont ils ont besoin ?

Il faut se souvenir, d'autre part, que nos compatriotes d'Indochine, qui sont peut-être les seuls à ne pas avoir de représentants dans cette Assemblée au moment où leurs biens et leur vie se décident, ont des raisons d'être particulièrement nerveux. Ces Français d'Indochine, admirables pionniers de notre civilisation, qui préfèrent se faire massacrer sur leur terre plutôt que de l'abandonner et qui maintiennent admirablement le prestige de la France, ont été littéralement démontés par nos débats.

Ils avaient reconnu la ferme ténacité de M. Coste-Floret. Ils avaient constaté que cette politique, qui avait d'ailleurs été arrachée dans les conditions que vous connaissez, avait déjà commencé à porter ses fruits.

C'est avec désespoir qu'ils ont entendu parler de trêve. Pourquoi ? Parce que la trêve a toujours été un moyen pour Ho Chi Minh de provoquer leur assassinat.

C'est pendant la trêve de 1945 qu'à Saigon les massacres de la cité Heyraud ont provoqué la mort de plus de deux cents de nos compatriotes.

C'est pendant la trêve Moutet qu'en 1946 a eu lieu — et vous savez dans quelles conditions de cruauté qu'un ministre socialiste, M. Moutet, rappelait lui-même — le massacre de plus de quatre cents Français trouvés martyrisés, torturés au lendemain de cet abominable guet-apens, conséquence de cette trêve que vous semblez encore rechercher aujourd'hui avec le même adversaire.

Vous vous souvenez que, ce jour-là, non seulement dans les rues d'Hanoï, on a assassiné plus de quatre cents Français, mais encore on a emmené comme otages cinq cents femmes et enfants qu'on a refusé de rendre depuis trois ans.

Vous cherchez, mesdames, messieurs, des négociations pour une trêve. Mais vous savez que déjà ces négociations sont tentées chaque jour là-bas par les représentants de la France.

Vous savez que M. le haut commissaire Pignon, depuis qu'il est là-bas, succédant à M. Bollaert, reprenant la même cause, s'efforce d'avoir au moins des nouvelles des malheureux femmes et enfants qui ont été pris dans les rues d'Hanoï et emmenés comme otages pendant la trêve le 19 décembre 1946.

Alors, pourquoi parler de trêve, quand vous savez qu'il n'est pas possible de la faire, quand vous savez qu'elle ne dépend pas de nous ? (*Très bien! très bien! à droite.*)

Sans doute, me direz-vous: « Nos comités politiques nous imposent certaines déclarations ». Mais, songez que ces déclarations, qui sont, peut-être, dans votre bouche, des déclarations de forme, d'opportunité politique, sont, en réalité, meurtrières pour nos soldats.

M. Joseph Denais. Très bien!

M. Frédéric-Dupont. C'est pourquoi, je vous en conjure, procédez à une étude nouvelle de vos idées.

Dans ces débats où tous les bons Français devraient être d'accord, ne lancez pas sans cesse des formules qui ne font que jeter le trouble parmi ceux qui défendent l'honneur de nos couleurs.

Monsieur le président du conseil désigné, en termes particulièrement élevés, qui ont été d'ailleurs applaudis par la quasi-unanimité de cette Assemblée, vous avez rendu hommage à nos soldats.

Je vous demanderai encore davantage. Irez-vous jusqu'à poursuivre leurs diffamateurs ?

En effet, il faut que vous le sachiez, mesdames, messieurs, nos soldats ont été abominablement diffamés. Un journal, qui d'ailleurs n'est pas un journal extrémiste, *Témoignage chrétien*, s'est permis de dire que nos soldats étaient des assassins. Il a cité des faits, il a énuméré des postes.

Alors qu'on n'a pas encore envoyé d'enquêteurs pour rechercher dans les cimetières les cadavres torturés de nos malheureux soldats, on a envoyé — on a bien fait d'ailleurs, il fallait apporter la lumière, l'armée française ne la craint pas — deux missions successives pour enquêter sur les faits cités.

Celle-ci est achevée. J'ai le plaisir de vous annoncer que les faits cités sont faux. J'ai le plaisir de vous annoncer que *Témoignage chrétien* s'est rendu coupable d'abominables diffamations.

M. Maurice Violette. Très bien!

M. Frédéric-Dupont. J'ai le plaisir de vous annoncer que des postes qui ont été cités dans ce journal n'ont été trouvés sur aucune carte d'Indochine. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Paul Theetten. Déposez une demande d'interpellation.

M. Frédéric-Dupont. Je pense que M. le président du conseil désigné saura rétablir les faits et poursuivre les calomniateurs, même si, dans leurs rangs, il a des amis.

Mesdames, messieurs, pour terminer sur cette question douloureuse de l'Indochine, je me permettrai de vous rappeler que, là comme ailleurs, si vous voulez réussir, il faut d'abord savoir ce que vous voulez.

C'est votre incertitude même qui trouble les populations d'Indochine, que ce soient les populations françaises, que ce soient ces fidèles eurasiens qui nous ont donné tant de preuves et d'amitié et qui ont su choisir, que ce soient ces admirables vietnamiens qui ne cessent de nous apporter des témoignages d'amitié et de sympathie et qui se précipitent dans toutes nos écoles et dans toutes nos universités.

Jamais, les écoles françaises, en effet, n'ont eu à refuser tant de candidats dans toutes les écoles du Viet Nam. C'est bien là le résultat du prestige de nos maîtres, de nos professeurs laïques et religieux, de nos missionnaires et de nos frères des écoles chrétiennes. C'est là, mesdames, messieurs, la véritable victoire de la France dans ce pays. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Toutes ces populations ne comprennent pas. Elles n'ont pas, disent-elles, l'impression que la France sait ce qu'elle veut.

Quand on arrive en Indochine, la première chose que vous disent tous les responsables, c'est que la politique qui paraît s'imposer à l'évidence consisterait à provoquer, au sein des populations vietnamiennes, le choc psychologique qui doit aboutir à dégeler cet attentisme qui nous est si meurtrier. Il s'agit de provoquer l'enrôlement dans une armée vietnamienne de tous ces hommes qui hésitent encore à rejoindre le drapeau de Bao Dai.

Voilà ce que doit être la politique française. Sans doute, un effort considérable a été fait. Les poches libérées par l'armée française s'élargissent. Mais, on peut se rendre compte, sans être un stratège, que, au fur et à mesure que les poches libérées s'élargissent, le rôle de l'armée française devient encore plus difficile, car il faut occuper ces poches libérées, les défendre contre le terrorisme, notamment contre les attaques nocturnes.

Pour mener cette tâche à bien, il faut le concours des populations du pays. Mais vous ne l'aurez que si le gouvernement et le peuple vietnamien prennent position.

C'est pourquoi l'une des préoccupations essentielles des hommes qui défendent, admirablement d'ailleurs, les positions françaises en Indochine, est de provoquer ce dégel de l'attentisme et ce ralliement qui doivent être la conséquence d'une prise de position effective et définitive du Gouvernement et des hommes auxquels vous avez donné votre confiance.

Mais, pendant qu'à Saïgon vous invitez le peuple vietnamien à prendre position, à se rallier à Bao Daï, à confirmer sa rupture définitive avec un homme qui doit être mis hors la loi, que faites-vous à Paris ?

Vous imposez ici, aux chefs de ce peuple, le rôle de négociateurs, alors que, là-bas, vous invitez ses troupes à rejoindre vos drapeaux et à se battre. Comment voulez-vous que nos amis du Viet Nam y comprennent quelque chose ?

En réalité, le Viet Nam attend encore. Là-bas, les hommes qui n'ont pas encore pris position sont nombreux, c'est exact. Mais vous savez ce qu'ils attendent. Ils me l'on dit, comme ils l'ont dit à mon excellent collègue M. Duveau. Ils attendent tout simplement que les membres du Gouvernement français se soient mis d'accord.

Voilà pourquoi, mesdames, messieurs, des débats comme ceux des jours précédents n'ont pas été sans jeter une profonde amertume chez tant de nos amis.

Je vous demande, monsieur le président du conseil désigné — et je suis convaincu que votre patriotisme s'efforcera de résoudre ce délicat problème — de vous efforcer de convaincre ceux de vos collègues qui ne sont pas de votre groupe, mais qui seront de votre Gouvernement, qu'un effort de compréhension est nécessaire. Je suis sûr que vous y arriverez, parce que je connais aussi leur patriotisme et je sais que, en présence des faits et devant les intérêts supérieurs de la patrie, ils sauront oublier leurs préoccupations partisanes.

Je voudrais, avant de terminer, traiter brièvement une question qui me tient particulièrement à cœur.

J'ai remarqué que, dans ces trois déclarations ministérielles, on parlait effectivement de classes dignes d'intérêt, mais qu'on ne parlait jamais des classes moyennes, c'est-à-dire de ces Français qui ne recevront peut-être pas d'allocation exceptionnelle, mais qui, tout de même, ont aussi à se préoccuper d'un minimum vital.

Depuis plusieurs mois, par un effort méritoire, nous avons voté des lois en faveur des économiquement faibles et des rentiers-viagers. Vos prédécesseurs, monsieur le président du conseil désigné, nous ont — M. Delahoutre connaît dans quelles conditions cela s'est fait — imposé des plafonds: 75.000 francs pour les économiquement faibles et 120.000 francs pour les rentiers-viagers.

Ainsi, pour des Français dont le total des ressources est nettement inférieur au minimum vital, pour des Français qui ont fait confiance à l'Etat, on estime que des lois de justice, des lois de réparation ne doivent pas s'appliquer. Je vous le dis, monsieur le président du conseil désigné: il est urgent que, pour ces classes moyennes, en particulier pour les vieux, les plafonds soient élevés au-dessus de 75.000 et de 120.000 francs.

Vous aurez un autre moyen de manifester votre sympathie à ces Français particulièrement malheureux, appartenant à toutes nos classes moyennes, à notre petite bourgeoisie des villes et des campagnes, à toutes ces classes qui ont fait confiance à l'Etat et qui, il faut bien le dire, sont ruinées à cause de lui. Ce moyen, c'est le suivant. Pour la plupart de nos lois — c'est le cas pour celles visant les économiquement faibles — sont prévus des décrets d'application. Or, depuis des mois, on attend toujours la sortie de ces décrets. Qu'attend-on pour faire bénéficier ces catégories de Français des lois que nous avons votées en leur faveur ?

Dernière question: le précédent gouvernement, sur la proposition du ministre du travail, a prévu, au sujet des allocations temporaires, que les économiquement faibles — et je pense surtout à ces vieilles femmes plus dignes encore de notre sollicitude — qui, en vertu des nouvelles lois sur la mutualité, ne pourraient pas être intégrés dans des catégories professionnelles, se verraient retirer la maigre somme de 1.600 francs par mois qui leur est versée depuis deux ans.

Nous avons déjà protesté contre cette iniquité. Nous demandons que ces hommes et ces femmes, qui nous écrivent pour exprimer leur inquiétude, soient rassurés, car ils ont tenu compte de ces 1.600 francs pour établir leur pauvre budget. Rassurez-les, monsieur le président du conseil désigné. Affirmez que désormais nul ne se verra réduire le minimum de ressources qui lui est actuellement assuré, ni retirer l'allocation temporaire qui lui a été versée jusqu'ici.

M. Louis Beugniez. La loi l'a prévu.

M. Frédéric-Dupont. En terminant, je vous demande, monsieur le président du conseil désigné, de pratiquer une politique favorable aux classes moyennes et, en particulier, aux épargnants.

Vous connaissez la détresse de ceux qui ont fait confiance à l'Etat. Ils sont particulièrement respectables, parce qu'après avoir été des travailleurs et des épargnants, c'est à l'Etat qu'ils ont fait confiance.

Pratiquez donc une politique favorable à leur égard. Ce sera non seulement un acte de justice, mais aussi un acte de bonne politique, car il faut que nous affirmions cette vérité élémentaire, plus importante encore peut-être que la notion de prix de revient: il n'y a pas de redressement possible dans ce pays sans le concours de l'épargne et l'épargne ne donnera son concours que si l'on cesse de la brimer. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mutter.

M. André Mutter. Monsieur le président du conseil désigné, mes chers collègues, le 14 septembre dernier, à l'ouverture du conseil des ministres, tous les ministres se sont congratulés pour leur annuité de service et ont offert au président du conseil les œuvres complètes d'Anatole France.

M. Jacques Duclos. *L'Ile des Pingouins!*

M. André Mutter. Depuis la chute du cabinet, M. le président du conseil a dû, je pense, avoir le temps d'en relire quelques volumes. Peut-être aura-t-il retrouvé ce passage: « La foi la plus nécessaire à l'homme, la plus conforme à sa nature, la plus propre à le rendre heureux, c'est le doute. Le doute, c'est la paix, la douceur, la clémence. C'est la source de tout bien, la fontaine de toute joie. »

Malheureusement mes chers collègues, depuis cet heureux conseil des ministres, les dieux ont eu soif. (*Sourires.*)

Ils se sont, d'abord, attaqués aux monnaies. Le 18 septembre: dévaluation de la livre; le 19 septembre: dévaluation du franc; dans les jours qui ont suivi: dévaluation de vingt-cinq monnaies européennes et mondiales.

Puis, les dieux ayant toujours soif, ils se sont attaqués à la Constitution. Notre Constitution est, en effet, l'objet de rudes épreuves depuis quelques semaines. L'article 45 et l'article 46 ont été particulièrement troublés.

En ce qui concerne l'article 45, chacun conviendra, je pense, que l'investiture du président du conseil, seul à son banc, est vraiment une comédie.

M. Louis Noguères. Vous avez soif, vous aussi, monsieur Mutter. (*Sourires.*)

M. André Mutter. Pas encore, mon cher président!

Cette comédie de l'investiture n'investit rien ni personne.

Monsieur le président du conseil désigné, il serait intéressant de tirer de ces faits une première leçon, en faisant connaître votre volonté de tendre vers la revision de la Constitution sur ce point.

Notre vote peut, en effet, être grave de conséquence et même aboutir, dans certaines circonstances, à un véritable abus de confiance. En effet, nous votons ici pour un homme seul, qui vient nous exposer son programme. Mais s'il lui plaît demain, en formant son gouvernement, de modifier une partie de sa majorité ou même une partie de son programme, il n'aura plus besoin, lorsqu'il reviendra devant nous, que d'un vote émis à la majorité relative et non plus à la majorité constitutionnelle.

L'homme qui, seul, vient solliciter nos suffrages, quel est son but ? Son but unique — je ne fais aucune allusion personnelle — est de recueillir le minimum exigé de 311 voix. Et l'on sait combien, parfois, les deux dernières voix...

M. Paul Theetten. La voix de l'Amérique.

M. André Mutter. ...il peut être terrible et même coûteux de les obtenir.

Voilà donc une question particulièrement grave, sur laquelle nous serons certainement unanimes.

Voyez l'exemple de ces dernières semaines!

Pour s'assurer la majorité constitutionnelle, M. Jules Moch n'avait pas à travailler son aile gauche; il n'espérait rien de ce côté-là. Il a travaillé toute son aile droite et il est allé même très loin, puisqu'il a prononcé un discours d'un libéralisme devant lequel nous nous sommes inclinés.

M. René Mayer, lui, étant au centre, avait une aile gauche et une aile droite. Il a essayé de les satisfaire toutes les deux et, ce faisant, il s'est brûlé les ailes.

Aujourd'hui, monsieur le président du conseil désigné, vous êtes sur l'aile droite. Je souhaite que, vous aussi, vous n'essayiez pas de satisfaire trop certaines revendications de votre aile gauche...

M. Jean Catrice. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. André Mutter. ...qui, à propos de certains problèmes, comme celui de l'Indochine qu'on a traité tout à l'heure, a eu une attitude particulièrement dangereuse.

J'aimerais donc, sur ce premier point de la revision de l'article 45 de la Constitution, avoir tout à l'heure quelques apaisements.

J'ai, en effet, l'impression — permettez-moi encore cette réminiscence d'Anatole France — que souvent, et en tout bien tout honneur, l'homme qui se présente devant nous n'est qu'un « mannequin d'osier ».

Un autre article de la Constitution a été attaqué également: l'article 46 qui indique que c'est le président du conseil qui choisit ses ministres. Nous n'avons pas eu la certitude, au cours de ces précédentes crises, que ce choix ait été une de ses qualités et un de ses attributs personnels.

La revision de la Constitution est donc maintenant nécessaire, dans l'intérêt même de ceux qui, l'ayant votée, veulent qu'elle soit viable et tienne compte de l'expérience.

Allant plus loin encore, les dieux se sont même, mes chers collègues, attaqués à notre influence parlementaire.

Où en est, en effet, l'influence du Parlement, du « Parlement souverain », du

Parlement « expression de la souveraineté nationale » ? Deux présidents du conseil désignés ont été investis, que nous n'avons plus revus. Si bien qu'un de nos collègues, fort savant en droit constitutionnel, me disait: « Il se pourrait que, si M. Georges Bidault n'obtenait pas ce soir la majorité constitutionnelle — ce qui est en dehors de ma pensée — le Président de la République rappelle un des deux présidents du conseil investis, soit M. René Mayer, soit M. Jules Moch, sans que nous ayons besoin de faire un nouveau vote. » (*Applaudissements à droite et sur certains bancs à gauche.*)

Nous voici en présence de trois présidents du conseil. Espérons qu'il y en aura quand même un de bon sur les trois! (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En présence de crises pareilles, je me demande parfois ce qui reste de l'autorité du Parlement. Au lieu de l'autorité de la représentation nationale, nous avons vu le règne des comités. Nous avons vu apparaître une nouvelle féodalité qui n'a rien de commun avec la démocratie dont nous avons rêvé. Une réforme s'impose donc.

A propos des crises récentes, on a fait allusion à l'état de l'opinion publique. Certains milieux les ont même considérées comme une véritable crise de régime: on a été jusqu'à estimer que, sans gouvernement, tout allait bien! Un jour même, dans une réunion publique, un électeur m'a dit: Dans le fond, tout cela est peut-être voulu. Il n'y a pas eu de grève pendant le mois d'octobre; c'est certainement parce qu'on ne savait pas à qui adresser ses revendications. (*Sourires.*)

Mais l'opinion publique ne tolèrera peut-être plus longtemps cette carence du pouvoir. Il est un fait que M. Jules Moch pourrait peut-être nous confirmer et qui prouve bien le manque d'intérêt que porte l'opinion publique à la situation actuelle: le tirage des journaux n'a pas augmenté depuis trois semaines. C'est du moins l'avis des renseignements généraux, si ces renseignements sont exacts. (*Rires.*)

M. Jules Moch. Sauf pendant les deux premiers jours de la crise.

M. André Mutter. Alors qu'avant la guerre les Français s'intéressaient aux fluctuations et au déroulement des crises politiques, depuis trois semaines le Parisien s'est contenté de lire les titres de son journal, puis, prenant sont ticket de métro, s'en est allé à son travail

Voilà qui est grave pour ceux qui entendent défendre encore le régime.

En revanche, nous avons noté quelques faits qui nous ont satisfait.

C'est ainsi que nous avons appris qu'un de nos excellents collègues, M. Daniel Mayer, était devenu un « homme de lettres ». (*Sourires.*) Voilà qui est important. Peut-être avons-nous affaire à un prochain candidat à l'Académie française. (*Sourires.*)

Quoi qu'il en soit, ses lettres constitueront des documents.

Nous avons entendu également des déclarations particulièrement rassurantes. C'est ainsi que j'ai entendu dire: « Le problème est posé; du moment que nous avons trouvé « l'inconnu », le problème sera résolu ». (*Sourires.*)

J'ai également entendu qualifier notre Assemblée de plusieurs façons, et notamment— c'est la dernière en date — de coopérative de conservation.

Voilà, mes chers collègues, comment l'opinion publique juge ces dernières crises.

En réalité, le problème est essentiellement d'ordre politique. Je relisais, ces jours derniers, quelques extraits de presse et, sur ce point, tous les journaux sont d'accord.

C'est M. Rémy Roure qui, dans le *Monde*, écrivait:

« Les gouvernements se sont disloqués, dissous, liquéfiés d'eux-mêmes. L'esprit de la Constitution n'a fait que flotter inutilement sur les eaux. »

C'est M. René Pleven qui, dans *Le Petit Bleu*, déclarait:

« Il se révèle, à l'expérience, que le seul résultat des dispositions constitutionnelles actuelles est de doubler la durée des crises ministérielles, en attendant qu'elles la triplent. »

J'espère que, par la participation de notre collègue au Gouvernement, elles ne seront pas quadruplées demain. Ce serait l'immobilisme parfait.

C'est *Franc-Tireur* qui, ces jours-ci, écrivait: « Un moment arrive, qui est d'ailleurs très proche, où, sous le prétexte d'éviter la dissolution, on précipitera le chaos à force d'impuissance et d'incohérence. On n'aura pas la dissolution de l'Assemblée, mais on aura la dissolution du pays. »

Tout à l'heure, notre excellent collègue M. Frédéric-Dupont faisait allusion aux classes moyennes. A ce propos, le comité national d'action et de liaison des classes moyennes déclarait hier, dans une motion importante, que « le problème est en premier lieu essentiellement politique et que c'est sur ce terrain qu'il faut essayer de trouver la solution ».

Je veux conclure rapidement sur l'observation suivante. Je comprends, monsieur le président du conseil désigné, que l'on ait fait appel à l'ancien président du Conseil national de la Résistance que vous êtes, car arriver à constituer un gouvernement au bout de ces trois semaines est une épreuve de résistance physique et morale certaine, et c'est aussi une épreuve de clandestinité. Chaque jour, matin et soir, il vous faut sonder les reins et les cœurs de votre majorité, de peur qu'elle ne disparaisse ou qu'elle ne soit malade.

Au fond, je suis heureux de ce choix. Il y a quelques jours, j'ai pris, dans un débat d'investiture, une position différente. Aujourd'hui, monsieur le président du conseil désigné, et quelle que soit par la suite mon attitude quand vous déposerez certains projets au sujet desquels je garderai toute ma liberté et toute mon indépendance, aujourd'hui donc, la veille de la formation du nouveau ministère, je ne puis oublier que je me suis trouvé avec vous aux mauvais jours et que, le jour de la victoire, j'ai descendu avec vous l'avenue des Champs-Elysées. Aussi, je tiens à vous dire qu'à ce titre purement personnel, et en dehors de toute considération politique, je veux, dans les heures difficiles que vous allez traverser, que vous sentiez, au départ, que des amis qui n'ont pas toujours été avec vous sur le plan politique vous serrent la main, vous font confiance, se réservant de vous juger demain à vos actes. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Sourbet.

M. Jean Sourbet. Mesdames, messieurs, le groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale a le vif désir de contribuer à la solution d'une crise qui n'a que trop duré.

Les échéances budgétaires et internationales, pour ne parler que de ces deux-là, sont assez impérieuses pour que ce ne soit pas un gouvernement chargé des affaires courantes qui ait à y faire face, et conscients que nous sommes des responsabilités qui pèsent sur tous les membres de l'Assemblée à l'heure présente, nous croyons utile et même nécessaire de rappeler certaines responsabilités encourues par d'autres dans le passé.

Sans vouloir séparer l'ivraie du bon grain, nous pensons, en effet, que ce travail de mise au point est indispensable et qu'il n'est pas moins nécessaire de rechercher d'où nous venons que de savoir où nous allons.

Au demeurant, nous serions prêts à oublier beaucoup s'il nous apparaissait clairement que l'on ne va pas retomber dans les erreurs du passé. En particulier, notre attention est attirée sur un point qui fut, en quelque sorte, il y a trois ans, le point de départ du premier gouvernement de M. Bidault, le problème des salaires et des prix.

Il nous souvient, en effet, que la question des salaires fut réglée, si l'on peut dire, en 1946, sous les auspices de M. Georges Bidault, au cours d'une conférence tenue au Palais-Royal. La hausse générale décidée à l'époque devait ouvrir la course infernale des salaires et des prix, où à chaque étape les prix sont arrivés largement en tête.

La déclaration ministérielle se dit favorable à la stabilité économique, en même temps, d'ailleurs, qu'à la stabilité politique. Nous aimerions toutefois que M. le président du conseil désigné nous donnât l'assurance qu'il entend bien lier le retour à la liberté des salaires à l'accroissement de la productivité.

Mes amis et moi-même sommes aussi favorables que quiconque à une plus équitable répartition du revenu national. C'est même parce que pour nous la justice sociale ne doit pas être un vain mot que nous dénonçons comme une mauvaise action contre les travailleurs la politique qui consisterait à lancer de nouveau les salaires à la poursuite des prix. Seul, un accroissement de la production peut permettre d'aboutir à l'équilibre indispensable, hors de tout risque d'inflation et de chômage.

Mais l'accroissement de la production est fonction de l'amélioration des moyens de production, et nous constatons que la part réservée à l'agriculture sur les crédits d'investissement est infiniment trop faible, malgré la bonne volonté du ministre de l'agriculture.

Beaucoup de nos collègues se plaisent à reconnaître que l'agriculture est la planche de salut de la France. Cependant, c'est l'industrie — et plus spécialement les industries nationalisées — qui bénéficie au maximum de l'aide Marshall, ce qui n'a pas empêché les prix industriels de monter sans cesse. Les tracteurs américains, notamment, ont subi du fait de la dévaluation une augmentation de 27 p. 100 et, malgré la baisse de 9 p. 100, on enregistre finalement 18 p. 100 de hausse. Les droits de douane sont très élevés. Mais au même moment, le Gouvernement ne craint pas de faire entrer chez nous des produits d'importation, surtout pour faire baisser les prix agricoles, et notamment plus d'un million d'hectolitres de vin exonérés des droits de douane.

La libération des contingents est une grave menace qui pèse sur l'économie nationale et en particulier sur l'agriculture française. Les dépenses excessives et le déficit constant des nationalisations sont la cause irréfutable du déficit permanent du budget.

Les subventions promises par le Génie rural, au titre de l'amélioration de l'habitat rural, ne sont pas payées depuis deux ans. C'est pourquoi nous avons le devoir

de vous demander, monsieur le président du conseil désigné, si vous êtes disposé à donner à l'agriculture la véritable place à laquelle elle a droit.

J'ai le devoir également de souligner la satisfaction que nous a causée le passage de votre déclaration concernant l'agriculture. Mais les paysans sont des réalistes. Les paysans n'ont pas toujours confiance dans les belles paroles, qui trop souvent leur ont été distribuées.

C'est pourquoi je me permets de vous demander: Pensez-vous travailler à l'équilibre des prix par une exportation accrue lorsque cela est nécessaire, comme ce fut le cas pour le bétail au cours de l'année, et à des importations plus réfléchies qui ne doivent être réalisées que lorsque nous en avons un besoin urgent ?

Notre trésorerie est en difficulté, et ce n'est, hélas! un secret pour personne. Cependant, le montant de nos importations de la zone dollar est sept fois supérieur au montant de nos exportations.

Au cours des derniers débats sur les investitures éphémères, notre groupe, par les voix de notre président Antier et de notre ami Guy Petit, a déjà exposé à cette tribune nos conditions essentielles au soutien du Gouvernement.

J'ai le devoir d'en rappeler les quatre points principaux.

La solution aux difficultés que rencontre périodiquement la trésorerie, plus spécialement maintenant par suite de la dévaluation, doit être recherchée, non pas dans un nouvel effort fiscal qu'il est d'ailleurs impossible aux petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales et aux exploitations agricoles de consentir, mais dans la réalisation d'économies budgétaires toujours promises et toujours différées, dans la réforme des méthodes de gestion de la sécurité sociale, et dans la réorganisation du secteur nationalisé. Je vous remercie d'en avoir parlé tout à l'heure.

La politique de l'équipement et du crédit n'a pas jusqu'à ce jour tenu compte des besoins réels du secteur privé, et à l'intérieur de celui-ci, des intérêts vitaux de l'agriculture, dont la prospérité conditionne celle de l'industrie et du commerce.

L'équilibre entre les prix et les salaires, d'une part, l'alignement des prix agricoles et industriels, d'autre part, n'ont pu être obtenus dans le passé par le moyen des baisses autoritaires dont l'expérience montre qu'il est généralement inopérant lorsque l'Etat, de par sa structure, n'est pas armé pour les contrôles et pour la coercition.

Par contre, une diminution progressive des charges qui frappent les produits aux divers stades de la production et de la commercialisation, et la simplification de la chaîne de distribution, permettraient d'aboutir à l'équilibre indispensable.

Le groupe du centre républicain indépendant d'action paysanne et sociale rappelle à ce sujet qu'il s'est prononcé pour la liberté des salaires, mais sous la réserve d'un accroissement de la productivité, afin de prévenir tout risque d'inflation et de chômage, et d'une restauration de l'autorité de l'Etat qui le mette en mesure de remplir efficacement les tâches d'arbitrage qui lui seraient dévolues.

La réorganisation des marchés intérieurs sur une base professionnelle et interprofessionnelle, ainsi que la révision de la politique d'importation et d'exportation en fonction des intérêts légitimes des producteurs et des commerçants français, constituent deux des revendications principales du monde rural, qui condamne le dirigisme bureaucratique dont il a souffert, et qui redoute autant le retour à un libéralisme sans frein et sans limite.

Je terminerai par les deux questions que M. Guy Petit posait l'autre jour à M. René Mayer.

Quels sont les moyens qu'entend employer le Gouvernement pour mettre un terme à certains profits qui paraissent être le résultat de véritables coalitions et qui sont, pour une large part, la cause du décalage grave entre les prix industriels et les prix agricoles ? Pour le résorber, comptez-vous également, monsieur le président du conseil désigné, seulement sur l'importation et sur un régime douanier plus libéral ?

Autrement dit, par quels moyens entendez-vous normaliser les prix agricoles ? Ferez-vous appel à l'organisation professionnelle ou interprofessionnelle que le Gouvernement devrait susciter? Allez-vous prévoir des crédits d'équipement pour le stockage qui est indispensable ?

Monsieur le président du conseil désigné, de votre réponse dépendra notre vote, car nous n'avons qu'un désir: défendre toutes les libertés républicaines, favoriser le gouvernement qui aura le courage d'agir et de travailler à rendre à notre pays la paix sociale et la prospérité. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Bentaïeb. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite et à gauche.*)

M. Mohamed Bentaïeb. C'est avec confiance, monsieur le président du conseil désigné, que les musulmans français vous voient accéder à la responsabilité de diriger le gouvernement de la France.

Nous sommes conscients de l'intérêt que vous avez déjà manifesté aux problèmes qui nous préoccupent. Nous sommes convaincus que, sous votre gouvernement, des solutions justes et efficaces seront apportées aux questions que j'ai le devoir de rappeler à votre attention .

Un grand espoir était né parmi les retraités musulmans militaires d'Afrique du Nord lors du vote de la loi du 1er janvier 1948. Cette loi avait pour objet de les faire bénéficier d'une complète égalité de traitement avec leurs camarades de la métropole. On attend encore l'application de ce texte qui viendrait heureusement soulager de la misère des citoyens qui ont loyalement et généreusement servi le pays. Il semble indispensable de se pencher sur la situation des serviteurs de l'Etat et, à tous les échelons, de parvenir, dans le moindre délai, à une absolue parité de traitement.

Comment concevoir, en effet, que les trois départements français d'Algérie, au moins pour une catégorie de citoyens, ne bénéficient pas des avantages que connaît la métropole ?

Je n'entrerai pas dans le détail des problèmes que posent les allocations familiales, les pensions d'invalidité et de vieillesse. Je ne puis toutefois passer sous silence celui de l'habitat, et particulièrement de l'habitat rural, car la situation des paysans de chez nous, misérablement logés au mépris des règles les plus élémentaires de l'hygiène, demeure vraiment angoissante.

J'insisterai également pour qu'on s'occupe avec toute la sollicitude désirable de nos enfants, et je demanderai notamment que la scolarisation soit activée au maximum.

Vous conviendrez sans doute avec moi, monsieur le président du conseil désigné, que ceux qui ont consenti les plus grands sacrifices à la commune patrie ne méritent aucune défaveur.

Si nous quittons ce terrain pour celui de la foi, je ne puis qu'exprimer le regret que les populations musulmanes se rendant aux lieux saints ne puissent trouver sur place le concours et l'accueil de coreligionnaires. Car, vous le savez, seuls les musulmans peuvent accéder à la Mecque.

J'espère d'ailleurs, monsieur le président du conseil désigné, que les élites algériennes auront l'occasion de faire la preuve de leur capacité aux postes qui leur seront confiés.

En vous renouvelant l'hommage de mon entière fidélité, je vous remercie par avance des mesures que, j'en suis persuadé, vous saurez faire prendre pour remédier aux maux que je vous ai signalés.

Et je forme le vœu que votre gouvernement marque à tous points de vue le redressement décisif de notre pays. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Chevallier.

M. Pierre Chevallier. Mesdames, messieurs, il nous faut ce soir, pour la troisième fois en trois semaines, nous prononcer sur le choix d'un homme susceptible de rallier autour de lui la majorité républicaine de cette Assemblée et capable de constituer un gouvernement, dont l'absence, depuis un temps si long, se fait cruellement sentir et est lourdement préjudiciable aux intérêts de notre pays.

Le groupe de l'U. D. S. R., au nom duquel j'ai l'honneur de parler, tient à souligner combien il se sent peu responsable, d'une part de la dislocation du gouvernement de M. le président Queuille, d'autre part de cette querelle des investitures, bref de la prolongation de cette crise qui nous discrédite tous aux yeux de nos propres concitoyens et, ce qui est plus grave, aux yeux de l'opinion internationale.

Mais amis et moi n'avons jamais cessé d'affirmer notre attachement au maintien de la seule majorité républicaine actuellement possible dans cette Assemblée.

Ne voulant pas faire œuvre partisane, notre parti n'a manifesté à aucun moment une exigence quelconque quant aux personnes. Il n'a formulé non plus aucune exclusive.

Dans l'esprit même de la Constitution, que nous n'avons pas votée, mais qu'en républicains conscients nous respectons, bien que ses défauts apparaissent chaque jour davantage, nous avons estimé et estimons toujours que c'est au président du conseil seul qu'il appartient de choisir ces ministres.

M. Louis Rollin. Très bien !

M. Pierre Chevallier. Le président du conseil ayant toute la responsabilité des affaires publiques, il n'est pas possible de désarticuler son autorité dès les premiers moments de ses fonctions.

Nous avons voté l'investiture de M. Jules Moch, dont nous estimons les éminentes qualités et l'énergie, et nous avons regretté qu'il n'ait pu constituer son gouvernement.

Nous avons ensuite apporté nos suffrages à M. René Mayer, que nous tenons pour un grand homme d'Etat et auquel nous attachent des liens d'affectueuse amitié. Nous avons également regretté qu'il ait été contraint de renoncer à la tâche qui lui avait été confiée.

Monsieur le président du conseil désigné, vous vous présentez à nous avec un programme sensiblement le même que celui de vos prédécesseurs. Vous voulez former un gouvernement dont nous connaissons

déjà les grands traits, s'appuyant sur la même majorité.

Nous vous apportons, aussi loyalement qu'à vos prédécesseurs, nos suffrages. Votre passé de grand résistant et d'homme courageux nous paraît de bon augure pour la tâche qui vous attend, lourde tâche dans une situation qui s'est aggravée pendant ces dernières semaines au cours desquelles aucune décision importante n'a pu intervenir faute de responsables, pendant lesquelles des traités n'ont pu être signés, faute de ministre en exercice.

En dehors de nos frontières, des positions ont été prises dans des conférences d'où la France était absente, c'est-à-dire où ses représentants n'avaient plus l'autorité nécessaire et ne pouvaient plus faire entendre une voix forte et ferme.

Je souhaite que nous n'ayons pas à regretter les conséquences de cette carence dans les mois qui vont venir.

En même temps que ses suffrages, monsieur le président du conseil désigné, l'U. D. S. R. vous apporte son soutien loyal, ce qui ne veut pas dire son soutien inconditionnel.

Appartenant à la majorité de cette Assemblée, nous nous réservons, demain comme hier, le droit de juger le gouvernement sur ses actes et de déterminer nos positions suivant ses actes.

Nous souhaitons que vous puissiez former votre gouvernement; nous souhaitons que vous puissiez le former vite, même si ce gouvernement ne correspond pas très exactement à nos désirs et à nos aspirations, parce que, comme vous l'avez dit vous-même au début de votre exposé, la situation actuelle de la France, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne permet pas d'attendre davantage. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Courant.

M. Pierre Courant. Monsieur le président du conseil désigné, je ne vous surprendrai sans doute pas beaucoup en vous disant que mes amis et moi suivons ces débats avec un préjugé favorable et que nous avons le désir de vous apporter nos voix.

Les régions les plus sinistrées de la France sont spécialement intéressées à la venue d'un gouvernement et spécialement inquiètes de voir cette période intermédiaire se prolonger dangereusement pour l'intérêt du pays.

Cependant, nous voudrions vous poser particulièrement une question, rejoignant en cela les préoccupations d'un grand nombre de nos collègues qui représentent des régions ayant tout spécialement supporté le poids de la guerre.

Au seuil du cinquième hiver après la Libération, une profonde angoisse règne dans les régions où les destructions de la guerre ont été considérables, parmi ces dizaines de milliers de bons citoyens qui n'ont pas encore retrouvé des conditions humaines de logement et qui sont toujours entassés dans des caves, des greniers, voire des étables ou des écuries.

Cette situation, monsieur le président du conseil désigné, dure depuis cinq ans, pour les uns, depuis neuf ans, pour les évacués par force et pour ceux qui ont subi le désastre en 1940.

Le problème du relogement des sinistrés — je ne parle pas du problème de la reconstruction, car on a porté tort à l'examen du premier en le confondant avec celui-ci — leur cause un douloureux étonnement. Ils sont infiniment peinés de constater que la France n'a pas fait dans ce domaine l'effort consenti par les autres pays frappés par la guerre, notamment l'Angleterre, qui a fait passer en premier lieu le problème du relogement, se réservant de ne passer à sa reconstruction monumentale qu'après avoir assuré momentanément le sort des sinistrés.

Mieux que des paroles, les chiffres vous montreront la gravité du problème.

Pour la ville que j'administre, les chiffres officiels sont les suivants: 85.000 sinistrés totaux, 5.167 logements provisoires construits à ce jour, permettant d'abriter de 18.000 à 20.000 sinistrés. Il y a donc environ 65.000 sinistrés qui n'ont pas été relogés, même provisoirement, et qui attendent avec impatience la reconstruction pour élever dignement leurs enfants.

Un grand nombre de petits enfants meurent, chaque année, parce que nous ne pouvons leur donner des maisons, ni même leur assurer ces baraques provisoires qui, chez nous, sont le signe d'un bonheur particulier et qui sont réservées au quart de la population, à quelques privilégiés.

Est-ce un problème d'argent ? Je ne le crois même pas.

Est-ce un problème de dommages de guerre ou de reconstruction ? Peut-être, dans la mesure où il serait nécessaire de dégager du problème général de la reconstruction un premier effort au profit des régions les plus frappées, afin d'assurer une reconstruction rapide permettant de loger les intéressés.

Mais je ne saurais, au moment où un nouveau gouvernement s'installe, et où vous allez prendre en main la conduite des destinées du pays, oublier le sort de ces sinistrés et ne point vous poser une question à leur sujet.

Je ne saurais oublier de vous demander de penser à eux, qui ont tant souffert depuis neuf ans. Neuf ans, c'est tout de même, dans la vie d'un homme, une période trop longue pour qu'on puisse leur demander d'attendre encore pendant des mois ou des années, alors que leurs enfants, en pleine croissance, ont besoin d'air pur et de maisons salubres.

Ces sinistrés ne sont pas des centaines ni des milliers, mais des dizaines de milliers. Comme je viens de le dire, ils sont de cinquante à soixante mille dans la ville que je représente.

Telle est, monsieur le président du conseil désigné, la simple question que je voulais vous poser.

D'autres questions vous ont été posées, et la plupart des problèmes ont été abordés par des voix éminemment autorisées. Je pense que vous en aurez tiré quelque réconfort pour le résultat du scrutin qui va s'ouvrir bientôt, mais aussi la conscience que votre tâche ne sera pas simple et que vous aurez à franchir bien des obstacles et à régler beaucoup de problèmes difficiles

Si, par les paroles que vous allez prononcer dans un instant, vous rassurez ces populations qui souffrent; si vous leur donnez l'espoir que le Gouvernement de la France se préoccupera de traiter rapidement ce problème du relogement des sinistrés dans les villes qui ont le plus souffert, vous leur apporterez un réconfort, et le premier acte de votre gouvernement sera un acte utile. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Bouvier.

M. Xavier Bouvier. Monsieur le président du conseil désigné, vous avez abordé tout à l'heure, dans votre déclaration, le problème scolaire et vous avez souhaité une solution qui respecte la liberté des consciences et l'impartialité de l'Etat.

Vous vous êtes, par ailleurs, référé aux déclarations de vos prédécesseurs, au cours des deux séances d'investiture, et vous avez souligné qu'elles avaient été accueillies avec faveur par l'Assemblée nationale.

Ces déclarations de vos prédécesseurs étaient trop vagues, leur réalisation était délibérément ajournée *sine die*.

Et l'on ne peut pas dire que, si elles furent accueillies avec ferveur par l'Assemblée nationale, il en fut de même dans le pays.

Je crains que votre déclaration, par trop laconique, n'ait le même accueil auprès de nos populations catholiques de l'Ouest.

Aussi, je tiens à vous dire que ce problème ne saurait souffrir aujourd'hui d'ajournement.

D'ailleurs, M. Jules Moch avait prévu dans sa déclaration ministérielle d'importants investissements pour la construction et l'entretien des bâtiments scolaires.

Laisserez-vous périr les bâtiments de nos écoles libres ? Ne soutiendrez-vous pas les maîtres ?

Vous pourrez peut-être me répondre que cette question intéresse les familles et que ceux qui veulent des écoles libres n'ont qu'à les payer.

Je vous répondrai, à mon tour, qu'aujourd'hui la charge d'une famille est écrasante. La plus grande partie de son budget est consacrée à l'alimentation et aux vêtements. Et l'on ne peut décemment demander aux familles des sacrifices exorbitants.

Vous avez parlé de l'impartialité de l'Etat.

Mais précisément, l'Etat doit vouloir la grandeur du pays et le bien des familles. C'est son rôle principal.

Est-ce vraiment être impartial qu'ignorer aujourd'hui l'enseignement libre, les immenses services qu'il rend au pays, l'économie considérable qu'il représente pour nos finances, dont vous avez d'ailleurs très peu parlé ?

Est-ce être impartial qu'ignorer aujourd'hui les difficultés des budgets familiaux, difficultés qui risquent peu à peu de priver les familles de la liberté ?

A la fin de votre déclaration, monsieur le président du conseil désigné, vous vous êtes déclaré comptable de la liberté et de la justice sociale qui font partie, avez-vous dit, du patrimoine de la nation et de chaque citoyen.

M. Paul Couston. Cela n'a pas de sens.

M. Xavier Bouvier. Vous trouvez que cela n'a pas de sens ?

M. Paul Couston. Dans votre bouche.

M. Xavier Bouvier. C'est précisément au nom de cette liberté et de cette justice sociale — et je vois très bien, par votre interruption, mon cher collègue, que ma question peut être embarrassante —... (*Interruptions au centre.*)

M. Fernand Bouxom. Elle l'est bien plus pour ceux que vous prétendez défendre.

M. Xavier Bouvier. Nous verrons tout à l'heure la réponse que M. le président du conseil désigné fera à ma question, car c'est à lui que je m'adresse. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

M. Fernand Bouxom. Cette question est inopportune.

M. Xavier Bouvier. Je ne suis pas étonné outre mesure de l'obstruction qui m'est faite actuellement par les membres du groupe du mouvement républicain populaire. Il est certain que ma question les met dans l'embarras. (*Nouvelles interruptions sur les mêmes bancs.*)

Mais au nom des familles catholiques...

M. Fernand Bouxom. Au nom de la propagande électorale!

M. Xavier Bouvier. Pas du tout, mon cher collègue.

Je puis vous rappeler ma déclaration faite avant la séance: Si M. le président du conseil désigné me répond d'une façon précise et me donne satisfaction, je lui apporterai ma voix dans le vote d'investiture.

En réalité, vous avez, comme nous, pris des engagements devant vos électeurs et vous n'aimez pas qu'on vous les rappelle au moment où il s'agit de décider par vos votes de l'avenir et de la vie de l'école libre. (*Protestations au centre. — Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

C'est précisément, disais-je, au nom de cette liberté et de cette justice sociale...

M. Eugène Rigal. Au nom de votre démagogie.

M. Xavier Bouvier. ... que je vous demande, monsieur le président du conseil désigné, de préciser votre déclaration et d'indiquer si vous entendez laisser mourir nos écoles libres, qui, pourtant, servent le pays.

Vous me répondrez peut-être, comme M. Jules Moch, que la question est du domaine législatif.

M. Jean Cayeux. Qu'a fait la Chambre « bleu horizon » de 1919 avec sa majorité de droite ?

M. Xavier Bouvier. Vous savez très bien que des textes réglementaires sont attendus par le pays.

Quant à ce qui touche au domaine législatif, je vous pose la question: Si une discussion s'engage demain au Parlement sur le problème scolaire, votre gouvernement est-il délibérément décidé à nous soutenir effectivement ? (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. Il n'y a plus qu'un orateur inscrit dans la discussion générale: M. Jean Meunier.

Mais il demande, avant de prendre la parole au nom de son groupe, une suspension de séance jusqu'à vingt-deux heures et demie.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures et demie, sous la présidence de M. André Le Troquer, vice-président.*)

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 5 —

EXCUSES

M. le président. MM. Terrenoire et Michelet s'excusent de ne pouvoir assister à la fin de la séance de ce jour.

— 6 —

DEBAT SUR L'INVESTITURE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DESIGNE (Suite.)

M. le président. Dans la suite du débat sur la déclaration de M. le président du conseil désigné, la parole est à M. Jean Meunier. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Jean Meunier. Monsieur le président du conseil désigné, au point où nous en sommes après des semaines de crise, il nous paraît conforme à l'intérêt de la démocratie de ne pas allonger le débat par des redites ou des discussions accessoires.

Votre déclaration a repris, dans ses grandes lignes, celles de vos prédécesseurs. Ce fait prouve que l'effort de conciliation constructive de notre ami Jules Moch n'a pas été inutile.

Un programme est établi pour une action gouvernementale immédiate et pour un proche avenir. L'Assemblée, par deux fois, l'a ratifié. Il ne pourrait être abandonné sans rompre avec la majorité.

Je n'entends pas reprendre chacun de ses points. Au nom de mes amis, je puis vous dire que les observations que le président Charles Lussy a apportées à cette tribune s'appliquent à votre déclaration comme elles s'appliquaient à celle de M. René Mayer. Mon intention est simplement de rappeler les questions auxquelles le groupe socialiste attache une importance particulière et sur lesquelles nous souhaiterions vous voir apporter quelques précisions.

Nous sommes bien d'accord sur un retour rapide aux collections collectives et sur l'aide à apporter aux travailleurs les plus défavorisés en attendant leur mise en application.

Bien que votre déclaration n'en ait pas parlé, je pense que vous êtes d'accord pour qu'aucune atteinte ne soit portée à la sécurité sociale, cette œuvre de solidarité humaine que les travailleurs considèrent comme un droit acquis.

De même, reprenant les observations de Charles Lussy, j'exprime le vœu que votre gouvernement assure le respect des droits matériels et moraux des anciens combattants et que, en ce qui les concerne, la volonté de l'Assemblée soit entendue.

Nous n'ignorons pas à quelles servitudes financières sont liés ces problèmes. Nous savons quelles charges pèsent sur notre pays appauvri. Nous n'avons nulle tendance, nous l'avons déjà dit, à nous soustraire aux responsabilités qu'elles impliquent, mais nous voulons insister une fois de plus sur la nécessité de répartir équitablement les charges.

J'aborde enfin deux problèmes délicats.

La paix en Indochine, avez-vous dit, doit être rétablie. Nous le souhaitons vivement et nous voulons rappeler nos vues afin de dissiper toute équivoque.

Nous comprenons les raisons qui contraignent le chef du gouvernement à une certaine discrétion dans ce domaine. Nous répétons qu'il n'entre nullement dans notre esprit d'admettre, et moins encore d'appeler une intervention extérieure dans le règlement du conflit. Mais ce règlement, qui ne doit et ne peut se faire que dans le maintien du Viet Nam au sein de l'Union française, serait grandement facilité si l'on obtenait avant tout une trêve, une cessation des hostilités.

Le moyen de l'obtenir, nous vous en laissons le choix. Ce que nous vous demandons, c'est de ne refuser aucun moyen, c'est de ne pas laisser s'éterniser un état de choses qui constitue, pour le relèvement du pays, un cruel handicap. (*Applaudissements à gauche.*)

J'en viens maintenant au second problème.

Il y a quinze jours, M. de Menthon, s'adressant à notre ami Jules Moch, lui disait sa conviction qu'un gouvernement présidé par lui aurait le souci permanent de ne jamais heurter les consciences. Vous savez avec quelle élévation d'esprit notre ami Jules Moch a répondu sur ce point.

Voici qu'un curieux retour des choses nous amène à vous poser, monsieur le président du conseil désigné, la même question. Je suis, à mon tour, persuadé que vous avez le souci permanent de ne jamais heurter les consciences et de ne pas permettre que soient ranimées les querelles religieuses en un moment où la France a tant besoin d'union. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Pour cela, il n'est à nos yeux qu'un moyen: maintenir la neutralité, la laïcité de l'enseignement public. Quelle que soit la manière dont on envisage la solution future du problème scolaire, toute atteinte portée au *statu quo*, par un moyen direct ou indirect, serait actuellement une cause de division dans le pays. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous vous demandons de penser, comme Poincaré lui-même, que les lois auxquelles nous sommes attachés sont, dans l'heure présente intangibles.

En un moment difficile, monsieur le président du conseil désigné, vous avez présidé aux destinées du Conseil national de la Résistance et vous avez su assurer une union féconde. Nous vous demandons, particulièrement sur le point que je viens d'aborder, de maintenir par vos efforts et votre autorité cette union à nos yeux indispensable.

Telles sont les questions qu'au nom de mes amis du groupe socialiste, je me proposais de poser. Je souhaite que vous y répondiez. Cela nous permettra, monsieur le président du conseil désigné, de vous aider. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil désigné.

M. Georges Bidault, *président du conseil désigné.* Mesdames, messieurs, au moment où je suis dans la nécessité de répondre, seul candidat, à de nombreux examinateurs, je voudrais écarter, si vous y consentez, les interpellations à retardement qui m'ont été adressées, parfois, par des discours que je permettrai de qualifier de préfabriqués. (*Sourires.*) Je ne suis devant vous responsable que de ce que j'ai dit et de ce que j'ai enregistré, accepté et confirmé.

Il ne s'agit donc pas ici de la critique des gouvernements ou des intentions des gouvernements; il s'agit encore une fois de ce que j'ai dit et de ce que j'ai confirmé des deux déclarations précédentes.

Deux fois déjà, on a, dans cette Assemblée, approuvé, à la majorité constitutionnelle, des programmes que tout à l'heure j'ai déclaré et que chacun d'entre vous a pu constater être pratiquement identiques, à quelques nuances près. Les silences de ma déclaration signifient simplement que je n'ai pas voulu vous infliger une troisième lecture de ce que vous aviez déjà entendu et approuvé par deux fois.

Je renvoie donc à ces déclarations sur un programme qui est le seul praticable — chacun le sait — quelques questionneurs bien intentionnés et qui ont parfois peut-être souhaité trouver dans la nuance une raison de m'opposer à mes prédécesseurs. Je ne pense pas qu'il soit utile que nous allions dans cette voie et je souhaiterais maintenant, avec quelque innocence, répondre à mon tour, comme on l'a fait avant moi, aux questions qui m'ont été posées.

Ces questions n'ont pas toujours eu entièrement rapport avec les problèmes essentiels de l'heure et je dois constater que l'un de ceux qui ont été le plus activement et le plus fréquemment invoqués est celui de la loi électorale.

Je m'en tiens aux positions qui ont été prises par MM. Jules Moch et René Mayer et, si je dois remonter plus loin dans l'histoire de la IVe République, je mentionnerai que j'ai déjà répondu à M. René

Coty, lorsqu'il m'interrogeait à ce sujet, à l'époque de mon premier gouvernement, qu'il n'était pas désirable que le Gouvernement prît parti en cette affaire.

Mes opinions, à cet égard, sont connues. Je ne les retire pas. Je n'en change pas. Je ne me laisserai cependant pas aller à polémiquer sur la matière électorale, ce qui, sans doute, nous entraînerait trop loin dans la nuit.

Le gouvernement, ainsi qu'il a été dit par ceux qui m'ont précédé à cette tribune, ne prendra pas parti ni aujourd'hui, ni demain.

Mes sentiments, sur cette affaire qui concerne l'Assemblée, sont connus. Ma position n'a pas changé depuis 1946. Il se peut que la question divise la majorité. Le gouvernement, et son chef en premier lieu, qui doit être soucieux de la cohésion de cette majorité, ne se prêtera à rien qui puisse aider à la dissociation d'une cohésion nécessaire.

Un certain nombre d'orateurs, en particulier M. Chaban-Delmas et sans doute aussi M. Barrachin, ont parlé du rétablissement nécessaire de la confiance. Je ne vois pas comment on peut contribuer au rétablissement de la confiance en empêchant qu'il y ait un gouvernement. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Il n'est pas évident qu'un gouvernement ait nécessairement la confiance du pays ni même nécessairement celle de l'Assemblée, mais il est certain que l'absence de gouvernement n'a la confiance de personne. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est pourquoi je conjurerai ceux qui veulent m'entendre aujourd'hui de comprendre que le moyen de rétablir la confiance n'est pas de la détruire, de faire à chacun de ceux, imparfaits, fragiles peut-être, critiquables assurément, qui se succèdent sous le poids des responsabilités du pouvoir, le procès permanent et parfois fort injuste qu'on fait à tous ceux qui sont en place et que parfois plus tard on regrette quand ils n'y sont plus. (*Vifs applaudissements au centre et sur de nombreux bancs à gauche.*)

Il ne faut pas semer le désespoir, et en même temps prêcher la confiance.

Je crois qu'il peut y avoir en pays de libre démocratie un moyen de critiquer ceux qui ont les responsabilités suprêmes, sans en même temps atteindre à travers eux l'Etat et, au delà de l'Etat, la nation. (*Vifs applaudissements au centre et à gauche.*)

D'autre part, il a été dit que la majorité était impuissante. Je crois très profondément qu'elle est surtout impuissante quand on s'efforce de la transformer en minorité.

On a parlé du professeur d'histoire. Je le ressusciterai pour quelques minutes: je crois qu'il est juste de dire que ces hommes qui, parfois diffamés, ont eu, depuis la délivrance de la France, à assumer les responsabilités du pouvoir, ont fait cependant ou, si vous voulez, n'ont pas empêché que se fasse ce que nous avons aujourd'hui: un outillage reconstruit, des moyens de communication rétablis et un indice de production supérieur à celui d'avant-guerre. A travers maintes difficultés, nous avons aussi fait réapparaître la France au monde: la politique étrangère de ce pays, si critiquée qu'elle ait pu être et qu'elle demeure, a cependant permis à la France d'être à nouveau parmi les quatre grands qui parlent avec indépendance et de leur propre chef. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Evoquant l'ensemble du problème politique, M. Dreyfus-Schmidt m'a fait l'honneur et nous a fait à tous le plaisir d'exécuter une sorte de coupe microscopique de l'ensemble des partis, à l'exclusion du sien. (*Rires et applaudissements au centre et à gauche.*)

Cela est légitime et je m'en voudrais de lui reprocher de ne pas examiner les consciences de chacun des partis et des groupes ici représentés. Je lui reconnais qualité pour sonder les reins et les cœurs, mais, si j'en juge par ce que je connais le mieux, c'est-à-dire par mes amis du Mouvement républicain populaire, qu'il me permette de lui conseiller de nettoyer les lentilles de son microscope. (*Rires et applaudissements au centre et à gauche.*)

En effet, nous avons entendu un certain nombre de déclarations relatives à des questions que chaque spécialiste, à mon avis, connaît parfaitement.

Il n'est pas exact que les choses se passent comme on l'a allégué.

Qu'on me permette maintenant de répondre à M. Sourbet. Je ne voudrais en aucune façon éviter les questions qui m'ont été posées.

M. Sourbet a fait allusion à la conférence du Palais-Royal. J'en ai gardé une mémoire très précise et j'eusse souhaité en outre que cette sorte d'institution fût prolongée, pour le bien public.

Il est incontestable cependant que le souvenir que j'en ai gardé n'est pas, en raison des conséquences qui s'en sont suivies, entièrement conforme aux espoirs que j'avais conçus à cette époque.

Il est pourtant vrai qu'on ne peut entreprendre dans la conjoncture économique quoi que ce soit à l'encontre de ceux qui, d'un côté ou de l'autre, sont les éléments essentiels de la vie économique.

On a parlé de productivité, et M. Sourbet a eu raison d'y faire allusion.

Je lui rappelle ma déclaration. Elle est claire à cet égard. Nous avons un besoin urgent d'améliorer la productivité française. Si l'on compare les indices de la France par rapport aux autres pays en concurrence, dans le commerce international, nos perspectives d'avenir, malgré les efforts accomplis, ne sont pas favorables.

Je suis partisan, en effet, des exportations agricoles. Ce qui a été tenté ou commencé sous le ministère précédent sera certainement poursuivi sous le ministère suivant, à condition qu'il existe. (*Sourires.*)

Pour les coalitions concernant les prix, je réponds à M. Sourbet: Oui. J'ai même le souvenir que nous avions parlé sous le ministère précédent — c'est pourquoi je n'ai pas jugé opportun d'en faire mention dans ma déclaration — de la nécessité d'instituer une loi réglementant les ententes industrielles. C'est ce qu'on appelle couramment une loi antitrust. Elle n'a pas pour but d'instaurer un supplément de dirigisme. Que chacun se rassure: à ce sujet le pays de la libre entreprise la possède depuis longtemps.

Mais on peut dire, je crois, que si le dirigisme d'Etat a pour but d'établir une taxation qui interdit de dépasser un certain plafond, il y a aussi un certain dirigisme professionnel qui établit également parfois une taxation pour empêcher d'aller au delà d'une certaine baisse. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Pour le stockage des produits de la terre et pour la normalisation des prix agricoles, afin de ne pas prolonger un débat qui me semble désormais en grande partie clarifié par les débats précédents et par ce qui a déjà été dit aujourd'hui, je renvoie simplement M. Sourbet, s'il le veut bien, à la déclaration que j'ai eu l'honneur de lire.

A M. Paul Reynaud, sans me risquer à rivaliser avec lui ni de talent, ni de compétence, je dirai simplement, avec modestie: Je ne crois pas que l'immobilisme continuera; je ne crois pas non plus que l'immobilisme soit vraiment ce qui puisse caractériser la période presque atomique dans laquelle nous vivons.

C'est exactement ce que l'on a reproché au roi Louis Philippe, c'est-à-dire que la France s'ennuyait. Peut-être que, de temps en temps, il y a des Français qui ont envie de s'ennuyer!

L'immobilisme ne continuera pas, à supposer qu'il ait commencé. (*Rires à l'extrême gauche.*)

S'il s'agit de mettre d'accord 320 députés sur un programme, ainsi que M. Paul Reynaud l'a demandé, je lui répondrai tout simplement: c'est précisément ce que nous essayons de faire, non sans peine, et ce pourquoi nous avons besoin de tous les concours.

Sans doute, je suis également d'accord avec M. Paul Reynaud sur ce qu'il a dit de la nécessité de constituer des entités internationales. Je rappelle que, contre beaucoup d'oppositions qui ne semblent pas, à l'heure qu'il est, être encore en voie de diminution, c'est moi qui ai proposé le premier l'entente douanière et économique avec l'Italie.

Il est exact qu'il y a un choix à faire, mais le premier choix à faire c'est de ne pas laisser le pays dans l'impasse où il se trouve. Il n'a pas dépendu de moi qu'il en sorte avec d'autres chefs. Il faut qu'il en sorte avec celui qu'aujourd'hui la nécessité a obligé de se présenter devant vous et de vous requérir de songer à ce qui se passerait si ce qui s'est déjà passé deux fois devait se reproduire.

Bien sûr, il y a une politique d'austérité anglaise. M. Paul Reynaud nous en a parlé. J'ai été pour ma part touché, je le dis sans craindre d'exprimer aucune sorte de sentiment qu'il ne conviendrait pas de marquer, de l'hommage que M. Paul Reynaud a rendu au gouvernement travailliste actuel et à ce qu'il a réussi à imposer à la nation dans la politique qu'il suit; je ne le contredirai pas sur ce point, mais ce que je voudrais lui dire et ce sur quoi nous devrions être tous d'accord, c'est que ce qui est le plus douloureux à la majorité des Français, ce n'est pas l'austérité, c'est l'absence d'équité. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur de nombreux bancs à droite.*)

M. Félix et M. Frédéric-Dupont ont parlé des classes moyennes. Je n'en veux ni à l'un ni à l'autre du terme employé. Toutefois, c'est délibérément que je n'ai pas utilisé le mot « classe ».

Je veux simplement dire que les milieux dont M. Félix a pris la défense sont en France depuis trop longtemps, et aujourd'hui, en particulier, trop importants, trop essentiels à la vie du pays, à son équilibre moral et aussi à son avenir, pour que nous ne fassions pas pour eux tout ce qu'il nous sera possible de faire.

Ce que j'ai dit de la nécessité d'une répartition équitable des sacrifices vise naturellement aussi les artisans, les membres des professions libérales, les fonctionnaires.

Un contrôle fiscal amélioré doit soustraire les contribuables honnêtes à la concurrence déloyale des contribuables malhonnêtes. (*Vifs applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

Puisqu'une question m'a été posée sur l'allocation temporaire aux économiquement faibles, j'indique que la loi du 13 juillet 1949, précisément invoquée par M. Frédéric-Dupont, dispose, dans son article 6, que le problème particulier dont

notre collègue a souci doit être résolu de plein droit.

Je souhaite dire à M. Bentaïeb, qui a exprimé le sentiment des populations musulmanes d'Algérie, qu'aucun Français ne saurait manquer de se souvenir de ce que dans les Vosges et en hiver, des hommes venus d'au delà de la mer et, citoyens français de religion musulmane, ont versé leur sang pour la cause d'une libération commune. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Toute la sollicitude du Gouvernement est acquise, pour l'Algérie française, aux élites et aux masses musulmanes. Nous sommes, en Algérie, les uns et les autres citoyens français, sous un seul drapeau, le drapeau tricolore, qui nous rassemble tous. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

A bon droit, M. Courant m'a parlé de la reconstruction.

Dans ma déclaration, j'ai mentionné comme un impératif la nécessité absolue de la reconstruction.

Le plus haut magistrat de l'Etat a rappelé récemment que la solidarité nationale était un principe fondamental de la République. Tout l'effort possible sera fourni en vue du relogement des sinistrés, en fonction des dispositions budgétaires et des disponibilités actuelles du Trésor.

Mesdames, messieurs, avant d'en venir à une dernière interrogation, je voudrais ne pas sembler fuir la question que M. Meunier m'a posée et qui m'avait été posée auparavant par M. Xavier Bouvier, dans un sens contraire.

Vous avez entendu ma déclaration; ce que j'ai dit demeure. Le problème n'est pas de provoquer la guerre. Mais il n'y a pas de solution possible dans un climat tendu.

Je pense qu'il n'est pas un membre de cette Assemblée qui ne connaisse les convictions qui sont la substance de ma vie. (*Applaudissements au centre.*)

C'est un homme dont on sait parfaitement d'où il vient et ce qu'il pense qui vous dit, comme ceux qui l'ont précédé: « Je souhaite une solution, je la souhaite dans un climat pacifié, je la souhaite dans l'accord de tous les Français ». Et je puis affirmer, en réponse à ce qui m'a été demandé, que rien ne sera fait, de mon consentement, qui ne constitue pas une solution communément acceptée.

Ce que je veux déclarer, ce que je dois déclarer, c'est qu'en effet, il y a lieu de rechercher une solution. C'est pourquoi je ne dirai rien ici qui puisse empêcher que cette solution intervienne. Il est trop facile de se servir de questions qui sont encore brûlantes. En ce qui me concerne, je désire surtout empêcher qu'elles demeurent brûlantes et faire disparaître l'incompréhension, l'incertitude et parfois l'hostilité qui divisent encore beaucoup de Français. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche et à droite.*)

A M. Jacques Duclos, qui m'a fort courtoisement interrogé, je réponds que j'ai été incapable, malgré ma bonne volonté, de prendre la liste des engagements qu'il sollicitait de moi. (*Applaudissements et rires au centre et sur divers bancs à gauche et à droite.*)

Mme Madeleine Braun. Le programme du C. N. R. suffirait!

M. le président du conseil désigné. A première vue, j'étais disposé à lui répondre « non » à toutes les questions. Mais j'ai eu la surprise d'entendre, de ci, de là, une ou deux questions auxquelles, par honnêteté, je suis obligé de dire que j'aurais répondu « oui » si la liste avait été moins longue, si j'avais eu le temps de tout retenir. (*Sourires.*)

En vérité, la question fondamentale posée à cette occasion est celle du programme du Conseil national de la résistance que nous aurions abandonné. Je ne veux pas faire, ici, trop d'Histoire. J'entends cependant rappeler qu'à certains moments le programme du Conseil national de la résistance a été l'objet de remaniements, en mon absence, postérieurement à la libération, et que personne alors ne se préoccupait de ce programme dans sa teneur originelle. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

C'est pourquoi je vous dis: « Bien sûr, je suis maintenant, comme toujours, partisan du programme du Conseil national de la résistance, à condition que l'on s'efforce de ne pas le transformer par adjonction et de ne pas l'altérer par interprétation ». (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voilà pourquoi je serais un homme du passé ? En vérité, je n'en crois rien. Nous sommes aujourd'hui — je l'ai dit à l'Assemblée, sans excès d'orgueil — des hommes du present, chargés de veiller au présent; et si nous ne sauvons pas le présent, il n'y aura pas d'avenir. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

En ce qui concerne la question que m'a posée tout à l'heure M. Meunier, je demande à celui-ci de ne voir dans la déclaration ministérielle que ce qui s'y trouve inscrit.

Il a bien voulu convenir qu'un chef de Gouvernement ne saurait, au moment surtout où il est près d'assumer de très lourdes fonctions, improviser une politique, voire même des formules. Mais, je le répète: nos buts sont la présence de la France, le respect des engagements contractés. Par là, le seul objectif que la France s'est jamais, en tout lieu, proposé, c'est la paix.

Cet objectif, nous l'avons devant les yeux. Les moyens par lesquels nous y parviendrons ne constitueront, en aucun cas, un renoncement, une renonciation à ce que nous avons fait jusqu'ici pour ce pays et pour l'Union française. Je pense que, sur ce point, aucun d'entre nous ne peut envisager — on n'y a jamais songé autre fois — que la France quitte les rivages où l'on a besoin d'elle.

Mesdames, messieurs, mon devoir, pour conclure, est de vous dire qu'après tant de questions qui m'ont été posées, auxquelles je me suis efforcé de répondre, il y a ce qui ne m'a pas été demandé, les vraies questions, les questions fondamentales.

La multiplicité des réclamations se conçoit; mais ce n'est pas la tâche d'un gouvernement que de répondre affirmativement à toute réclamation. Il s'agit de l'argent de l'Etat, donc de l'argent des Français. Nous ne pouvons pas dire « oui » à tout le monde, car nous donnerions au delà de ce qui nous appartient. Il n'est pas possible de faire tout ce que nous voudrions faire, je le dis très clairement.

Nous devons considérer nos problèmes dans la perspective du monde, car si le monde a prise sur nous, et de plusieurs manières, nous avons encore peu de prise sur le monde. Cependant, il suffirait de peu de chose pour que nous puissions surmonter les problèmes, pour que nous puissions vaincre les difficultés de caractère technique auxquelles les uns et les autres nous nous heurtons en esprit. Il suffirait que les hommes de bonne volonté puissent se réunir et se comprendre et se mettent ensemble à la tâche pour la sauvegarde de l'indépendance nationale, de la justice sociale et de la prospérité commune.

Toutes ces causes, mesdames, messieurs, sont menacées, et par des facteurs qui ne dépendent pas essentiellement de la conjoncture française. Elles sont menacées aussi dès lors que la France ne réussit pas à admettre que des hommes responsables doivent, dans le présent et devant l'avenir, assumer des responsabilités qu'il faut tout de même bien qu'un jour ou l'autre quelqu'un assume.

La nécessité a fait que ce soit moi qui me trouve aujourd'hui désigné pour ces responsabilités. Je vous demande de ne pas m'en décharger. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Aux termes du troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, « Le président du conseil et les ministres ne peuvent être nommés qu'après que le président du conseil ait été investi de la confiance de l'Assemblée, au scrutin public et à la majorité absolue des députés ».

A ce propos, j'ai reçu de M. de Menthon la motion d'investiture suivante:

« En conformité de l'article 45, paragraphe 3, de la Constitution, l'Assemblée nationale investit M. Georges Bidault de sa confiance. »

La parole est à M. Chaban-Delmas pour expliquer son vote.

M. Jacques Chaban-Delmas. J'ai beaucoup apprécié la dialectique de M. le président du conseil désigné, mais il n'est pas encore apparu, dans l'Histoire, que les difficultés se résolvent p" des formules, fussent-elles brillantes.

M. le président Bidault a dit qu'il s'essayait à esquiver le moins possible les questions qui lui avaient été posées. Je pense que cet essai n'a pas été couronné de succès, pas plus d'ailleurs que celui, de conciliation, que j'avais tenté, dans ce que j'estimais être l'intérêt général et en surmontant un antagonisme politique établi.

Je persiste à croire qu'il ne suffit pas d'un cabinet ministériel pour créer la confiance, pas plus qu'il ne convient de faire un gouvernement pour « faire un gouvernement », mais pour gouverner.

Il me reste seulement à vous requérir à mon tour, monsieur le président Georges Bidault, de penser à ce qui se passera demain, sous votre deuxième gouvernement. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Lécrivain-Servoz.

M. Albert Lécrivain-Servoz. Mesdames, messieurs, il faut savoir et vouloir sortir d'une crise. Puisque M. Georges Bidault a parlé des hommes de bonne volonté, je viens l'assurer que je voterai pour lui. (*Sourires. — Applaudissements au centre.*)

Je suis un isolé, monsieur Bidault, dans cette Assemblée. Je n'appartiens à aucun groupe, à aucun parti. Mais moi aussi j'ai un comité directeur. (*Rires.*)

Mon directeur, c'est ma conscience et mon cœur. (*Sourires. — Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Mon comité, c'est le peuple de France qui est las de tout ce qui se passe dans cette maison.

On a l'impression que le pays ne bouge pas. Mais, comme on me le disait il n'y a pas longtemps, quand on soulève le couvercle de la marmite, on s'aperçoit que tout bout! (*Rires.*)

Je vous apporterai donc mon vote de confiance, monsieur Georges Bidault, et voici pourquoi: il fut un temps où je me

glissais dans votre ombre pour vous protéger, parce que vous étiez à la tête d'un mouvement animé d'un esprit qui m'inspire aujourd'hui et qui avait fait l'unanimité des hommes de ce pays désireux de vivre libres et indépendants.

Je suis seul ici, peut-être, mais dans le pays — le plus beau pays et que nous avons défendu tous ensemble — il y a des millions d'hommes comme moi, qui veulent vivre libres et indépendants.

J'ai déjà dit — je m'excuse de le répéter — qu'aucun homme d'Etat français digne de ce nom ne saurait toujours laisser dans l'opposition systématique d'autres hommes représentant, qu'on le veuille ou non, une classe qui consent actuellement les plus grands sacrifices.

On dit qu'il n'y a pas de chômage. Mais si, monsieur Georges Bidault, il y en a ! Je représente un département où sévit malheureusement sinon le chômage total, du moins le chômage partiel, ce qui est encore plus grave. Des hommes, parce qu'ils ne peuvent pas quitter leur maison pour essayer d'aller, autre part, gagner leur vie, doivent se contenter de travailler de vingt-deux à trente heures par semaine. En admettant même qu'ils gagnent 100 francs de l'heure, voyez ce que représente leur salaire mensuel !

Il faut donc faire quelque chose pour cette classe sociale. Il faut absolument prendre l'argent où il est. (*Rires. — Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

On a parlé de l'Angleterre. Je me demande pour quelle raison on ne ferait pas, en France, comme en Angleterre. Vous avez là les moyens, monsieur Georges Bidault, de faire rentrer dans les caisses de l'Etat l'argent qui manque et dont vous n'avez pas indiqué où vous le prendriez.

De toute manière, si vous ne réussissez pas à apporter une sorte de sécurité à la classe laborieuse qui attend, ce sera, monsieur Georges Bidault, la dernière expérience que ce pays aura pu tenter.

Des gens parlent d'élections nouvelles, de modification du mode électoral. Ce ne sont pas des institutions de la IVe République que viennent les difficultés, mais des hommes qui ne veulent pas comprendre que, tous ensemble, nous avons à remonter une pente. Aussi longtemps qu'on méconnaîtra cette vérité, on n'atteindra pas le but. Or, vous savez bien ce qui arrivera si la France est seule: ce sera la guerre et toutes les misères qu'elle entraîne.

Je vous apporte mon vote de confiance. Vous pouvez compter sur ceux qui ont fait leur devoir à une heure où l'affaire n'était pas sans danger.

Je vous souhaite de réussir. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme François. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Germaine François. Monsieur le président du conseil désigné, élue d'un département où le chômage plonge dans la misère des milliers de familles — je citerai Fourchambault après la fermeture de la S. N. C. A. C. — où les nombreux petits paysans, commerçants, artisans (*Rires et exclamations à gauche et au centre*) se débattent dans des difficultés énormes dues à des charges trop lourdes, où l'on a déjà annoncé la mort au Viet-Nam de plusieurs jeunes soldats, je considère de mon devoir de voter contre votre investiture, certaine d'exprimer la volonté de toutes les femmes de mon département et de toutes les mamans françaises (*Exclamations à gauche et au centre. — Applaudissements à l'extrême gauche*) qui se sont prononcées dans une lettre qui vous a été adressée, monsieur le président du conseil désigné, et qu'il est nécessaire de lire à cette tribune.

« Monsieur le président du conseil désigné,

« Voilà bientôt quatre semaines que le Gouvernement de M. Queuille s'est effondré sous la pression des forces unies des travailleurs et du peuple de France (*Rires sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*) en lutte pour le pain, l'indépendance et la paix.

« Les échecs successifs de MM. Jules Moch et René Mayer, vos difficultés à former le ministère sont la preuve qu'il n'est pas possible de gouverner plus longtemps contre la volonté du peuple. Avec les travailleurs, les femmes, les mères françaises veulent en finir avec la politique de misère et de guerre pratiquée depuis deux ans et demi par les hommes qui se sont succédé au Gouvernement. Au lendemain de la libération, les femmes, les mères françaises, qui avaient tant souffert, ont eu un grand espoir. Elles espéraient l'application du programme du Conseil national de la Résistance dont vous étiez le président. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

« Ce programme prévoyait, notamment, le châtiment des traîtres et la confiscation de leurs biens, la confiscation des profits des trafiquants du marché noir, le relèvement de notre pays, le rajustement important des salaires et des traitements, un plan complet de sécurité sociale, la possibilité pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction...

Je vous en prie, monsieur Villon. (*Exclamations au centre et sur divers bancs.*)

M. le président. Je fais remarquer à l'Assemblée que c'est avec l'autorisation de l'orateur que M. Villon demande la parole. (*Rires.*)

M. Jacques Duclos. C'est l'usage ! (*Sourires.*)

M. Gilles Gozard. Il semble plutôt répondre à sa sollicitation !

M. le président. La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon. Madame François, vous lisez une lettre dans laquelle on fait allusion au programme du conseil national de la résistance.

Je saisis cette occasion pour m'étonner de la déclaration qu'a faite M. le président du conseil désigné, sous une forme il est vrai assez peu précise, plutôt elliptique, faisant allusion à une soi-disant transformation du programme du Conseil national de la résistance, à des additions dont il aurait fait l'objet pendant ou après la période clandestine. Je regrette beaucoup que M. le président du conseil désigné n'ait pas mieux précisé sa pensée et n'ait pas dit clairement qui a ajouté quoi que ce soit.

Moi qui ai assisté à toutes les délibérations du Conseil national de la résistance et de son bureau, avant et après l'adoption du texte dont il s'agit, je n'ai jamais entendu ni M. le président du conseil désigné, ni personne d'autre déclarer que ce programme avait subi une transformation quelconque.

J'ajouterai simplement que l'extrait du programme du Conseil national de la résistance, qu'a lu M. Jacques Duclos, les têtes de chapitre du programme du Conseil national de la résistance que vient de lire Mme François, sont exactement conformes au texte adopté le 15 mars 1944 par M. Bidault et les autres membres du Conseil national de la résistance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Germaine François. « Ce programme, vous l'avez délibérément violé en acceptant le plan Marshall (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations et rires au centre et à gauche*) dont l'application a apporté aux familles françaises le chômage, la misère, la ruine.

« Avec votre appui, les traîtres sont en liberté et on condamne les héros de la résistance. Vous portez, monsieur Bidault, la grande responsabilité de l'abandon des réparations dues à notre pays par l'Allemagne et la violation du pacte d'amitié franco-soviétique, garantie de paix pour notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Daniel Mayer. Et la lettre de Staline au président Pieck ?

Mme Germaine François. « L'Union des femmes françaises, née pendant l'occupation dans la lutte, la souffrance et les larmes de tant de femmes, de mères, est restée fidèle au programme du Conseil nationale de la résistance.

« Au moment où, pour la deuxième fois, vous prenez la direction des affaires de notre pays, nous voulons vous dire que nous ne pouvons admettre que vous continuiez à plonger nos familles dans une misère de plus en plus grande.

« Nous demandons du travail pour tous, des salaires nous permettant d'élever nos enfants, des écoles, des centres d'apprentissage en nombre suffisant, avec les milliards que l'on dépense actuellement pour la guerre, la fin de la guerre colonialiste du Viet Nam, le retour immédiat de nos soldats, la sauvegarde de la paix dans le respect du pacte franco-soviétique et dans l'amitié de tous les peuples.

« Avec toutes les femmes, sans distinction d'opinion politique ou de croyance religieuse, avec tous les ouvriers, les paysans, les petits commerçants (*Exclamations et rires sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*), avec toutes les victimes de la guerre, avec tout le peuple qui souffre, l'union des femmes françaises lutte pour faire reculer la misère et la guerre, pour que triomphe la vie.

« Pour ce programme, les femmes, les mères françaises sont décidées à poursuivre la lutte, à s'unir pour en finir avec les gouvernements de misère et pour avoir enfin un gouvernement d'union démocratique (*Exclamations et rires au centre et sur de nombreux bancs à gauche et à droite*)...

Voix nombreuses. Dites-le sans rire !

Mme Germaine François. « ...seul capable de défendre les familles françaises et les intérêts de la France et de la paix.

« Voilà ce que nous, les mères, les femmes françaises, tenions à vous dire.

M. Fernand Bouxom. Sans rire !

Mme Germaine François. « Il faut que vous sachiez, monsieur Bidault, que nous ne pouvons accepter que l'on trahisse les intérêts de la France au profit d'une puissance étrangère. (*Rires et vifs applaudissements au centre, à gauche et à droite. — Applaudissements prolongés à l'extrême gauche*), au détriment de la santé, de la vie et de l'avenir de nos enfants.

« Le bureau national de l'union des femmes françaises ».

Voilà ce qu'il fallait vous dire, monsieur le président du conseil désigné. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Patinaud. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Marius Patinaud. Mesdames, messieurs, je me permets de faire remarquer à l'Assemblée que le groupe parlementaire communiste a écouté avec beaucoup d'attention tous les orateurs qui se sont suc-

cédé. Je demande à l'Assemblée de nous accorder le même privilège. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je n'ai rien à ajouter à l'exposé de politique générale de M. Jacques Duclos. Mais, député du département de la Loire (*Exclamations et rires au centre et sur divers bancs à gauche*) où se poursuit une répression haineuse contre les mineurs, je veux poser à M. Georges Bidault une question précise.

Dimanche prochain aura lieu à Firminy la commémoration de la mort du mineur Antonin Barbier, assassiné par les C. R. S. d'un gouvernement dont faisaient partie les amis politiques de M. Georges Bidault et qu'il soutenait personnellement.

Depuis un an, cinq mineurs restent encore emprisonnés, pour avoir défendu, comme Barbier, leur pain et la paix.

La semaine dernière, un héros de la lutte clandestine, deux fois blessé, décoré, interdit de séjour pour avoir fait son devoir au cours de la grève des mineurs, a été contraint par la police de quitter le département de la Loire.

Des centaines de mineurs hautement qualifiés sont, à travers la France, systématiquement écartés des mines qui, par ailleurs, cherchent du personnel.

Des millions de francs d'amendes sont réclamés aux mineurs pour faits de grève et lorsque ces travailleurs ne peuvent payer, ils sont arrêtés.

Monsieur Georges Bidault, vous êtes signataire d'une proposition de loi d'amnistie en faveur des traîtres. Allez-vous amnistier ceux qui ont trahi la France avant d'avoir amnistié les travailleurs condamnés pour avoir usé du droit de grève inscrit dans la Constitution de la République française ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Diori Hamani. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Diori Hamani. Mesdames, messieurs, nous avons écouté avec attention la déclaration de M. Georges Bidault, troisième président du conseil désigné pour dénouer cette longue crise.

M. le président du conseil désigné, après de longues négociations et tractations, nous présente un programme qui s'aventure dans la voie périlleuse que MM. Queuille, Jules Moch et René Mayer ont dû abandonner.

Ce n'est pas avec un savant rafistolage et un habile replâtrage que vous pouvez sauver la situation. Vous avez mis l'accent sur la gravité de la situation et sur l'urgence de former un gouvernement qui puisse agir au nom de la France. Sans doute vous vouliez parler d'un gouvernement décidé à appliquer pleinement la Constitution approuvée par le peuple de France.

S'il s'était agi d'un tel gouvernement, nous serions d'accord avec vous. Mais ce qui nous inquiète, c'est de savoir que vous allez précisément vous entourer d'hommes qui sont des adversaires résolus de la Constitution, d'hommes qui ont voté contre la Constitution et qui continueront la politique qu'auraient voulu faire M. Jules Moch et M. René Mayer.

La néfaste politique suivie jusqu'ici a eu des répercussions parfois douloureuses dans les territoires d'outre-mer: la guerre au Viet Nam et à Madagascar, la répression en Algérie et en Afrique noire.

Nos territoires ont été entraînés dans la catastrophe économique de la dévaluation, si durement ressentie par les paysans et producteurs africains, les anciens combattants et victimes de la guerre, les salariés, les fonctionnaires.

Les divers partis du Gouvernement ont partagé nos territoires en zones d'influence, en fiefs, où ils ont délégué des hauts commissaires qui sont de véritables proconsuls munis de pouvoirs omnipotents.

La Constitution est journellement bafouée outre-mer. Les Africains se rappellent qu'un programme élaboré pendant la Résistance a reçu l'approbation de tous les patriotes, des résistants français. C'est dans le cadre de ce programme qu'est née la Constitution au lendemain de la Libération.

Les Africains, comme les démocrates et les progressistes de France, ne veulent pas des mêmes hommes pour faire la même politique. Ils demandent un gouvernement anticolonialiste, qui fasse de l'Union française une vivante réalité et non cette caricature de pays désunis que nous connaissons.

Les Africains veulent des hommes nouveaux pour réaliser une politique conforme aux intérêts véritables de l'Union française. C'est pourquoi les élus du rassemblement démocratique africain ne peuvent pas vous accorder leur confiance. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Delcos.

M. François Delcos. Mesdames, messieurs, la crise dure depuis vingt-quatre jours déjà et le cérémonial de l'investiture se renouvelle pour la troisième fois.

Nous avons entendu trois déclarations de présidents du conseil et nous avons retrouvé dans chacune d'elles l'écho de celle qui l'avait précédée. Chaque groupe a fait connaître sa position, fixé le programme qu'il croyait indispensable à la solution des graves problèmes de l'heure.

Je crois donc devoir borner mon intervention à une simple explication de vote au nom de mes amis du groupe radical, explication nécessaire pour la loyauté du débat, mais bien suffisante au moment où il s'agit, avant tout, de donner un gouvernement au pays.

La crise a apporté une nouvelle fois la confirmation d'une vérité d'évidence: une seule majorité est possible et, selon une formule consacrée, les personnalités qui la composent sont condamnées à vivre ensemble jusqu'à la fin de leur mandat. Le groupe radical en est un élément indispensable.

Comme tous les autres partis, nous avons connu des crise de conscience lorsque nous avons dû choisir entre notre doctrine et notre participation à un gouvernement de coalition. Nous avons connu des hésitations. Elles étaient légitimes, mais la réserve qu'elles nous ont quelquefois dictée n'avait aucun motif bas ni intéressé. Nous aussi, nous avons le droit de penser à notre doctrine et nous devions prêter l'oreille aux voix qui venaient de nos lointaines provinces traduisant des inquiétudes bien compréhensibles.

Nous avons pris nos responsabilités. Nous n'avons pas pratiqué l'absentéisme gouvernemental qui eût été une position commode, facile, mais que nous n'avons pas jugée digne de la tradition de notre grand parti et de la responsabilité que nous avons su prendre à toutes les heures graves et décisives pour la patrie et pour la République.

Vous reconnaissez, monsieur le président du conseil désigné, des paroles que vous avez entendues dans notre bouche au cours des conversations qui se sont déroulées ces jours derniers.

Nous avons dit aussi que nous ne reculerions pas devant les responsabilités nouvelles et que nous vous apporterions notre concours dans la tâche difficile que vous avez courageusement entreprise.

Nous ne vous poserons pas de questions embarrassantes. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Mais, oui, mesdames, messieurs, l'heure n'est pas aux questions embrassassantes. Chaque groupe de l'Assemblée doit simplement fixer sa position. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous connaissez notre désir de voir modifier la loi électorale, cause de tant d'incohérence, de piétinements et de périlleuses agitations.

Nous n'en faisons pas une condition de notre concours. Nous sentons chaque jour davantage les incohérences d'une Constitution que nous n'avons pas votée, mais que nous respectons parce qu'elle est la loi. Mais nous pensons que des problèmes plus urgents nous appellent.

Vous connaissez notre attachement au libre jeu des activités industrielles et commerciales sous le contrôle de la loi. Mais nous ne voulons pas engager de discussions sur les théories économiques.

Pour me résumer, je rappelle les conditions minima que nous croyons indispensables au maintien de la majorité républicaine:

Sauver le franc pour sauvegarder le pouvoir d'achat des travailleurs, pour éviter l'écrasement définitif des économiquement faibles, de tous ces anciens pseudo-riches qui sont devenus les plus grands pauvres, pour permettre la vie des entreprises saines et honnêtes qui ne recherchent leurs profits que dans l'intelligence et dans le travail;

Arrêter définitivement le cycle infernal de la course des prix et des salaires;

Défendre l'autorité et l'indépendance de l'Etat contre toutes les entreprises, d'où qu'elles viennent, qui pourraient le menacer;

Répartir humainement, justement, les charges fiscales;

Défendre les produits nationaux dans les discussions des conventions internationales;

S'interdire de faire supporter une augmentation de nos charges à ceux qui ont atteint et même dépassé le plafond de leurs possibilités;

Aérer la structure de la machine administrative;

Apporter à tous ceux qui souffrent, aux anciens combattants, dans toute la mesure du possible, ce que leur doit la solidarité nationale, mais aussi combattre les privilèges et les abus qui s'abritent derrière notre volonté de supprimer la misère;

Poursuivre la réconciliation des Français par le pardon des erreurs, accordé à ceux qui n'ont commis aucun crime contre la patrie ou contre leurs concitoyens.

N'y a-t-il pas, dans ces quelques conditions rapidement esquissées, un programme commun, oh! sans doute bien modeste à côté de celui que M. le président Paul Reynaud aurait voulu soumettre à vos méditations ?

Votre déclaration et la parole que vous nous avez donnée nous ont apporté des apaisements que nous ne méconnaissons pas.

Elles permettront à la très grande majorité de nos amis de vous donner leur confiance. Vous avez déjà fourni tous les apaisements et confirmé tout ce que nous avons demandé.

Je ne vous demande pas, par conséquent, de répondre aux quelques questions que je vous ai posées.

Cette confiance que cette Assemblée vous accordera, je l'espère, vous permet-

tra, monsieur le président du conseil désigné, de consolider et d'améliorer les progrès réalisés pendant l'année qui vient de finir.

Si la majorité républicaine est consolidée, si les intransigeances doctrinales cèdent le pas à l'union pour la patrie, peut-être pourrions-nous voir enfin luire ce pan de ciel bleu dont nous parlait ces jours-ci un de nos chefs respectés, en nous appelant, en des termes émouvants qui sont restés profondément gravés dans nos esprits et dans nos cœurs, à l'abnégation, au sacrifice, au total dévouement pour le salut de la France et du régime. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mokhtari.

(*M. Edouard Herriot remplace M. André Le Troquer au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

M. Mohamed Mokhtari. Mesdames, messieurs, je crois que je ne surprendrai personne en disant, tout de suite, que je voterai contre l'investiture de M. le président du conseil désigné et contre un gouvernement qui ne serait pas un véritable gouvernement d'union.

Mon vote, cependant, n'est pas dicté par une hostilité systématique à l'égard de la personne de M. le président du conseil désigné. En d'autres circonstances et dans des conditions politiques différentes, c'est avec un préjugé très favorable et une vive sympathie que j'aurais accueilli l'investiture de M. Georges Bidault.

J'aurais aimé, toutefois, le voir aujourd'hui à la tête, non d'un gouvernement de coalition, mais d'un véritable gouvernement d'union capable de mettre fin hardiment et rapidement au système colonial encore en honneur malgré le vote de la Constitution et nos interventions à l'Assemblée, capable de mettre fin à la guerre injuste du Vietnam par des négociations avec les représentants authentiques de ce pays et le respect des accords conclus avec le gouvernement Ho Chi Minh, capable d'appliquer loyalement dans notre pays les dispositions essentielles du statut, un gouvernement capable de faire cesser la répression et les exactions et le travail forcé dans certains territoires d'outre-mer, capable, au contraire, de pratiquer, dans ces territoires, une politique véritable d'équipement et de scolarisation et d'y introduire, avec l'égalité des salaires, un système de législation sociale convenable, conforme à l'esprit de la Constitution et aux promesses faites par les divers gouvernements, un gouvernement capable d'exiger la revision du procès des parlementaires malgaches et de mettre fin à la pénible et honteuse tragédie de la grande île qui, en plus d'un point, ressemble à celle que nous avons vécue dans le Constantinois en 1945; enfin, un gouvernement capable de promouvoir une politique d'équilibre et d'amitié avec toutes les nations de l'Est ou de l'Occident.

Nous avons dit à l'époque, et je ne m'y attarderai pas longuement, mes ex-camarades et moi, que nous considérions le pacte de l'Atlantique comme une menace pour la paix, parce qu'il tend à la division irrémédiable du monde en deux camps hostiles.

Le pacte de l'Atlantique étant nommément dirigé contre l'Union soviétique, mon vote contre ce pacte avait une signification encore plus particulière. J'ai suivi avec admiration depuis plusieurs années les gigantesques efforts matériels et culturels entrepris par ce pays pour mettre fin sur son territoire à l'exploitation de l'homme par l'homme et, particulièrement, pour tirer de la nuit et de l'esclavage des dizaines de millions d'autochtones musulmans et les débarrasser définitivement d'un système féodal rétrograde des plus féroces.

Incontestablement, la révolution d'octobre, puis, plus tard, Stalingrad et la victoire commune des Alliés sur l'hitlérisme ont eu des répercussions heureuses pour tous les peuples opprimés et exploités.

Ces peuples se sont désormais éveillés à la vie, prenant de plus en plus conscience de leur personnalité. Ils aspirent au bien-être et au progrès et exigent plus de liberté. Ils savent que leur plein épanouissement n'est possible que s'ils ont la faculté de gérer eux-mêmes leurs propres affaires, dans le respect de leurs traditions et de leur culture nationale.

Cet éveil de conscience, ils le doivent en grande partie à l'existence du socialisme et d'idées nouvelles dans la sixième partie du globe et au dévouement généreux de millions de démocrates qui, dans tous les pays du monde, luttant pour l'instauration d'un régime socialiste véritable, capable de rapprocher les peuples et de créer entre eux des liens solides de fraternité.

Par les efforts qu'elle a faits pour l'édification de la société nouvelle, par les sacrifices qu'elle a consentis sur les champs de bataille, pour la défense de cette société et la paix du monde, l'Union soviétique reste pour les peuples coloniaux un exemple vivant d'émancipation et de libération.

Voilà pourquoi tout pacte dirigé contre cette puissance amie ou qui tend à son isolement rencontre mon hostilité et celle des populations que je représente dans cette assemblée.

C'est donc avant tout un changement de politique que nous souhaitons.

Peut-on espérer d'un gouvernement de coalition le changement souhaité qui fera droit à nos aspirations, du moins en ce qui concerne les problèmes essentiels que je viens d'évoquer ? Permettez-moi d'en douter. Que peut-on attendre d'un ministère quand il est le résultat d'une suite de concessions entre les différents groupes majoritaires de l'Assemblée ?

Si je vote contre l'investiture et le futur gouvernement de coalition, c'est parce que je n'ai aucun espoir de voir changer une politique que j'ai toujours condamnée.

M. le président. La parole est à M. Apithy.

M. Sourou-Migan Apithy. Mesdames, messieurs, le groupe des indépendants d'outre-mer accordera sa confiance au président Bidault, mais je me permettrai de réaffirmer avec force sa volonté maintes fois exprimée au cours de cette crise de voir accorder aux problèmes d'outre-mer qui se posent actuellement toute l'importance qu'ils méritent, notamment en ce qui concerne les relations avec les pays associés, l'impartialité et l'efficacité de l'administration dans les territoires d'outre-mer.

Permettez-moi de rappeler à ce sujet que le parti de M. le président du conseil désigné, dans une motion récemment publiée, disait en substance: Le chef du Gouvernement doit être un arbitre, et non l'homme d'un parti. (*Applaudissements au centre.*)

Nous souhaitons que cette formule heureuse soit transportée et appliquée dans les territoires d'outre-mer de façon à rendre aux gouverneurs des colonies le même rôle d'arbitre qu'ils paraissent avoir perdu. Car, voyez-vous, nous avons eu l'occasion de constater que nombre de dirigeants des territoires d'outre-mer ont depuis quelque temps tendance à s'ériger en représentants du parti politique qui les a désignés plutôt qu'en administrateurs de territoire. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Nos préoccupations, qui ont été déjà exprimées par notre collègue M. Aujoulat il y a quinze jours, concernent également toute l'attention, tous les soins que nous entendons voir apporter aux problèmes économiques.

En effet, avec sobriété et vigueur, M. Aujoulait a mis l'accent sur ces problèmes économiques qui présentent, pour les territoires d'outre-mer, un caractère d'extrême urgence.

Le fait que le président du conseil désigné auquel il s'adressait, ait changé de personne, ne peut modifier en rien les remarques présentées au nom de notre groupe.

Soulignons à nouveau le problème si pressant de la stabilité monétaire et du franc C. F. A., celui, connexe, des prix des produits coloniaux, celui de l'équilibre entre les prix et les salaires, celui de l'équipement, problèmes qui réclament une coordination entre la métropole et les autres parties de l'Union.

Le groupe des indépendants d'outre-mer serait heureux de constater que, dans la formation du gouvernement, une large place est faite à ces préoccupations.

Rappelons pour mémoire les promesses d'une décentralisation de plus en plus nécessaire, celle d'un code du travail, bref de toutes ces mesures si urgentes et qui viennent avec tant de lenteur. Il n'est pas possible au nouveau gouvernement de les éluder ou d'atermoyer davantage.

Nous souhaitons vivement que le nouveau gouvernement y apporte tous ses soins, manifestant ainsi une fois de plus quelle place tient dans ses préoccupations cette Union française qu'il nous tarde de voir prendre forme, certains que nous sommes qu'elle peut être, qu'elle doit être une réussite hardie digne du génie et du cœur de la France. (*Applaudissements au centre et divers bancs à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Conformément au troisième alinéa de l'article 45 de la Constitution, je mets aux voix, par scrutin, la motion d'investiture.

Je rappelle que la majorité constitutionnelle est de 311 voix.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Conformément à l'article 82 du règlement, il va être procédé au pointage des votes.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à minuit quinze minutes, est reprise à minuit cinquante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la motion d'investiture:

Nombre de votants	550
Majorité constitutionnelle	311
Pour l'adoption	367
Contre	183

(*Au centre et sur certains bancs à gauche et à droite, les députés se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. La majorité constitutionnelle étant atteinte, l'investiture est accordée à M. Georges Bidault.

Avis en sera donné à M. le Président de la République.

— 7 —

INSCRIPTION D'OFFICE D'UNE AFFAIRE A L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Le rapport n° 8239 de la commission des immunités parlementaires chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites n° 8157 concernant M. Antoine de Recy a été mis en distribution aujourd'hui.

Conformément au 15e alinéa de l'article 38 *bis* du règlement, cette affaire est inscrite d'office en tête de l'ordre du jour du prochain jour de séance.

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Si l'Assemblée n'y fait pas d'objection, je lui propose de tenir sa prochaine séance jeudi prochain 3 novembre, à seize heures, avec l'ordre du jour suivant:

Suite de la vérification des pouvoirs: département de la Manche (rapport supplémentaire de M. Mauroux); département de Saône-et-Loire (rapport supplémentaire de M. Garet);

Discussion des conclusions du rapport n° 8239 de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites (n° 8157) concernant M. de Recy. (M. Pierrard, rapporteur.);

Fixation de l'ordre du jour sur les propositions de la conférence des présidents qui se réunira à 14 heures 30.

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 9 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission des finances demande à donner son avis sur:

I. — Le projet de loi (n° 3164) fixant les cadres et effectifs militaires, qui a été renvoyé pour examen au fond à la commission de la défense nationale;

II. — Le projet de loi (n° 6366) portant statut du personnel des communes et des établissements publics communaux, qui a été renvoyé pour examen au fond à la commission de l'intérieur;

III. — La proposition de loi (n° 8223) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le régime des allocations familiales agricoles, et le projet de loi (n° 7911) relatif à la préparation, à l'exécution et à l'exploitation du recensement agricole mondial de 1949-1950 dans la métropole, l'Algérie, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les territoires associés, qui ont été renvoyés pour examen au fond à la commission de l'agriculture;

IV. — La proposition de loi (n° 8213) de M. Croizat et plusieurs de ses collègues tendant à porter à un taux unique de 55.000 francs par an le montant de l'allocation aux vieux travailleurs anciens salariés, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission du travail et de la sécurité sociale.

V. — La proposition de loi (n° 8217) de M. Michel et plusieurs de ses collègues tendant à la mise en vente libre de l'essence au prix de 40 francs, à partir du 1er novembre 1949, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission de la production industrielle;

VI. — La proposition de loi (n° 8212) de M. Auguet et plusieurs de ses collègues tendant à résorber le déficit des transports parisiens afin de maintenir les tarifs à leur niveau actuel, qui a été renvoyée pour examen au fond à la commission des moyens de communication et du tourisme.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Moussu et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 20 de la loi du 13 avril 1946 modifiant l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du métayage.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8254, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Wasmer une proposition de loi tendant à modifier l'article 45 du décret-loi du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8255, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jean-Raymond Guyon et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la nomination des juges de paix.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8256, distribuée et s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de justice et législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gilles Gozard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à exonérer de l'impôt sur le revenu des personnes physiques les intérêts servis aux titulaires de livrets de caisse d'épargne.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8257, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Boulet une proposition de loi concernant l'emploi de certains produits végétaux dans l'alimentation en vue de protéger la santé publique.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8259, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Max Brusset et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8260, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Meck et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à améliorer les rentes des veuves d'accidentés du travail.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8264, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Jean-Raymond Guyon, Lamarque-Cando et Marcel David une proposition de loi tendant à accorder aux victimes civiles des incendies de forêt le bénéfice de la loi du 20 mai 1946 sur les pensions des victimes civiles de la guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8265, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Chevallier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant modification de l'article 17 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8266, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Signor et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 4 et l'article 12 de la loi du 22 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions des marins français du commerce et de la pêche.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8267, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la marine marchande et des pêches. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Poumadère et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier l'article 616 de la loi de 1807 relative au code du commerce.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8268, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de Mme Reyraud et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à assimiler les victimes de l'incendie de la forêt de Gascogne aux bénéficiaires des lois concernant les victimes civiles de la guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8269, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à remettre en vigueur la loi du 13 septembre 1946, afin de reconduire l'allocation temporaire aux vieux pour le quatrième trimestre 1949 et pour le premier trimestre 1950, à porter le taux annuel de ladite allocation à 36.000 francs et à élever le plafond des ressources à 100.000 francs pour une personne seule et à 130.000 francs pour un ménage.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8270, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Calas et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à reporter du 15 novembre 1949 au 15 février 1950 le payement des impôts recouvrables au titre de la loi n° 48-1477 du 24 septembre 1948 portant création de ressources nouvelles au profit du Trésor et aménagements de certains impôts.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8271, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Chevallier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant reclassement des officiers retraités titulaires d'une pension définitive de mutilés de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8272, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Chevallier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant modification des articles 58 et 59 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme des pensions civiles et militaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8273, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Castellani, Malbrant et Bayrou une proposition de loi portant organisation du régime du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8281, distribuée et, s'il n'y a

pas d'opposition, renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Meck une proposition de loi modifiant l'article 10, 5e alinéa, de la loi du 28 octobre 1946 pour faire bénéficier les Français sinistrés à l'étranger de la législation actuelle des dommages de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8282, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Genest et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à accorder aux vieillards des hospices une somme mensuelle de mille francs à titre d'argent de poche, quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8283, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Durroux une proposition de loi tendant à créer un tribunal départemental de commerce dans les départements où le petit nombre des affaires ne permet point de créer un tribunal de commerce par arrondissement.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 8284, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Joseph Laniel une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions pour faire effectuer d'urgence les travaux de mise hors d'eau et faire voter les crédits nécessaires pour indemniser les populations victimes du cyclone qui a dévasté la région de Fervaques, près Lisieux (Calvados).

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8252, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Palewski et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à réaliser à Paris, en 1951, un exposition internationale des inventions.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8253, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Henneguelle et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder des secours aux victimes des inondations du Pas-de-Calais.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8258, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à venir d'urgence en aide à toutes les victimes de la tempête qui a sévi sur nos côtes les 24, 25 et 26 octobre 1949.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8263, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Girardot et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à renforcer les installations thermiques de la centrale électrique mixte de Sainte-Tulle pour permettre un débouché normal au bassin minier des Basses-Alpes, à prévoir au budget d'équipement les crédits nécessaires à cet effet et à surseoir à la fermeture de la mine du Bois-d'Asson.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8274, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Poumadère et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder à la fédération folklorique des provinces françaises: 1° des subventions comme aux fédérations sportives; 2° une promotion annuelle de la Légion d'honneur pour les folkloristes militants de la fédération; 3° la réduction de 50 p. 100 pour les voyages en collectif sur les lignes de la S. N. C. F. comme pour les groupements sportifs de la jeunesse.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8275, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Signor et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures propres à enrayer l'épidémie de cholérine qui sévit à l'île de Molène depuis de nombreux mois.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8276, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Arthaud et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux invalides de guerre, blessés des membres inférieurs, possesseurs d'un vélomoteur, un contingent prioritaire de carburant.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8277, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Jacques Chevallier et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à revaloriser les retraites des titulaires d'un livret de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8278, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Tanguy Prigent et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à envisager toutes mesures utiles pour venir en aide aux populations des côtes bretonnes, victimes de la tempête des 24 et 25 octobre 1949.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8279, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Mondon et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à modifier l'article 119 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale, afin de reporter au 1er janvier la majoration de 10 p. 100 devant être appliquée au montant des impôts qui n'auront pas été payés à cette date.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 8280, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 12 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Cancé un rapport, fait au nom de la commission de la marine marchande et des pêches, sur le projet de loi modifiant l'article 121 de la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime (n° 2802).

Le rapport sera imprimé sous le n° 8261 et distribué.

— 13 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Monjaret un avis, présenté au nom de la commission de la marine marchande et des pêches, sur le projet de loi portant création d'un contingent exceptionnel de croix du mérite maritime en faveur des états-majors et des équipages de la marine militaire ayant participé aux dragages (nos 7264, 7570).

L'avis sera imprimé sous le n° 8262 et distribué.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi vingt-huit octobre à une heure.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
PAUL LAISSY.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du 25 octobre 1949.*

OCTROI D'UNE PROLONGATION DE DÉLAI AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Page 5911, 3e colonne, 5e et 6e ligne,

Lire: « le délai constitutionnel qui est imparti au Conseil de la République pour... ».

EXAMEN DES POUVOIRS

Rapports d'élections remis à la présidence en application de l'article 5 du règlement.

5e BUREAU. — *M. Mauroux*, rapporteur.

Département de la Manche.

(Rapport supplémentaire.)

Dans sa séance du 16 novembre 1948, l'Assemblée nationale a reçu la démission de M. Lecacheux.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946, M. Pierre Hénault, qui figurait immédiatement après le dernier élu sur la liste du parti P. R. L., a été proclamé élu par la commission départementale de recensement des votes.

Le dossier de l'élection de M. Pierre Hénault a été soumis à l'examen de votre 5e bureau, qui a constaté que les opérations s'étaient effectuées régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

M. Pierre Hénault justifiant des conditions d'éligibilité requises par la loi, votre 5e bureau vous propose de valider son élection.

8e BUREAU. — *M. Garet*, rapporteur.

Département de Saône-et-Loire.

(Rapport supplémentaire.)

Dans sa séance du 13 octobre 1949, l'Assemblée nationale a reçu la démission de M. Patrice Bougrain.

Conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946, M. Joseph Renaud, qui figurait immédiatement après le dernier élu sur la liste du parti Cartel républicain indépendant et gaulliste, a été proclamé élu par la commission départementale de recensement des votes.

Le dossier de l'élection de M. Joseph Renaud a été soumis à l'examen de votre 8e bureau, qui a constaté que les opérations s'étaient effectuées régulièrement.

Nulle protestation n'était jointe au dossier.

M. Joseph Renaud justifiant des conditions d'éligibilité requises par la loi, votre 8e bureau vous propose de valider son élection.

Nominations de rapporteurs.

AGRICULTURE

M. Durroux a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7665) de M. Mazier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à promulguer le décret prévu par l'article 19, § 3, de la loi n° 49-482 du 8 avril 1949 fixant les modalités spéciales du financement des travaux d'équipement rural en ce qui concerne les communes « économiquement faibles » ou sinistrées.

M. Montagnier a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7671) de M. Ruffe et plusieurs de ses collègues sur le prix des fermages et la référence 1939, quant à la quantité des produits exigibles.

M. Blanchet a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7720) de M. Paumier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à supprimer certaines taxes parafiscales abusives et illégales et à appliquer immédiatement l'article 261 du décret du 9 décembre 1948.

M. Zunino a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7761) de M. Gabriel Paul et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à réglementer, pour les prochaines campagnes de chasse, la chasse à la bécasse, afin d'accorder à tous les chasseurs, conformément à la réglementation des lois en vigueur, le droit de pratiquer la chasse à la bécasse.

M. Ruffe a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7782) de M. Paumier et plusieurs de ses collègues tendant à reclasser les fonctionnaires appartenant au corps des services agricoles.

Mme Marie Lambert a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7854) de Mme Marie Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à compléter la liste des bureaux de douane à l'exportation des fruits et légumes, telle qu'elle est établie par l'arrêté du 1er juin 1949, en y ajoutant les bureaux de douane de Roscoff et de Saint-Malo.

M. Moussu a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7911) relatif à la préparation, à l'exécution et à l'exploitation du recensement agricole mondial de 1949-1950 dans la métropole, l'Algérie, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer et les territoires associés.

M. Castera a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7925) de M. Vedrines et plusieurs de ses collègues tendant à compléter le décret du 15 juin 1938 et portant à 300.000 francs la part du cheptel mort et vif au-dessus de laquelle les métayers sont assurés sociaux obligatoires.

M. Blanchet a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7989) de M. Paumier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et à compléter la loi du 9 mars 1941 validée par l'ordonnance du 7 juillet 1945, concernant le remembrement.

M. Pirot a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7991) de Mme Marie Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à mettre immédiatement fin aux importations de chevaux.

M. Sourbet a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8009) de MM. Deshors et Antier tendant à inviter le Gouvernement à intensifier l'exportation du bétail de boucherie et des bêtes d'élevage vers les pays européens et principalement vers la Suisse et l'Italie.

M. Montagnier a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8015) de M. Montagnier et plusieurs de ses collègues tendant à une meilleure organisation de la chasse en créant un statut général de la chasse en France et abrogeant les actes dits lois du 28 juin 1941 et du 27 décembre 1941, et les arrêtés qui en découlent.

M. Paumier a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8023) de M. Llante et plusieurs de ses collègues tendant à habiliter les secrétaires du conseil des prud'hommes à recevoir les contrats d'apprentissage agricole.

Mme Marie Lambert a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 8024) de M. Bassonville tendant à inviter le Gouvernement à compléter la liste des bureaux de douane à l'exportation des fruits et légumes, telle qu'elle est établie par l'arrêté du 1er juin 1949, en y ajoutant les bureaux de douane de Boulogne-sur-Mer et de Calais.

M. Paumier a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8117) de M. Montagnier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à renouveler les accords avec la Tchécoslovaquie concernant l'importation des perdrix et faisans nécessaires au repeuplement du gibier sur le territoire français.

Mme Marie Lambert a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n° 8176) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à attribuer le bénéfice du salaire unique aux fils de l'exploitant assurés sociaux travaillant dans l'exploitation familiale agricole.

FINANCES

M. Truffaut a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7965) de MM. Mouchet, de Menthon et Martel tendant à inviter le Gouvernement à secourir d'urgence les sinistrés de Bœge (Haute-Savoie), victimes d'un incendie d'une rare violence, et à accorder des crédits nécessaires à leur réinstallation.

M. Joseph Laniel a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8003) de M. Degoutte tendant à autoriser la Banque de France à faire par l'intermédiaire du Trésor une avance de 500 milliards à la caisse de reconstruction.

M. Burlot a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8047) de M. Valentino et plusieurs de ses collègues relative à la création de sociétés de caution mutuelle dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion et autorisant la caisse centrale de la France d'outre-mer à accorder des prêts artisanaux.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8057) de M. Robert Schmidt et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à abroger les dispositions des articles 257 à 362 du code général des impôts directs, relatives à l'imposition des patentes, et par voie de conséquence à supprimer cette imposition.

M. André Burlot a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8059) portant ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (conventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (F. I. D. E. S.) et au fonds d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer (F. I. D. O. M.).

M. Truffaut a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8076) de M. Barel et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit suffisant pour venir en aide aux agriculteurs de Saint-Jeannet et la Gaude (Alpes-Maritimes), victimes du sinistre météorologique du 24 juillet 1949.

M. Lamps a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8077) de M. Lamps et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à octroyer une indemnité exceptionnelle de maintien des avantages acquis aux ouvriers de l'Imprimerie nationale.

M. Pierre Truffaut a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8093) adaptant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion les dispositions de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8100) ayant pour objet d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 19 août 1920 le compte définitif du budget des fonds d'emprunt du protectorat français en Tunisie pour l'exercice 1941.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8101) ayant pour objet d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 19 août 1920 le compte définitif du budget des fonds d'emprunt du protectorat français en Tunisie pour l'exercice 1942.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8144) de M. Theetten tendant à inviter le Gouvernement à autoriser les entreprises de transport public de voyageurs à verser globalement le montant de la taxe locale au receveur central des finances du chef-lieu de chaque département.

M. Pierre Truffaut a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8147) de M. Vendroux tendant à inviter le Gouvernement à attribuer au syndicat

des digues et dunes du Calaisis un crédit de 500.000 francs, au titre de secours aux victimes des calamités publiques.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8162) de M. Ramarony tendant à inviter le Gouvernement à dégrèver d'office, totalement ou partiellement, les cotes d'impôt foncier (part du département et de la commune) du contribuable dont les cotes de taxes proportionnelles ne dépassent pas 43.200 francs.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8200) de M. Claude Mont tendant à modifier le mode d'assujettissement à la taxe proportionnelle fixé par l'article 4 du décret du 9 décembre 1948.

M. Truffaut a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 6172) de MM. Triboulet, Jean Bouhey et René Kuehn tendant à intégrer dans le corps préfectoral les délégués venus de la Résistance, promus à la Libération et injustement évincés, renvoyée pour le fond à la commission de l'intérieur.

M. Aubry a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 7847) de M. Chevallier et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, renvoyée pour le fond à la commission des pensions.

INTÉRIEUR

M. Benchennouf a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 8016) de M. Benchennouf et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence aux territoires du Sud constantinais une subvention de 300 millions de francs destinée au forage de puits artésiens.

JUSTICE ET LÉGISLATION

M. Minjoz a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 5509) de M. de Recy tendant à modifier la loi n° 47-1504 du 15 août 1947 portant amnistie.

M. Péron a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7788) de M. Debû-Bridel, sénateur, portant modification de la loi du 22 juillet 1867, articles 6 et 9 (modification du taux d'échelonnement et de la durée de la contrainte par corps).

M. Garet a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7867) relatif au cumul par le même titulaire de plusieurs greffes de justices de paix.

M. Minjoz a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7942) relatif aux entreprises de crédit différé.

M. Mondon a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7948) relatif aux biens, droits et intérêts sarrois mis sous séquestre en France.

M. Médecin a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7952) de MM. Emile Hugues, Médecin et Olmi tendant à inviter le Gouvernement à modifier la patente des loueurs en meublés.

M. Minjoz a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7975) de MM. Gilles Gozard, Lussy et Marcel David tendant à supprimer les entreprises dites sociétés de crédits différés.

M. Grimaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8004) de M. Kriegel-Valrimont et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 19 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.

M. Dominjon a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8042) de M. Jacques Debû-Bridel, sénateur, tendant à accorder le bénéfice de l'amnistie: 1° aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945; 2° aux travailleurs condamnés pour faits de grève; 3° à certaines catégories de délinquants primaires.

M. Garet a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8080) de MM. Frédéric-Dupont et Bergasse tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 48-1978 du 31 décembre 1948, prorogeant l'ordonnance du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement.

M. Grimaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8104) de M. Degoutte tendant à modifier l'article 9 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers.

M. Grimaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8108) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à étendre les dispositions de l'article 34 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 aux garages et aux remises qui ne sont pas loués accessoirement à un immeuble à usage d'habitation.

M. Grimaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8126) de Mme Schell et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 40 de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires.

M. Grimaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8161) de M. Ramarony tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement.

M. Chautard a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 8178) de M. Ramarony portant modification de l'article 105 du code de commerce.

M. Palewski a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8179) relatif à la répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers.

M. Defos du Rau a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8191) modifiant les articles 251 et 310 du code d'instruction criminelle et 217 du code pénal.

M. Wasmer a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8192) complétant le livre II, titre III, chapitre IV du code d'instruction criminelle.

M. Silvandre a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8193) modifiant l'article 8 de la loi du 14 août 1885 « sur les moyens de prévenir la récidive ».

M. Gallet a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8195) tendant au renforcement de la lutte contre l'avortement.

M. Mondon a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8198) relatif aux pouvoirs des juges d'instruction et procureurs de la République.

M. Minjoz a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8199) modifiant l'article 196 du code d'instruction criminelle.

MARINE MARCHANDE ET PÊCHES

M. René Schmitt (Manche) a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 7612) autorisant le Président de la République à dénoncer la convention internationale du 31 mai 1929 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et à ratifier la convention du 10 juin 1948 se substituant à la précédente.

M. Yvon a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7932) de M. Vourch, sénateur, et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter l'article 5 (§ 1er) de la loi du 12 avril 1941, relative au régime des pensions des marins de commerce.

M. Reeb a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 7037) portant organisation de la formation professionnelle, renvoyé pour le fond à la commission du travail et de la sécurité sociale.

M. Rencurel a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 7122) de M. Fernand Chevalier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à créer un comité de coordination des tarifs de transport, droits et taxes de transit de port et de tous les frais perçus pour le transport des produits de l'Algérie en France métropolitaine, renvoyée pour le fond à la commission de l'agriculture.

M. Courant a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 8179) relatif à la répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers, renvoyé pour le fond à la commission de la justice et de législation.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TOURISME

M. Dufour a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7970) de M. Mudry et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour favoriser la percée d'un tunnel routier sous le Fréjus afin d'assurer une liaison routière rapide France-Italie.

PENSIONS

M. Emile-Louis Lambert a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 7868) de MM. Thiriet et Crouzier tendant à inviter le Gouvernement à proroger jusqu'au 31 décembre 1949 la période pendant laquelle les demandes de restitution des dépouilles mortelles des victimes civiles et leur transfert aux frais de l'Etat peuvent être pris en considération.

M. Le Coutaller a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 7004) de M. Le Coutaller et plusieurs de ses collègues tendant à compléter ou à modifier les articles 36, 58 et 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

M. Emile-Louis Lambert a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 8010) portant attribution d'un supplément exceptionnel de pension à la veuve du général d'armée Giraud.

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 27 OCTOBRE 1949

(Application des articles 94 à 97 du règlement.)

« *Art.* 94. — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« *Art.* 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu* in extenso; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

QUESTIONS ORALES

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

11890. — 27 octobre 1949. — **M. Yves Péron** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports** que le centre d'apprentissage de Villamblard (Dordogne) a été fermé, malgré la possibilité de construire, sur les terrains libres, des bâtiments permettant de recevoir soixante élèves supplémentaires, et les dispositions de la municipalité de Villamblard permettant un bail de quatre-vingt-dix-neuf ans. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour ordonner la réouverture d'un centre qui fonctionnait depuis trois ans et dont la fermeture est préjudiciable aux intérêts de la population périgourdine.

QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

11891. — 27 octobre 1949. — **M. Marcel Poimbœuf** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (information)** que, par suite du récent changement d'horaire du journal parlé de la radiodiffusion française sur la chaîne nationale et de la fixation de celui-ci à dix-neuf heures trente, les grands concerts dominicaux, radiodiffusés depuis plus de vingt ans, risquent d'être fâcheusement interrompus pour le plus grand dommage des auditeurs, le jour même où ceux-ci sont certainement le plus nombreux, du fait de loisirs dont ils ne disposent pas les autres jours. Il lui demande s'il ne jugerait pas opportun de donner des instructions à ses services afin qu'une certaine souplesse des horaires puisse permettre l'audition intégrale desdits concerts au prix d'un report de quelques minutes de l'émission du journal parlé.

POSTES, TELÈGRAPHES ET TELEPHONES

11892. — 27 octobre 1949. — **M. René Arthaud** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones)** que l'administration envisage le licenciement d'un certain nombre d'auxiliaires des lignes dépendant de la direction départementale de Vaucluse; que cette situation apparaît comme absolument anormale pour les raisons suivantes: 1° les lignes existant sont dans un état déplorable dans le département de Vaucluse et nécessitent, de ce fait, un entretien constant; 2° la construction de nombreux circuits prévus depuis longtemps reste en souffrance; 3° de nombreuses demandes d'installation de postes nouveaux sont retardées; 4° une situation spéciale est créée dans le département de Vaucluse par l'ouverture des travaux de canalisation du Rhône dans la région de Donzère-Mondragon, ce qui entraîne l'utilisation permanente de dix agents sur cette région. Il lui demande s'il ne serait pas possible de reviser la décision envisagée et de maintenir, sinon d'augmenter, l'effectif des agents de lignes.

11893. — 27 octobre 1949. — **M. Virgile Barel** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (Postes, télégraphes et téléphones)** la situation de la commune de Gattières (Alpes-Maritimes) qui, pour entretenir le bâtiment des postes, ne dispose que d'une participation de l'administration de 3.750 francs par an, depuis le 1er octobre 1949, participation qui s'élevait, avant cette date, à 2.550 francs. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre d'effectuer les réparations qui s'imposent.

AGRICULTURE

11894. — 27 octobre 1949. — **M. André-Jean Godin** demande à **M. le ministre de l'agriculture** comment est calculée la participation des propriétaires aux frais de remembrement et comment il se fait que leur charge, par hectare, ait été deux fois augmentée, en moins d'un an, ce qui, pour citer un exemple, l'a fait passer dans une commune de la Somme, de 301 à 553, puis à 667 francs.

11895. — 27 octobre 1949. — **M. Gaston Julian** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que dans les villages de haute montagne, dans les Hautes-Alpes notamment, on ne récolte que du seigle, lequel est réservé à la consommation familiale; qu'avant la guerre, l'échange de seigle au moulin contre la farine de seigle ne donnait lieu à aucune formalité et était de pratique courante dans ce département. Il demande s'il ne serait pas possible de rendre la liberté d'échange aux producteurs de seigle des Hautes-Alpes, c'est-à-dire revenir aux usages existant avant 1939, ainsi que cela se pratique dans certains départements.

11896. — 27 octobre 1949. — **M. Bernard Paumier,** constatant que le vin d'Espagne et du Portugal importé 11° se vend 71 et 72 fr. le litre aux consommateurs de la région parisienne, demande à **M. le ministre de l'agriculture** de lui donner tous les éléments (prix d'achat, taxes, frais de transports, etc.) déterminant ce prix de vente du vin d'Espagne et du Portugal.

11897. — 27 octobre 1949. — **M. Bernard Paumier** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur la suppression envisagée des 24 postes de directeurs des services vétérinaires dans 24 départements, au moment où il importe de redoubler d'activité pour préserver le cheptel. Il lui demande s'il compte annuler ou reporter ces suppressions et, dans la négative, quelles sont les raisons qui peuvent les motiver.

11898. — 27 octobre 1949. — **M. Bernard Paumier** signale à **M. le ministre de l'agriculture** qu'est seulement paru au *Journal officiel* du 6 octobre 1949 un décret qui aurait

été pris à la fin de juin concernant l'homologation de la redevance destinée à rembourser les frais de contrôle de la qualité hygiénique des laits pasteurisés; qu'en vertu de l'article 261 du décret de réforme fiscale du 9 décembre 1948, ce décret n'aurait aucune valeur s'il portait une date postérieure au 30 juin; qu'il est permis de s'inquiéter de ce qui paraît devenir un moyen de tourner le principe fondamental de la non-rétroactivité des lois. Il lui demande s'il s'agit d'omissions ou de retards ou s'il ne s'agit pas plutôt de régularisations *a posteriori*.

11899. — 27 octobre 1949. — **M. Hilaire Perdon** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que, fréquemment, des bûcherons doivent cesser le travail à la suite d'eczéma contracté dans leur travail, notamment dans l'exploitation des coupes de taillis; et demande si ces travailleurs sont couverts par le régime des maladies professionnelles et peuvent ainsi bénéficier de l'assurance-accident du travail.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

11900. — 27 octobre 1949. — **M. Lucien Midol** s'étonne que les sinistrés relogés par réquisition prononcée au titre de la loi du 11 juillet 1938 soient expulsés, alors que la crise de logement continue à sévir. Il demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour permettre le maintien, dans les lieux, des bénéficiaires de la réquisition, ou pour assurer leur relogement.

11901. — 27 octobre 1949 — **M. Auguste Touchard** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** quel est le nombre, à la date du 1er janvier 1949: 1° des grands invalides bénéficiaires du statut; 2° des grands mutilés bénéficiaires du statut; 3° des titulaires de la retraite du combattant: *a*) de cinquante à cinquante-cinq ans, *b*) de plus de cinquante ans.

DEFENSE NATIONALE

11902. — **M. Virgile Barel** expose à **M. le ministre de la défense nationale** la situation d'un médecin militaire, dégagé des cadres (*Journal officiel* de mars 1946) à compter du 28 octobre 1946 sous le régime de la première loi de dégagement des cadres, c'est-à-dire que la solde d'activité continuera de lui être versée pendant trois ans après son dégagement. Cet officier est marié et père de famille. Du jour de son dégagement, il installe un cabinet médical. Il devient donc travailleur indépendant, il n'est pas néanmoins « rétraité », mais « dégagé des cadres ». Cette situation spéciale est admise implicitement et probablement par des instructions puisque l'organisme militaire qui lui verse sa solde lui verse également ses allocations familiales et primes à la naissance. Toutefois, à la fin de la deuxième année, se fondant sur une instruction de juin 1946 (postérieure au dégagement), l'organisme militaire refuse de continuer à payer les allocations familiales et renvoie l'ex-officier à la caisse départementale d'allocations familiales qui le prend en charge en tant que travailleur indépendant. Une instruction du ministère du travail précise pourtant que les allocations sont dues pour les personnels de l'Etat pendant la période d'attribution de la solde de dégagement des cadres (page 19 de l'instruction). Il lui demande si l'interprétation faite par l'organisme militaire (à savoir que pour un médecin militaire, dégagé des cadres, les allocations familiales doivent être payées, non par l'armée, mais par la caisse départementale) n'est pas abusive et erronée.

11903. — 27 octobre 1949. — **M. Virgile Barel** expose à **M. le ministre de la défense nationale** que la loi du 15 avril 1949 a dispensé du service militaire les jeunes gens de la classe 1949 dont la mère est veuve. Il lui demande quel sera le sort d'un jeune de cette classe, fils naturel d'une veuve de guerre 1914-1918 qui ne s'est plus remariée et dont deux enfants légitimes (issus du mariage antérieur à la guerre 1914-1918) sont décédés des suites de la guerre 1939-1945 (un tué et un mort de maladie), le bureau de recrutement de Marseille ayant estimé, dans ce cas, que le jeune homme ne bénéficiait pas de la dispense totale prévue par la loi susvisée.

11904. — 27 octobre 1949. — **M. Pierre Juge** demande à **M. le ministre de la défense nationale:** 1° si une maladie contractée en captivité doit être considérée comme une invalidité résultant d'un service de guerre; 2° si un sous-officier rengagé, tombé malade en captivité à la suite d'un séjour dans les camps disciplinaires de Rawa-Rustia et de Kobierzgu, réformé définitif et pensionné à 30 p. 100 après dix ans de service, a droit, conformément à l'article 78 de la loi du 31 mars 1928 à opter: soit pour la pension composée prévue à l'article 59 de la loi du 31 mars 1919; soit pour la perception d'une solde de réforme égale à la pension proportionnelle de son grade pendant une durée égale à celle des services effectifs, à laquelle viendra s'ajouter la pension d'invalidité aux taux de soldat de la loi du 31 mars 1919; soit pour la pension d'invalidité au taux du grade de la loi du 31 mars 1919; 3° ou s'il ne peut prétendre qu'à la perception temporaire d'une solde de réforme ou à la pension d'invalidité au taux de grade; 4° dans le second cas, si le fait de percevoir une solde de réforme à laquelle ne vient pas s'ajouter la pension d'invalidité lui enlève le droit aux soins gratuits et à la carte de réduction sur les chemins de fer.

11905. — 27 octobre 1949. — **M. René Penoy** demande à **M. le ministre de la défense nationale** si les médecins et dentistes conventionnés ainsi que les médecins et dentistes des hôpitaux mixtes peuvent compter, comme annuités, les années passées dans l'exercice de ces fonctions.

11906. — 27 octobre 1949. — **M. René Pleven** expose à **M. le ministre de la défense nationale** que l'article 7 de la loi du 15 avril 1949 spécifie que: « seront dispensés de leurs obligations de service actif, les fils aînés d'une famille comptant sept enfants vivants ou morts pour la France. Dans le cas où l'aîné des fils vivants n'a pas exercé le droit prévu aux trois paragraphes précédents, ce droit est reporté sur l'un des autres fils dans l'ordre de leur date d'appel sous les drapeaux ». Or, par une instruction adressée aux directeurs régionaux du recrutement, le ministère de la défense nationale a décidé que seraient considérés comme ayant bénéficié d'une dispense totale les jeunes gens des classes qui n'ont pas été appelés à effectuer leur service militaire, mais qui généralement ont été astreints au S. T. O. ou ont dû, pour y échapper, devenir réfractaires. Il lui demande s'il ne juge pas que l'instruction précitée est contraire aux termes de l'article 7 de la loi du 15 avril 1949, tant dans sa lettre que dans son esprit, étant donné qu'elle prive les familles de sept enfants vivants d'un avantage qui leur avait été concédé par le législateur puisque tous les hommes des classes dispensées du service militaire ont bénéficié de cette dispense quelle que soit leur situation de famille.

EDUCATION NATIONALE

11907. — 27 octobre 1949. — **M. Philippe Farine** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale:** 1° s'il est exact que les opérations de péréquation des retraites des membres de l'enseignement du deuxième degré sont arrêtées du fait de la réforme du « cadre unique » et de l'attente des accords relatifs aux concordances entre les catégories anciennes et nouvelles; 2° quelles mesures il compte prendre pour accélérer ces opérations; 3° dans quel délai, il estime pouvoir les terminer.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

11908. — 27 octobre 1949. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** ce qu'il advient des accords de mai dernier entre la France et la Yougoslavie en tant qu'ils concernent l'indemnisation, grâce à la création d'un fonds provisionnel de 1.600.000 dollars, des porteurs de fonds serbes et yougoslaves.

11909. — 27 octobre 1949. — **M. Gilles Gozard** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si les pensions accordées par l'article 59 de la loi du 31 mars 1919 aux mutilés à 100 p. 100 sont imposables à l'impôt sur le revenu.

11910. — 27 octobre 1949. — **M. Henri Lacaze** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'un commerçant exploitant un magasin de détail en fournitures pour électricité envisage la création d'un dépôt de fabrique d'ampoules électriques, avec exclusivité pour une région étendue; que ces marchandises (ampoules électriques) lui sont facturées, après vente, donc position grossiste et non commissionnaire; qu'étant donné l'importance du secteur envisagé, il n'est pas douteux que le chiffre d'affaires en gros ne dépasse largement le tiers du chiffre total. Il lui demande si, dans ces conditions, les taux de 1,80 p. 100 pour la taxe de transaction et de 2,70 p. 100 pour la taxe locale seraient applicables à la totalité des ventes au détail ou seulement aux ventes d'ampoules que ce commerçant se livrerait à lui-même sur son stock de grossiste; la deuxième solution paraissant devoir être adoptée, puisqu'aucun des stades normaux de la distribution n'est éliminé pour les articles autres que les lampes constituant la quasi-totalité des marchandises.

11911. — 27 octobre 1949. — **M. Jean Minjoz** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes du décret 49-84 du 21 janvier 1949 les propriétaires des rentes énumérées à l'article 1er dudit décret pouvaient obtenir, en échange de leurs titres, des inscriptions nominativss de même nature que ceux-ci, mais amorties du taux d'intérêt de 5 p. 100, sous certaines conditions, notamment que les titres à échanger ne représentent pas plus de 200.000 francs de capital nominal; que de nombreux petits rentiers ont bénéficié de cette faculté, mais qu'à l'heure actuelle ils n'ont pu encore obtenir ni leurs nouveaux titres, ni le payement, même au taux ancien, des intérêts qui leur sont dus; que dans ces conditions leur situation qui devait être améliorée se trouve au contraire aggravée. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour donner au plus tôt satisfaction à cette catégorie de rentiers qui est des plus intéressante puisqu'elle concerne en général des personnes âgées et non soumises à l'impôt général sur le revenu.

11912. — 27 octobre 1949. — **M. Claude Mont** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que l'article 8 de la loi n° 48-809 du 13 mai 1948 complète l'article 23 du code général des impôts directs par l'addition d'un paragraphe 11° ainsi conçu: « les rouliers propriétaires de leur outillage, qu'ils conduisent eux-mêmes »; qu'en vertu de ces dispositions, les rouliers sont taxés d'après le tarif applicable à la cédule des traitements et salaires et en tenant compte des réductions pour charges de famille que comporte cette cédule. Il lui fait remarquer que, jusqu'à présent, l'administration n'a pas fait connaître ce qu'elle entendait par le terme de « roulier »; certains inspecteurs des contributions directes admettent que ce vocable s'applique aussi bien au propriétaire d'un camion ou d'un car qu'à un voiturier avec cheval. Il lui demande quel est le sens exact qu'il convient de donner, en l'espèce, au terme « roulier ».

11913. — 27 octobre 1949. — **M. René Penoy** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que les greffiers en chef des tribunaux civils et de commerce, de même que les greffiers des justices de paix et des tribunaux de simple police, reçoivent de l'Etat, en rémunération des « services gratuits », un traitement qui varie avec la fonction; que ce traitement, dans la déclaration des revenus de ces officiers ministériels, figure sous la rubrique « traitements et salaires » avec d'autres sommes versées par l'Etat et assimilées aux salaires. Il lui demande si ces greffiers peuvent déduire, sous cette cédule, le forfait de 10 p. 100 prévu pour frais professionnels, indépendamment de ceux qu'ils déclarent avoir fait réellement et qui se trouvent portés aux frais généraux sous la cédule des bénéfices des professions non commerciales.

11914. — 27 octobre 1949. — **M. Pierre Grouès** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si, en application de la loi sur les redevances minières, une commune sur le territoire de laquelle est installée une carrière de pierres calcaires (extraction d'environ 4.000 tonnes par jour), ne doit pas percevoir les redevances minières, la société utilisant cette carrière se refusant à tout versement sous prétexte que ce calcaire est un élément de base servant à une fabrication dont le produit fini est soumis à d'autres taxes tant commerciales qu'industrielles.

11915. — 27 octobre 1949. — **M. Eugène Rigal** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, pour assurer la bonne marche des métiers de bonneterie, il faut une température constante de 20 à 22°; en hiver, à la reprise du travail, le matin, un délai d'au moins trente minutes est nécessaire même avec une température à 20-22° pour faire tourner les métiers à leur allure normale; le tissage est alors défectueux (mailles coulées, 2e choix, sinon soldé); en outre, une température constante de 20-22° est également nécessaire pour donner aux fibres, paraffinées au bobinage, un certain degré de souplesse et d'élasticité; une matière froide est cassante et ne peut être travaillée; en été, quand il n'est pas nécessaire de chauffer les ateliers, certains fabricants emploient le charbon pour produire la vapeur et l'air chaud nécessaires à l'apprêtage des articles. Il lui demande si le charbon utilisé pour ce chauffage, cette vapeur et cet air chaud ne doit pas être considéré comme utilisé pour le traitement thermique de la matière première, donc comme agent de fabrication, ce qui permettrait de récupérer la taxe à la production figurant sur les factures d'achat.

11916. — 27 octobre 1949. — **M. Eugène Rigal** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques:** 1° si, dans le cas d'une cession partielle d'entreprise ayant procédé à la réévaluation de ses immobilisations et de ses amortissements en application des articles 69 et suivants de l'ordonnance n° 45-1820 du 15 août 1945 et des textes subséquents, la fraction de la réserve spéciale de réévaluation afférente aux éléments de l'actif immobilisés compris dans la cession doit être rapportée aux bénéfices imposables du fait de cette cession partielle ou si la réserve spéciale de réévaluation doit être considérée comme formant un tout non influencé par la cession; 2° si, étant imposable, cette fraction ne devrait pas être taxée seulement au taux de 6 ou 8 p. 100 prévu par l'article 1er de la loi n° 49-1033 du 31 juillet 1949.

11917. — 27 octobre 1949. — **M. Louis Rollin** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques,** si un comité d'entreprise a la capacité d'acheter les actions d'une société commerciale, et comment, dans ces conditions, il pourra encaisser les bénéfices et les tantièmes d'administrateur, puisqu'il n'est pas habilité à percevoir un bénéfice commercial; 2° si un comité d'entreprise a le droit de s'intéresser à une société hors du cadre de l'entreprise, particulièrement à un établissement de médecine curative à caractère non préventif; 3° si un comité d'entreprise peut investir des fonds dans une affaire commerciale dont il n'a pas le contrôle financier.

11918. — 27 octobre 1949. — **M. André Savard** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'un fonctionnaire retraité assurant les fonctions de secrétaire de mairie dans une petite commme s'est vu refuser l'indemnité de vie chère par l'administration des finances depuis le 1er septembre 1948. Il demande si un fonctionnaire retraité occupant provisoirement un emploi communal et qui ne touche pas l'indemnité de vie chère de la collectivité qui l'emploie perd, du fait de son emploi, son droit à l'indemnité qui lui est due au titre de retraité.

11919. — 27 octobre 1949. — **M. Maurice Schumann** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la loi n° 49-1033 du 31 juillet 1949, en son article 2, accorde le bénéfice des prérogatives fiscales de l'artisan, pour la fraction des bénéfices provenant de son travail artisanal à tout contribuable réunissant les conditions habituelles de l'article 23 du code général des impôts directs bien qu'il ait un commerce éventuellement important, à la condition que, dans sa comptabilité il soit fait une distinction suffisante entre ses opérations artisanales et ses opérations commerciales. Il lui demande si cette mesure a pour conséquence d'exonérer éventuellement l'intéressé des taxes à la production ou de prestations de service, pour ses opérations de production ou de services.

11920. — 27 octobre 1949. — **Mlle Marie-Louise Weber** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si l'exploit dressé par un huissier, signifiant à l'officier de l'état civil le divorce entre deux époux aux fins de transcription du jugement prononçant le divorce, sur les registres de l'état civil, est soumis à la taxe spéciale d'enregistrement de 575 francs.

11921. — 27 octobre 1949. — **Mlle Marie-Louise Weber** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si: 1° une procuration sous seing privé annexe à une vente notariée et revêtue d'une mention d'annexe par le notaire est soumise au droit fixe de 575 francs lors de l'enregistrement de la vente; 2° si le journal certifié par un imprimeur et revêtu d'une mention d'annexe par un notaire et annexé à un acte de dépôt notarié est soumis au droit fixe de 575 francs lors de l'enregistrement de ce dépôt.

11922. — 27 octobre 1949. — **Mlle Marie-Louise Weber** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quelles sont les pénalités de retard (astreintes) dues sur une succession exemptée de tous droits de succession à la suite des abattements prévus par l'article 408 du code de l'enregistrement, et s'il y a lieu de percevoir comme minimum la somme de 575 francs.

JUSTICE

11923. — 27 octobre 1949. — **M. Bernard Paumier** demande à **M. le ministre de la justice** si le conseil de prud'hommes peut accorder des dommages-intérêts pour renvoi abusif en vertu de l'article 23 du code du travail, livre 1er.

11924. — 27 octobre 1949. — **M. René Penoy** expose à **M. le ministre de la justice** que certains sinistrés, ayant fait appel devant la commission départementale d'arbitrage des dommages de guerre, sont ultérieurement invités à produire les pièces réglementaires ou à verser au secrétariat la provision préalable à l'instance; qu'il arrive que les uns envoient les documents, mais omettent de régler la provision ou, inversement, alors que d'autres, mais plus rarement, s'abstiennent délibérément de répondre à ces demandes; qu'ultérieurement, ces dossiers sont classés sans suite par la commission qui prend une décision de radiation; il semble que ces dossiers devraient faire l'objet d'un émolument afin de rémunérer le secrétariat des travaux effectués; et lui demande quel doit être le montant de cet émolument et qui doit en assurer le règlement, en raison de la carence du sinistré appelant, étant remarqué que si une solution équitable n'est pas donnée à ce sujet, il est à prévoir que nombre de dossiers resteront inscrits au rôle qu'ils encombreront inutilement pendant un temps indéterminé.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

11925. — 27 octobre 1949. — **M. Michel Clemenceau** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme:** 1° si des locaux antérieurement affectés exclusivement à l'habitation, mais loués par bail depuis ces dernières années à une administration publique de la ville de Paris, pour ses services exclusivement, devront être rendus au propriétaire, libres de toute occupation à l'expiration du bail arrivant fin 1950; 2° si, en cas de refus par cette dernière de quitter les lieux, le propriétaire sera fondé à demander judiciairement la libération des locaux, par application de l'article 9 de la loi du 1er septembre 1949, qui dispose que les administrations publiques sont maintenues dans les lieux jusqu'au terme d'usage qui suivra le 1er janvier 1949; étant précisé que lesdits locaux seront rendus à l'habitation, qui était leur usage antérieurement à la location à l'administration en question.

11926. — 27 octobre 1949. — **M. Pierre Dominjon** rappelle à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que le décret du 15 juin 1949 fixe les règles du calcul de la surface corrigée des terrains divers jusqu'à 600 m²; et lui demande si un propriétaire, qui a loué accessoirement à un local, un terrain de plus de 600 m² présentant par ailleurs tous les éléments d'une des catégories visées au décret, peut établir la surface corrigée de ce terrain en ne comptant que les 600 premiers mètres carrés et en n'appliquant au surplus aucun loyer.

11927. — 27 octobre 1949. — **M. Lucien Midol** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** que, d'après l'article 15 de l'ordonnance du 10 avril 1945, l'implantation des baraquements provisoires est effectuée sur des terrains appartenant à des particuliers ou dans des terrains compris dans le domaine privé des communes ou établissements publics, ou sur des terrains faisant partie du domaine public; que, dans les deux premiers cas, l'indemnité qui peut être due pour l'occupation du terrain est comprise dans les redevances d'occupation payées par les attributaires des constructions provisoires; qu'aucune précision n'est apportée en ce qui concerne les baraquements implantés sur des terrains faisant partie du domaine public. Il demande si l'Etat compte, dans les redevances d'occupation payées par le sinistré, celle correspondant à l'occupation du terrain et, dans ce cas, quelle est l'administration bénéficiaire.

11928. — 27 octobre 1949. — **M. Pierre Grouès** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** si, en application des dispositions du paragraphe 1er, article 6 de la loi du 28 octobre 1946, on ne doit pas considérer comme dommages de guerre ouvrant droit à indemnisation, la perte subie par un cultivateur du fait de la mort de ses chevaux contaminés à la suite de l'occupation de ses écuries et des dépendances par les chevaux de l'armée allemande.

11929. — 27 octobre 1949. — **M. Jules Thiriet** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qui est responsable des dommages causés par l'écroulement du mur d'un bâtiment sommairement réparé par

le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et mis à la disposition d'un sinistré total qui n'a pu obtenir un bâtiment provisoire.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

11930. — 27 octobre 1949. — **M. Georges Cogniot** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si un salarié — employé au titre de la poste rurale — déjà inscrit comme tel aux assurances sociales, peut et doit être inscrit, de surcroît, comme commerçant, au cas où il tient en même temps un débit de tabac et articles de fumeur.

11931. — 27 octobre 1949. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** quelle justification peut être donnée à sa circulaire 18 SS, du 20 janvier 1948, exigeant un avis motivé du maire sur les ressources des personnes postulant le bénéfice de la loi du 13 septembre 1946, alors que, spécialement à Paris, les maires, simples fonctionnaires chargés de besognes administratives, n'ont aucune connaissance de la situation des personnes demeurant dans leur arrondissement et que, s'ils ne considéraient leur avis comme une formalité sans portée, ils seraient obligés de faire procéder à des enquêtes policières dont on connaît les résultats ultra fantaisistes quand il s'agit de chiffrer les moyens d'existence.

11932. — 27 octobre 1949. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** quelle est l'utilité de l'exigence de certificats de travail antérieurs à la période de salariat exigée pour créer le droit à la retraite des vieux travailleurs.

11933. — 27 octobre 1949. — **M. Pierre Dreyfus-Schmitt** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si une sage-femme employant une femme de ménage pour tenir son intérieur, à l'exclusion de tout autre personnel, doit être considérée comme un travailleur indépendant et être exonérée de sa cotisation personnelle aux allocations familiales.

11934. — 27 octobre 1949. — **Mme Rose Guérin** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si la loi n° 49-1095 du 2 août 1949 étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux travailleurs aux conjointes, veuves, abandonnées ou divorcées de salariés, ayant élevé cinq enfants, peut être refusé à une mère de cinq enfants, âgée de soixante-cinq ans, sous le prétexte qu'elle n'a pas été mariée légitimement, les cinq enfants étant reconnus par le père maintenant décédé.

11935. — 27 octobre 1949. — **M. Jean Villard** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** si, compte tenu de l'article 2 de la loi du 16 avril 1946, fixant les attributions des délégués du personnel dans les établissements industriels et commerciaux, il entre dans les attributions de ces délégués d'assister leurs camarades devant quelque juridiction ou quelque commission que ce soit, et plus spécialement, devant la commission départementale de la main-d'œuvre chargée d'examiner, en appel, les décisions prises par l'inspection du travail, concernant les embauchages et les licenciements.

11936. — 27 octobre 1949. — **Mlle Marie-Louise Weber** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale,** quels sont les motifs pour lesquels les membres des commissions cantonales chargées d'instruire les demandes d'assistance aux femmes en couches, d'assistance médicale gratuite, d'allocations aux vieux, ne reçoivent aucune instruction relative à ces matières et sont par conséquent incapables de juger en pleine connaissance de cause, et quelles sont les mesures qui seront prises pour remédier à cet état de fait.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

11937. — 27 octobre 1949. — **M. Maurice Genest** expose à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** qu'il serait question de supprimer le trafic sur les lignes de Chartres à Orléans et de Chartres à Dreux (cette suppression est d'ailleurs réalisée pour Chartres-Orléans en ce qui concerne les voyageurs) que, de l'avis des usagers, il n'est pas possible de remplacer le rail par la route pour tous les produits lourds ou encombrants qui intéressent la production agricole dans les meilleures régions de la Beauce, que non seulement la suppression du trafic serait de nature à gêner considérablement la collecte des produits agricoles, mais encore de diminuer considérablement la valeur, l'importance et le rendement de toutes les installations commerciales ou coopératives qui se trouvent dans la zone menacée. Il lui demande si cette suppression est envisagée et dans l'affirmative quelles mesures il envisage pour rapporter une telle proposition.

11938. — 27 octobre 1949. — **M. Henri Lacaze** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** à combien se sont élevés les travaux de réfection et d'embellissement effectués à la gare de Montauban-Villebourbon et pour quelle raison ces travaux ont été effectués.

11939. — 27 octobre 1949. — **M. Claude Mont** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:** 1° si un militaire, qui a servi dans le génie (ponts et routes), qui a été démobilisé après cinq de services, dont deux ans et demi de campagnes en Indochine, et qui a le grade de sergent (il sera sans doute sergent-chef à son retour) peut prétendre, par priorité, à un double emploi dans les ponts et chaussées, ce militaire étant titulaire du brevet technique de son arme; 2° dans l'affirmative, quel peut être l'échelon du début, quel est le traitement s'y rattachant, quels sont les diplômes requis ou le niveau d'instruction et quelles sont les formalités à observer pour entrer dans cette administration.

11940. — 27 octobre 1949. — **M. Bernard Paumier** attire l'attention de **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme** sur la suppression éventuelle de la ligne de chemin de fer de Blois à Villefranche-sur-Cher. Cette ligne à voie normale rend d'éminents services aux usagers, commerçants, industriels, marchands de vin, compte tenu cependant que le pont sur la Loire n'est pas réfecté. Le bilan de cette ligne serait par ailleurs excédentaire. Il lui demande s'il compte faire en sorte que cette ligne continue son trafic actuel et, dans la négative, quelles sont les raisons qui peuvent motiver sa suppression.

11941. — 27 octobre 1949. — **M. Pierre Crouès** demande à **M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:** 1° si l'avance de 30 milliards qui vient d'être consentie à la Société nationale des chemins de fer français pour couvrir ses approvisionnements sera utilisée pour ceux correspondant à son activité normale ou si elle sera utilisée pour des immobilisations importantes dans ses économats où s'exerce, par suite d'un ensemble de circonstances, une concurrence jugée déloyale par les chambres syndicales; 2° si les milliards qui, d'après le rapport Pellenc, ont été consacrés par la Société nationale des chemins de fer français à ses économats, d'une part, ont été investis en immeubles ou en stocks, ou s'ils ont servi à couvrir des déficits d'exploitation de ces économats et, d'autre part, si les fonds ainsi utilisés proviennent des 20 milliards alloués à la Société nationale des chemins de fer français en 1948 au titre du plan Marshall.

RÉPONSES DES MINISTRES
AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

11160. — **M. Noël Barrot** demande à **M. le président du conseil:** 1° pourquoi le décret n° 47-1950 du 9 octobre 1947 relatif aux parcs automobiles des administrations publiques civiles n'a pas été strictement appliqué et, en particulier, pourquoi de nombreux hauts fonctionnaires continuent à se servir de voitures appartenant à l'administration; 2° pourquoi certains ministères ont appliqué ce décret, alors que d'autres ne l'ont pas fait; 3° quelles sont ses intentions à ce sujet et combien il pense renvoyer ainsi de chauffeurs actuellement employés contrairement audit décret. (*Question du 13 juillet 1949.*)

Réponse. — 1° Il convient de rappeler que le décret n° 47-1959 avait d'abord fixé des règles précises concernant les dotations de voitures appartenant à l'administration. En application du décret, trois voitures ont été laissées à la disposition de chaque ministre ou secrétaire d'Etat et de son cabinet; le nombre de voitures des administrations centrales a été fixé à raison d'une unité pour deux directions ou services. La fixation des dotations a entraîné une réduction de près de moitié des parcs automobiles des administrations civiles. Le nombre des voitures de tourisme remises en conséquence au service des domaines s'élève à 3.329 au 19 avril 1949. En outre, en vertu du décret du 9 octobre, certains hauts fonctionnaires, notamment les directeurs et chefs de service ont été autorisés à se servir de leur voiture personnelle dans l'intérêt du service. Diverses facilités (indemnités kilométriques, avances du Trésor, priorités d'achats au service des domaines des voitures remises par l'administration) leur ont été accordées. Toutefois, le décret n'a jamais entendu contraindre des fonctionnaires à acheter une voiture et à l'utiliser dans l'intérêt du service. Il s'agissait d'une faculté, non d'une obligation et certains fonctionnaires n'en ont pas usé. C'est pourquoi à Paris, par exemple, quelques directeurs n'utilisant pas de voitures personnelles sont appelés à se servir pour l'accomplissement de leur tâche des voitures administratives maintenues à raison d'une unité pour deux directions ou services; 2° le décret du 9 octobre 1947 a été appliqué à tous les départements ministériels. Les dotations ont été fixées compte tenu des prescriptions du décret et de la structure des administrations. Les voitures administratives font l'objet d'une immatriculation spéciale auprès du service des domaines et le nombre d'immatriculations délivrées correspond strictement aux dotations fixées. Ainsi, un contrôle permanent des effectifs réels de voitures peut être exercé; 3° le nombre des chauffeurs en service dans les administrations civiles correspond au nombre de voitures administratives. Les suppressions d'emplois nécessaires ont été effectuées. Il convient de remarquer que les dotations de voitures administratives et en conséquence les effectifs de chauffeurs sont appelés à être modifiés en fonction de la structure des administrations. La réorganisation ou de suppression d'un service entraîne obligatoirement la revision ou la suppression de la dotation de voitures de tourisme qui lui étaient affectées. C'est ainsi, par exemple, que la dissolution de la direction des prisonniers de guerre de l'Axe a été accompagnée de la restitution aux domaines de tous les véhicules utilisés par ce service.

FONCTION PUBLIQUE ET REFORME ADMINISTRATIVE

11365. — **M. Pierre Meunier** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative)** que le décret n° 47-1370 du 21 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires dis-

pose en son article 25 que « les commissions administratives paritaires se réunissent sur convocation de leur président ou à la demande écrite du tiers de leurs membres titulaires », et, en son article 29, que « les commissions administratives paritaires sont saisies par leur président ou par l'un de leurs membres de toute question entrant dans leur compétence ». Il demande, lorsque par exemple tous les représentants du personnel, soit la moitié des membres titularisés, saisissent régulièrement le président d'une commission administrative paritaire de leur désir de voir réunir celle-ci pour traiter d'un cas déterminé: 1° dans quel délai le président, directeur de l'administration générale et du personnel d'un ministère, est tenu de faire droit à la demande présentée en convoquant la commission; 2° si le fait de ne donner aucune suite ni aucune réponse à une demande présentée en février, renouvelée avec insistance en juin, par les représentants du personnel, notamment lorsque l'avis de la commission administrative paritaire, statuant en conseil de discipline, est requis pour l'application de textes réglementaires (décret n° 46-203 du 16 février 1946), ne peut être considéré comme un moyen dilatoire de l'administration tendant à frustrer au bénéfice des dispositions de ces décrets les fonctionnaires sollicitant la revision de leur situation administrative en application des textes précités; 3° en cas de carence persistante et systématique du président, quelle procédure doit être employée pour assurer l'application correcte et impartiale des dispositions réglementaires. (*Question du 26 juillet 1949.*)

Réponse. — 1° Ce délai est normalement fixé par le règlement intérieur propre à chaque administration; 2° chacun des décrets n° 46-203 du 16 février 1946 et n° 46-2438 du 6 novembre 1946 portant revision de mesures disciplinaires et amnistie prévoit pour le dépôt des demandes un délai de forclusion de trois mois à dater de sa publication. Il est peu probable, dans ces conditions, que les commissions administratives paritaires soient actuellement appelées à donner un avis dans les cas de l'espèce. Au surplus, il serait indispensable, pour répondre utilement sur ce point, de connaître dans le détail l'hypothèse visée par l'honorable parlementaire; 3° il y a lieu d'utiliser les procédures de droit commun: recours hiérarchique auprès du ministre intéressé, recours contentieux devant le conseil d'Etat.

11447. — **M. Jean Le Coutaller** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative)** qu'un fonctionnaire traduit devant un conseil de discipline a le droit de se faire assister d'un défenseur, avocat ou fonctionnaire; que ce dernier est ainsi appelé à assurer, non seulement la défense morale du fonctionnaire incriminé, mais aussi à lui donner des conseils juridiques et à rédiger toutes sortes de notes, notamment le mémoire en défense. Il lui demande: 1° si un fonctionnaire de l'Etat peut, sans autorisation spéciale de l'autorité administrative, donner habituellement aux fonctionnaires en activité des conseils ou des renseignements relatifs à leur carrière administrative (recrutement, avancement, mutation, discipline, rémunération, cessation de fonctions, permutation, etc.); 2° dans l'affirmative, si ce fonctionnaire peut se faire couvrir des frais nécessairement occasionnés par ces demandes de renseignements: frais d'affranchissement, de recherches, de rédaction, de dactylographie, etc., dont le montant peut, en général, s'élever approximativement à 100 ou 150 F, ce qui ne saurait être considéré comme une rémunération. (*Question du 18 octobre 1949.*)

Réponse. — 1° Réponse affirmative, sous réserve que ces conseils et renseignements soient fournis aux intéressés en dehors des heures de service; 2° réponse affirmative si cette activité ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 9 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, ou en d'autres termes, si le fonctionnaire intéressé n'exige pas une rémunération tant soit peu supérieure au remboursement strict de ses frais.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

9912. — **M. Charles Serre** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones)** que les receveurs des postes, télégraphes et téléphones issus du cadre des inspecteurs principaux se trouvent placés, tant au point de vue de la hiérarchie que du traitement, dans une situation nettement inférieure à celle qu'ils posséderaient s'ils avaient conservé leur ancien grade. Afin de remédier à ces inconvénients, entraînant pour les intéressés de graves préjudices de carrière, notamment par l'élimination du tableau d'avancement, il lui demande s'il ne serait pas possible, soit de considérer ces fonctionnaires comme des inspecteurs principaux, délégués temporairement dans les fonctions de receveur, soit de leur attribuer les avantages accordés aux inspecteurs de leur catégorie, et de leur ouvrir un tableau d'avancement spécial pour le grade de receveur hors classe en les dispensant des conditions d'ancienneté. (*Question du 12 avril 1949.*)

2e *réponse.* — Pour bénéficier des avantages accordés aux inspecteurs principaux, et notamment du traitement, les receveurs issus de cette catégorie de personnel doivent nécessairement être replacés dans le grade d'inspecteur principal. Les dispositions réglementaires permettent aux intéressés de solliciter leur réintégration dans leur ancien grade par la voie du tableau des mutations. Mais, en dehors des emplois d'inspecteur principal à pourvoir effectivement de titulaires, l'administration ne dispose pas d'autres emplois permettant de les réintégrer « pour ordre » dans le grade d'inspecteur principal et de les déléguer dans les fonctions de receveur. En résumé, les fonctionnaires dont il s'agit peuvent acquérir les avantages accordés aux inspecteurs principaux, à la condition d'exercer les fonctions correspondantes et d'abandonner par conséquent celles de receveur. En ce qui concerne l'établissement d'un tableau d'avancement spécial pour le grade de receveur hors classe qui intéresserait les receveurs issus du cadre des inspecteurs principaux, appartenant à la deuxième classe, il est précisé qu'aux termes de l'article 47 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, l'avancement de grade a lieu de façon continue, de grade à grade. Il n'est donc pas possible d'envisager l'établissement d'un tableau spécial d'avancement pour le grade de receveur hors classe en faveur des receveurs de 2e classe intéressés. Toutefois, en application d'une décision récente, les inspecteurs principaux sont désormais admis à rechercher par la voie du tableau des mutations et sans inscription préalable au tableau d'avancement de grade les emplois de receveur et de chef de centre de 1re classe. Dans un but d'équité, les receveurs de 2e classe issus de la catégorie des inspecteurs principaux ont été admis au bénéfice de cette mesure dans les mêmes conditions que leurs collègues demeurés inspecteurs principaux.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

10864. — **M. Pierre Juty** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** à quelle époque prendra fin la location d'un lot de terre consentie à un fermier qui a été mobilisé en septembre 1939, puis rapatrié en juin 1941 (époque à laquelle il a pu reprendre la direction de son exploitation), mais dont, en raison d'une blessure causée par un accident de travail en captivité, la démobilisation n'a eu lieu qu'en juin 1946, étant précisé que le bailleur considère que la période « d'éloignement » (terme employé dans l'article 1er de l'ordonnance du 22 mai 1945) a pris fin, non en juin 1946, mais en juin 1941. (*Question du 23 juin 1949.*)

Réponse. — Le preneur de lot de terre, dont la situation est signalée, bénéficie de deux catégories de prorogation de jouissance: 1° étant resté sous les drapeaux jusqu'au mois de juin 1946, les prorogations annuelles prévues à l'article 1er (§ 1er) de l'ordonnance du 22 mai 1945 lui ont été accordées de plein droit et lui ont permis de demeurer dans les lieux jusqu'à la fin de l'année culturale, au cours de laquelle est intervenue la date légale de cessation des hostilités, soit, vraisemblablement, le 1er octobre 1946; 2° une prorogation d'une durée égale à celle de l'éloignement de l'intéressé (art. 1er [§ 2] de l'ordonnance du 22 mai 1945), soit environ cinq années (septembre 1939-juin 1941). Cette dernière prorogation prend effet, aux termes du deuxième alinéa du paragraphe 2 de l'article 1er de l'ordonnance susvisée, à l'expiration de la dernière prorogation annuelle. Si la date du 1er octobre 1946 peut être considérée comme exacte, le preneur doit être maintenu dans les lieux jusqu'au 1er octobre 1951. Il convient en effet de remarquer que si dans le paragraphe 1er de l'article 1er de l'ordonnance du 22 mai 1945 il n'est fait allusion qu'à l'appartenance « comme militaire aux formations de l'armée », il est par contre précisé au paragraphe 2 du même article que la prorogation de jouissance des lieux sera d'une durée égale à celle de l'éloignement des intéressés du fait de leur présence sous les drapeaux.

11288. — **M. Jules Ninine** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** la marche à suivre pour qu'un ancien combattant camerounais, atteint de maladie contractée en service, puisse, à défaut de sanatorium au Cameroun, être envoyé dans un établissement en France dépendant du ministère des anciens combattants. (*Question du 21 juillet 1949.*)

2e *réponse.* — Le décret du 16 avril 1932, modifié par le décret du 27 août 1943, n'a pas accordé aux anciens militaires indigènes coloniaux le bénéfice des dispositions de l'article 61 de la loi du 31 mars 1919, les soins, dans ce domaine, devant être assurés aux intéressés dans le cadre des dispositions générales de l'assistance médicale indigène.

FRANCE D'OUTRE-MER

11354. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer** quelles considérations auraient conduit le F.I.D.E.S. à faire bénéficier d'importants avantages divers et d'un large concours financier une société privée se proposant de créer à Madagascar une sucrerie, alors que la métropole est très largement équipée pour pourvoir à tous les besoins français et que l'importance des récoltes de betteraves à sucre dépasse de loin tous les besoins puisqu'une grande partie des betteraves est livrée à la distillation. (*Question du 25 juillet 1949.*)

Réponse. — 1° Il est inexact, dans la forme où cette question a été posée par M. Joseph Denais, qu'une société privée se proposant de créer à Madagascar une sucrerie ait bénéficié d'une aide financière du F.I.D.E.S., dont les ressources sont principalement affectées aux équipements publics. La société, objet des soins de M. Joseph Denais, avait sollicité et a obtenu de la caisse centrale de la France d'outre-mer un prêt de 750 millions de francs métropolitains, d'un montant égal aux capitaux investis par elle. Ce prêt a été accordé en application de la réglementation instituée par la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans les conditions prévues par le décret du 24 octobre 1946 déterminant les conditions dans lesquelles la caisse centrale de la France d'outre-mer effectue les opérations autorisées par la loi du 30 avril 1946. Ce prêt a été accordé après que la caisse centrale y ait été expressément autorisée par le comité directeur du F.I.D.E.S. et son conseil de surveillance. Il s'agit là de la procédure habituelle des prêts aux entreprises privées concourant à la réalisation des plans, consentis sur les fonds mis à cet effet à la disposition de la caisse centrale de la France d'outre-mer agissant comme organisme bancaire et non sur les fonds du F.I.D.E.S.; 2° le ministre de la France d'outre-mer ne saurait partager l'opinion émise par M. Joseph Denais que la métropole est très largement équipée pour pourvoir à tous les besoins français et que l'importance des récoltes de betteraves à sucre dépasse de loin tous les besoins puis-

qu'une grande partie des betteraves est livrée à la distillation. En fait, les prévisions en tonnage du plan métropolitain ne paraissent susceptibles que de couvrir à grand'peine les besoins de la France continentale. De plus, il n'apparaît pas possible que les entreprises métropolitaines, productrices de sucre à des conditions particulièrement onéreuses, puissent, sans que les pouvoirs publics augmentent les avantages substantiels dont elles bénéficient actuellement, approvisionner en sucre les territoires d'outre-mer, climatiquement mieux placés pour produire une denrée pour laquelle ils présentent une vocation toute naturelle. La production malgache doit, en effet, pouvoir s'écouler sur les marchés de l'Union française, traditionnellement ravitaillée par l'étranger, et contribuer ainsi à une très sensible économie de devises fortes actuellement consacrées aux importations de sucre étranger.

11432. — **M. Jean-Paul David** demande à **M. le ministre de la France d'outre-mer:** 1° quelles facilités auraient été consenties par le F. I. D. E. S. et la caisse centrale de la France d'outre-mer pour l'édification d'une sucrerie à Madagascar; 2° en vertu de quelles autorisations ces facilités auraient été consenties et pour satisfaires à la réalisation de quel plan économique d'ensemble; 3° si les ministères de l'agriculture et de l'économie nationale ont été consultés à ce sujet dans le cadre du plan Monnet, du plan de production sucrière métropolitaine et de la France d'outre-mer et des accords internationaux de Londres; 4° s'il est exact que cette nouvelle sucrerie serait sur le point de bénéficier d'une dotation importante en vue d'effectuer des travaux publics dont elle serait le principal bénéficiaire et sans qu'un appel d'offres ait été fait au préalable parmi les entreprises spécialisées dans ces travaux. (*Question du 30 juillet 1949.*)

Réponse. — 1° Dans le cadre de la loi n° 46-860 du 30 avril 1946, tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans les conditions prévues par le décret n° 46-356 du 24 octobre 1946, déterminant les conditions dans lesquelles la caisse centrale de la France d'outre-mer effectue les opérations autorisées par la loi du 30 avril 1946, la caisse centrale de la France d'outre-mer a été autorisée à mettre à la disposition de la Société sucrière de la Mahavavy une somme de 750 millions de francs métropolitains aux conditions de crédit habituelles à cet établissement. Le montant des capitaux privés investis dans cette opération s'élève à 750 millions de francs; 2° la caisse centrale a été autorisée à effectuer cette opération à la suite d'une délibération du comité directeur du F. I. D. E. S. en date du 16 mai 1949 et d'une délibération de son conseil de surveillance en date du 16 mai 1949. Le crédit qui a été ainsi accordé a pour but de permettre à la Société sucrière de la Mahavavy de mettre en valeur un domaine de 8.000 hectares dont 3.000 doivent être plantés en cannes à sucre et la mise en place d'une sucrerie prévue pour traiter 25.000 tonnes de sucre. Il a été prévu que puisse être réalisée ultérieurement une raffinerie moderne d'une capacité de 100.000 tonnes dont le besoin est réel pour permettre le raffinage des productions de l'océan Indien. Cette activité de la Société sucrière de la Mahavavy s'intègre dans un plan d'aménagements hydrauliques de la Basse-Mahavavy-Ambilobé dont la surface cultivable est de 25.000 hectares, qui a été conçu par les autorités de Madagascar et qui a été approuvé à l'unanimité par une délibération en date du 10 mars 1949 de l'assemblée représentative; 3° la décision intervenue avait été précédée de réunions d'informations au cours desquelles les différents départements ministériels intéressés ont été amenés à exposer leur point de vue. Par ailleurs, le commissariat général au plan et le secrétariat d'Etat aux affaires économiques sont représentés au comité directeur du F. I. D. E. S. ou au conseil de surveillance de la caisse centrale de la France d'outre-mer. Les fonctionnaires qui y siègent ont exposé le point de vue des administrations qu'ils représentent et ont participé aux délibérations; 4° comme il a été indiqué au paragraphe 2°, les projets de la Société sucrière de la Mahavavy s'intègrent dans un plan d'aménagements hydrauliques de la Basse-Mahavavy. A cette fin, des crédits ont été prévus au budget (plan de Madagascar). En ce qui concerne l'exécution de ces derniers travaux, il a été prévu que l'administration serait libre de les faire exécuter par la société ou par une autre entreprise ou de les exécuter elle-même. La décision en appartient aux autorités locales.

INTERIEUR

10912. — **M. Henri Meck** demande à **M. le ministre de l'intérieur** le nombre de fonctionnaires de la sûreté nationale entrés: 1° à la suite d'un concours; 2° sans concours: *a*) sur titres universitaires; *b*) anciens prisonniers et déportés (ordonnance du 15 juin 1945); *c*) résistance (décret du 27 novembre 1944); *d*) emplois réservés, et pour les catégories suivantes: 1° commissaires de police; 2° inspecteurs de la sûreté nationale; 3° agents spéciaux de la sûreté nationale: *a*) inspecteurs chauffeurs; *b*) inspecteurs photographes; *c*) inspecteurs archivistes; *d*) secrétaires archivistes; 4° commandants de C. R. S.; 5° officiers de C. R. S. (*Question du 24 juin 1949.*)

Réponse. — Les renseignements demandés par l'honorable parlementaire figurent dans les tableaux ci-dessous:

1° *Fonctionnaires recrutés par concours.*

a) Commissaires	820
b) Inspecteurs	661
c) Agents spéciaux:	
Chauffeurs	134
Photographes	54
Inspecteurs archivistes	77
Secrétaires archivistes	41
d) Commandants de groupement de C. R. S.	néant.
e) Commandants de C. R. S.	néant.
f) Officiers de C. R. S.	néant.

2° *Fonctionnaires recrutés sans concours.*

DÉSIGNATION	TITRES universitaires ou professionnels.	ANCIENS prisonniers et déportés (ordonnance du 15 juin 1945).	RÉSISTANCE (décret du 27 novembre 1944).	EMPLOIS réservés.
Commissaires	321	18	305	49
Inspecteurs	872	151	516	507
Agents spéciaux:				
Chauffeurs	15	8	28	»
Photographes	43	2	4	»
Inspecteurs archivistes	8	9	12	»
Secrétaires archivistes	2	3	13	»
Commandants de groupement de C. R. S.	2	»	3	»
Commandants de C. R. S.	43	»	16	»
Officiers de C. R. S.	162	2	48	»

11398. — **M. Jean Solinhac** demande à **M. le ministre de l'intérieur** quels sont, par département, pour les budgets de 1947, 1948, 1949, le nombre de centimes, la valeur du centime, le pourcentage d'augmentation d'un budget à l'autre et le montant de la part départementale de la contribution des patentes pour chacun des budgets. (*Question du 28 juillet 1949.*)

Réponse. — En raison de leur volume, les renseignements recueillis ne peuvent être publiés au *Journal officiel* et seront directement adressés à l'honorable parlementaire.

11484. — **M. André Mutter** demande à **M. le ministre de l'intérieur** si le classement des secrétaires de conseils de prud'hommes, à l'intérieur des échelles de traitement établies par les conseils généraux en suite de l'arrêté du 16 mars 1949, doit s'opérer, au point de vue des échelons, compte tenu de l'ancienneté de service des intéressés et de leurs services militaires, ou suivant un autre mode, et lui fait remarquer que certains de ces fonctionnaires, étant déjà rémunérés sur la base d'échelles diverses et d'autres ne l'étant pas, l'article 2 de l'arrêté susvisé paraît avoir en vue ces difficultés restant à résoudre. (*Question du 18 octobre 1949.*)

Réponse. — Pour l'application des dispositions transitoires de l'article 2 de l'arrêté du 16 mars 1949, relatives à l'éventail d'ancienneté, il convient de se référer aux échelons prévus par l'arrêté du 23 avril 1946 pour les emplois de commis, rédacteurs et chefs de bureau, dont les indices actuels correspondent aux indices retenus pour les secrétaires adjoints et secrétaires de conseils de prud'hommes. L'ancienneté de service des intéressés, en l'absence de dispositions statutaires particulières, devra être calculée selon les dispositions statutaires applicables aux personnels départementaux.

Erratum

au Journal officiel *du 23 septembre 1949.*

(Débats parlementaires.)

Réponses des ministres aux questions écrites; page 5745, 1re colonne, réponse à la question écrite n° 11141 de Mlle René Prévert, 12e ligne de la question, au lieu de: « loyer principal et 6.000 F d'impôts fonciers en 1948, soit un déboursé total de 31.000 F... », lire: « ...loyer principal et 6.600 F d'impôts fonciers en 1948, soit un déboursé total de 31.600 F... ». (Le reste sans changement.)

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance du Jeudi 27 Octobre 1949.

SCRUTIN (N° 1921)

Sur la motion d'investiture de M. Georges Bidault, président du conseil désigné. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... **550**

Majorité constitutionnelle..... **311**

Pour l'adoption..... **367**

Contre **183**

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Aku.
Allonneau.
Amiot (Octave).
Antier.
Anxionnaz.
Apithy.
Aragon (d').
Archidice.
Arnal.
Asseray.
Aubame.
Auban.
Aubry.
Audeguil.
Augarde.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badiou.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrot.
Bas.
Baurens.
Baylet.
Beauquier.
Bèche.
Becquet.
Ben Aly Chérif.
Benchennouf.
Béné (Maurice).
Bentaïeb.
Ben Tounes.
Béranger (André).
Bergeret.
Bessac.
Bétolaud.
Beugniez.
Bianchini.
Bichet.
Bidault (Georges).
Billères.
Binot.
Biondi.
Blocquaux.
Bocquet.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonnet.
Borra.
Mlle Bosquier.
Bouhey (Jean).
Boulet (Paul).
Bour.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Bouxom.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cadi (Abdelkader).
Capdeville.
Caron.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cayol.
Cerclier.
Chamant.
Charlot (Jean).
Charpentier.
Charpin.
Chassaing.
Chastellain.
Chautard.
Chaze.
Chevalier (Fernand), Alger.
Chevallier (Louis), Indre.
Chevallier (Pierre), Loiret.
Coffin.
Colin.
Condat-Mahaman.
Cordonnier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudray.
Courant.
Couston.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damas.
Darou.
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Delachenal.
Delahoutre.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Derdour.
Deshors.
Desjardins.
Desson.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dhers.
Diallo (Yacine).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dominjon.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Duforest.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Mlle Dupuis (José), Seine.
Duquesne.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Errecart.
Evrard.
Fabre.
Fagon (Yves).
Faraud.
Farine (Philippe).
Farinez.
Faure (Edgar).
Fauvel.
Félix.
Finet.
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouyet.
Froment.
Gabelle.
Gaillard.
Gallet.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Garet.
Gau.
Gavini.
Gay (Francisque).
Gazier.
Gernez.
Gervolino.
Gorse.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Grimaud.
Guérin (Maurice), Rhône.
Guesdon.
Guilbert.
Guillant (André).
Guille.
Guillou (Louis), Finistère.
Guissou (Henri).
Guitton.
Guyomard.
Guyon (Jean-Raymond), Gironde.
Halbout.
Hennequelle.
Horma Ould Babana.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hussel.
Hutin-Desgrées.
Ihuel.
Jacquinot.
Jaquet.
Jean-Moreau.
Jeanmot.
Joubert.
Jouve (Géraud).
Juglas.
Jules-Julien, Rhône.
Kir.
Labrosse.
Lacaze (Henri).
Lacoste.
Laffe.
Lamarque-Cando.
Lambert (Emile-Louis), Doubs.
Mlle Lambin.
Lamine-Guèye.
Laniel (Joseph).
Lapie (Pierre-Olivier).
Laribi.
Laurelli.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurent (Augustin), Nord.
Le Bail.
Lecourt.
Le Coutaller.
Lécrivain-Servoz.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lejeune (Max), Somme.
Mme Lempereur.
Le Scelleur.
Lescorat.
Letourneau.
Le Troquer (André).
Levindrey.
Loustau.
Louvel.
Lucas.
Charles Lussy.
Mabrut.
Mamba Sano.
Marcellin.
Marc-Sangnier.
Marie (André).
Marin (Louis).
Maroselli.
Martel (Louis).
Martine.
Martineau.
Masson (Jean), Haute-Marne.
Maurellet.
Maurice-Petsche.
Mauroux.
Mayer (Daniel), Seine.
René Mayer, Constantine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Mehaignerie.
Mekki.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Jean Meunier, Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Monjaret.
Mont.
Monteil (André), Finistère.
Montillot.
Morice.
Moro-Giafferri (de).
Mouchet.
Moussu.
Moustier (de).
Mutter (André).
Nazi Boni.
Ninine.
Noël (André), Puy-de-Dôme.
Noguères.
Olmi.
Orvoen.
Ouedraogo Mamadou.
Pantaloni.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyrotes.
Pflimlin.
Philip (André).
Pierre-Grouès.
Pinay.
Pineau.
Pleven (René).
Poimbœuf.
Mme Poinso-Chapuis.
Poirot (Maurice).
Poulain.
Pourtier.
Mlle Prevert.
Prigent (Robert), Nord.
Prigent (Tanguy), Finistère.
Queuille.
Rabier.
Ramadier.
Ramarony.
Ramonet.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rencurel.
Tony Révillon.
Ribeyre (Paul).
Ricou.

Rigal (Eugène), Seine.
Rincent.
Roclore.
Rollin (Louis).
Roques.
Roulon.
Said Mohamed Cheikh.
Saravane Lambert.
Sauder.
Schaff.
Schauffler (Charles).
Scherer (Marc).
Schmidt (Robert), Haute-Vienne.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Segelle.
Senghor.
Serre.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Sigrist.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Henri), Gironde.
Teitgen (Pierre), Ille-et-Vilaine.
Temple.
Terpend.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Eugène).
Thoral.
Tinaud (Jean-Louis).
Tinguy (de).
Toublanc.
Truffaut.
Valay.
Valentino.
Vée.
Verneyras.
Very (Emmanuel).
Viard.
Viatte.
Villard.
Violette (Maurice).
Vuillaume.
Wagner.
Wasmer.
Mlle Weber.
Yvon.

Ont voté contre :

MM.
Airoldi.
Alliot.
Mlle Archimède.
Arthaud.
Astier de La Vigerie (d').
Auguet.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barel.
Barthélémy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles).
Berger.
Besset.
Billat.
Billoux.
Biscarlet.
Bissol.
Blanchet.
Boccagny.
Bonte (Florimond).
Bourbon.
Mme Boutard.
Boutavant.
Brault.
Mme Madeleine Braun.
Brillouet.
Cachin (Marcel).
Calas.
Camphin.
Cance.
Cartier (Marius), Haute-Marne.
Casanova.
Casfera.
Cermolacce.
Césaire.
Chaban-Delmas.
Chambeiron.
Chambrun (de).
Mme Charbonnel.
Chausson.
Cherrier.
Citerne.
Mme Claeys.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coulibaly Ouezzin.
Cristofol.
Croizat.
Mme Darras.
Dassonville.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Djemad.
Mme Douteau.
Dreyfus-Schmidt.
Duclos (Jacques), Seine.
Duclos (Jean), Seine-et-Oise.
Dufour.
Dumet (Jean-Louis).
Duprat (Gérard).
Maré Dupuy, Gironde.
Dutard.
Mme Duvernois.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Félix-Tchicaya.
Fievez.
Mme François.
Mme Galicier.
Garaudy.
Garcia.
Gautier.
Genest.
Ginestet.
Mme Ginollin.
Giovoni.
Girard.
Girardot.
Gosnat.
Goudoux.
Gouge.
Greffier.
Grenier (Fernand).
Gresa (Jacques).
Gros.
Mme Guérin (Lucie), Seine-Inférieure.
Mme Guérin (Rose), Seine.
Guiguen.
Guillon (Jean), Indre-et-Loire.
Guyot (Raymond), Seine.
Hamani Diori.
Hamon (Marcel).
Mme Hertzog-Cachin.
Houphouet-Boigny.
Hugonnier.
Joinville (Alfred-Malleret).
Juge.
Julian (Gaston), Hautes-Alpes.
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien), Bouches-du-Rhône.
Mme Lambert (Marie), Finistère.
Lamps.
Lareppe.
Lavergne.
Lecœur.
Mme Le Jeune (Hélène), Côtes-du-Nord.
Lenormand.
Lepervanche (de).
L'Huillier (Waldeck).
Lisette.
Llante.
Lozeray.
Maillocheau.
Mamadou Konate.
Manceau.
Marty (André).
Masson (Albert), Loire.
Maton.
André Mercier (Oise).
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaut (Victor), Seine-Inférieure.
Michel.
Midol.
Mokhtari.
Montagnier.
Môquet.
Mora.
Morand.
Mouton.
Mudry.
Musmeaux.
Mme Nautré.
Mme Nedelec.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel), Finistère.
Paumier.
Perdon (Hilaire).
Mme Péri.
Péron (Yves).
Petit (Albert), Seine.
Peyrat.
Pierrard.
Pirot.
Poumadère.
Pourtalet.
Pouyet.
Prot.
Mme Rabaté.
Ramette.
Renard.
Mme Reyraud.
Rigal (Albert), Loiret.
Rivet.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel), Gard.
Roucaute (Roger), Ardèche.
Ruffe.
Mlle Rumeau.
Savard.
Mme Schell.
Servin.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Thuillier.
Tillon (Charles).
Touchard.
Toujas.
Tourne.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Vedrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Pierre Villon.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre).
Aumeran.
Badie.
Barrachin.
Baudry d'Asson (de).
Bayrou.
Bégouin.
Bergasse.
Bouvier (Xavier), Ille-et-Vilaine.
Bouvier-O'Cottereau, Mayenne.
Brusset (Max).
Caillavet.
Capitant (René).
Castellani.
Chevallier (Jacques), Alger.
Christiaens.
Clemenceau (Michel).
Clostermann.
Crouzier.
Dupuy (Marcéau), Gironde.
Dusseaulx.
Frédéric-Dupont.
Frédet (Maurice).
Furaud.
Gaborit.
Geoffre (de).
Giacobbi.
Godin.
July.
Kauffmann.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lefèvre-Pontalis.
Legendre.
Lespès.
Liquard.
Livry-Level.
Macouin.
Malbrant.
Mallez.
Mondon.
Moynet.
Nisse.
Palewski.
Peytel.
Quilici.
Raulin-Laboureur (de).
Reynaud (Paul).
Rousseau.
Theetten.
Triboulet.
Vendroux.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Boukadoum.
Khider.
Lamine Debaghine.
Mezerna.
Renaud (Joseph).

Ne peuvent prendre part au vote :

MM.
Rabemananjara.
Raseta.
Ravoahangy.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Paul Bastid.
Chevigné (de).
Henault.
Michelet.
Montel (Pierre).
Naegelen (Marcel).
Recy (de).
Terrenoire.

N'a pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31 quai Voltaire.